

A man in traditional attire is shown in a dynamic pose, drawing a bow. He wears a black cap with a silver emblem, a light-colored long-sleeved shirt with a decorative belt, and a dark belt with large silver buckles. He is holding a bow in his right hand and an arrow in his left, with his eyes closed in concentration. A large red flag is visible in the background, and other people in traditional clothing are partially visible around him.

Rio Tinto

Pourquoi le  
patrimoine culturel  
importe-t-il?

Guide pratique pour intégrer  
la gestion du patrimoine culturel  
dans le travail auprès des  
communautés chez Rio Tinto

## À propos de Rio Tinto

Rio Tinto est une importante société internationale active à chaque étape de la production de métaux et de minéraux. Nous produisons de l'aluminium, du cuivre, des diamants, du charbon, du minerai de fer de l'uranium, de l'or et des minéraux industriels. Nous exerçons nos activités dans plus de 50 pays et employons environ 77 000 personnes, et de nombreuses autres personnes travaillent dans nos établissements à titre contractuel. La santé et la sécurité constituent une priorité essentielle pour nous, et nous cherchons à placer le développement durable au cœur de tout ce que nous faisons. Notre entreprise d'envergure mondiale possède un ensemble de normes et de valeurs, tout en accordant une attention particulière aux besoins et aspirations uniques des communautés qui nous accueillent.

Page couverture

M. Tseveen Ayush participe au concours de tir à l'arc traditionnel au festival national du Naadam de 2010, en Mongolie. M. Tseveen est l'archer traditionnel le plus respecté du pays et a été reconnu par le gouvernement mongol « athlète de grande distinction ». Oyu Tolgoi soutient le festival national du Naadam, qui comprend des compétitions de tir à l'arc traditionnel, de lutte mongole et de courses de chevaux. Ce festival a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO.

# Pourquoi le patrimoine culturel importe-t-il?

Guide pratique pour intégrer la gestion du patrimoine  
culturel dans le travail de relation avec les communautés  
chez Rio Tinto





# Table des matières

<b>1. Introduction</b>	
Avant-propos	06
À propos de ce guide	10
Collaborateurs	12
Concepts clés	14
Introduction	15
<b>2. Guide « Comment faire »</b>	
2.1 Engagement non discriminatoire	22
2.2 Connaître et comprendre	28
2.3 Planifier et mettre en œuvre	44
2.4 Suivre, évaluer et améliorer	66
2.5 Produire des rapports et communiquer	80
2.6 Résumé	88
<b>3. Lectures générales</b>	
3.1 Concepts liés au patrimoine culturel	91
3.2 La justification commerciale	100
3.3 Impacts sur le patrimoine culturel	104
3.4 Normes et protocoles internationaux en matière de protection du patrimoine culturel et de la diversité	109
<b>4. Références</b>	
Liste d'acronymes	118
Glossaire	119
Politiques, normes et lignes directrices de Rio Tinto	124
Sites Web clés	125
Références	126

À gauche

Des danseurs du groupe culturel /  
Abi //Aeb exécutent une danse  
au cours des célébrations du 30e  
anniversaire de Rössing en 2006.  
Le nom du groupe signifie « temps  
de la pluie » et il effectue une danse  
traditionnelle de la région de la  
Namibie, en Afrique.



# Études de cas

<b>1</b>	<b>Rio Tinto à Weipa, en Australie</b> Engagement non discriminatoire à Rio Tinto Alcan Weipa	26
<b>2</b>	<b>Rio Tinto à Jadar, en Serbie</b> Participation d'experts à la revue documentaire initiale pour l'identification du patrimoine culturel	34
<b>3</b>	<b>Rio Tinto à Phalaborwa, en Afrique du Sud</b> Satisfaction des exigences légales et poursuite des objectifs liés au patrimoine culturel	38
<b>4</b>	<b>Rio Tinto au Québec, au Canada</b> Reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'industrie de l'aluminium au Canada	40
<b>5</b>	<b>Rio Tinto à Zvishavane, au Zimbabwe</b> Planification de la relocalisation d'éléments importants du patrimoine et respect des besoins culturels	52
<b>6</b>	<b>Rio Tinto Aboriginal Fund, Australie</b> Un appui à la culture au-delà de nos activités	58
<b>7</b>	<b>Rio Tinto à Richards Bay, en Afrique du Sud</b> Le centre patrimonial Mananga, mémoire vivante	60
<b>8</b>	<b>Rio Tinto dans la vallée de l'Upper Hunter, en Australie</b> Mise en oeuvre d'un système de gestion intégrée du patrimoine culturel	64
<b>9</b>	<b>Rio Tinto dans les Territoires du Nord-Ouest, au Canada</b> Intégration des connaissances traditionnelles à la surveillance scientifique à la mine de diamants Diavik	68
<b>10</b>	<b>Rio Tinto à Oyu Tolgoi, en Mongolie</b> Conception et cadre de suivi basé sur les normes de changement acceptable	74
<b>11</b>	<b>Rio Tinto dans le Pilbara, en Australie</b> Amélioration continue de la performance en matière de patrimoine culturel	78
<b>12</b>	<b>Rio Tinto dans l'Utah, aux États-Unis</b> Promotion de la valeur patrimoniale industrielle d'une mine en exploitation	84
<b>13</b>	<b>Rio Tinto à East Kimberley, en Australie</b> Communication ouverte et transparente à la mine de diamants Argyle	86

## Avant-propos

Sam Walsh

Chef de la direction, Minerai de fer et Australie

Le respect de la culture et du patrimoine fait partie intégrante de la manière dont Rio Tinto fonctionne en affaires.

Partout où nous exerçons nos activités, nos entités collaborent avec les populations locales et les communautés autochtones en vue de protéger leur patrimoine culturel. Nous sommes convaincus que c'est la bonne chose à faire et que cela est tout à fait justifié sur le plan commercial.

Nous reconnaissons que la protection de la culture et du patrimoine est importante pour les communautés et, par conséquent, pour nous également. C'est pourquoi nous nous engageons à fond auprès de nos communautés d'accueil afin d'établir avec elles de solides relations, de comprendre la valeur qu'elles attachent à leur patrimoine culturel et de mieux gérer les impacts locaux et régionaux de nos activités.



L'aspect de ce travail que j'ai remarqué plus particulièrement est son envergure et sa complexité, ainsi que l'effort interne considérable nécessaire pour le mener à bien. Nous affectons à la gestion du patrimoine culturel des personnes hautement compétentes et nous y investissons des ressources financières substantielles.

Nous avons aussi affirmé clairement la nécessité d'intégrer complètement ce travail dans tous les services de nos entités afin d'atteindre les meilleurs résultats possibles.

Comme le démontrent les études de cas du présent guide, le patrimoine culturel peut être source d'importantes menaces et occasions dans les diverses régions où nous menons nos activités. Étant donné que le contexte de nos activités est souvent complexe et exigeant, les expériences et les histoires relatées par d'autres peuvent nous être particulièrement utiles.

Je suis sûr que vous avez tous une histoire à raconter à propos de l'engagement communautaire. Chacune a sûrement en toile de fond l'engagement global de votre entité et de votre établissement envers la culture et la protection du patrimoine, ainsi qu'envers le développement des capacités et des systèmes connexes.

Un guide commun et pratique qui témoigne de notre approche de gestion du patrimoine culturel est tout à fait indiqué et d'autant plus pertinent qu'il a été élaboré à la suite de nombreuses années d'engagement indéfectible auprès des communautés de diverses parties du monde.

Ce guide s'adresse à tous les établissements de Rio Tinto, y compris à ceux qui s'occupent d'exploration, d'extraction minière intégrée, de fonderie et d'autres types de traitement.

Je recommande ce guide comme une ressource utile non seulement pour le personnel des Relations avec les communautés de Rio Tinto, mais aussi pour tous les employés participant au développement de projets et à la gestion des terres. Cette trousse à outils pratique vous aidera à mieux comprendre les considérations relatives au patrimoine culturel et à les intégrer dans votre planification et vos programmes.

J'espère que ce guide enrichira votre compréhension et vous mènera à une collaboration plus efficace avec les communautés qui nous accueillent, plus particulièrement dans le but de protéger et de préserver leur patrimoine culturel.



## Avant-propos

Bruce Harvey

Responsable de la pratique mondiale,  
Relations avec les communautés et performance sociale

Chez Rio Tinto, nous sommes conscients de la place essentielle de la culture et du patrimoine dans notre engagement auprès des communautés locales.

Nous savons que la culture est à la base de l'identité sociale et du développement de la société, et que le patrimoine culturel est l'héritage que chaque génération reçoit et transmet à la suivante. Nous savons que la protection et la gestion des biens patrimoniaux, de concert avec les communautés, contribuent à la qualité de nos relations avec elles. Une plus grande attention au patrimoine culturel accroît l'efficacité de notre engagement communautaire, ainsi que la qualité de notre propre héritage.

Nous voulons inspirer davantage confiance aux communautés qui nous accueillent. Nous pouvons y parvenir en protégeant et en mettant en relief le patrimoine culturel. De plus, il nous faut aller au-delà de la simple conformité aux dispositions de la Déclaration des droits de la personne des Nations Unies en matière de patrimoine culturel. La célébration des réalisations culturelles distinctives et du patrimoine de nos communautés contribue à bâtir ce climat de confiance. Cette assise nous permet de travailler en partenariat avec nos communautés d'accueil afin qu'elles puissent saisir les occasions de développement économique durable offertes par nos activités. C'est là l'essence des objectifs de Rio Tinto en matière de développement durable.

Nous avons fait d'importants progrès récemment en matière d'engagement communautaire au sein de Rio Tinto. Nous élaborons un ensemble solide de politiques, de normes et de systèmes qui facilitent l'engagement et débouchent sur des résultats économiques et sociaux durables pour nos communautés d'accueil. La reconnaissance de leur culture et de leur patrimoine est explicite dans la politique et la norme de Rio Tinto en matière de relations avec les communautés, qui énoncent que nos entités ont la responsabilité de protéger et de contribuer à entretenir le patrimoine culturel.

La complexité et la variabilité du patrimoine culturel dans les nombreux endroits où nous exerçons nos activités justifient le besoin de lignes directrices supplémentaires qui complètent nos outils et lignes

directrices actuels sur la gestion du patrimoine culturel. Les considérations en la matière s'étendent à toutes les étapes du cycle de vie d'un établissement, de l'exploration jusqu'à la fermeture, et à plusieurs dimensions d'ordre opérationnel telles que les relations avec les communautés, l'environnement et la gestion des terres, la planification des mines et les ressources humaines. Le présent guide décrit les considérations relatives à la gestion du patrimoine culturel à toutes ces étapes et dans toutes leurs dimensions.

Chez Rio Tinto, nous accordons beaucoup d'importance à nos relations avec nos communautés d'accueil, mais nous savons que nous n'atteignons pas toujours les résultats que nous voulons atteindre et que d'autres voudraient nous voir atteindre. Certaines de nos entités se sont engagées auprès des communautés d'accueil à atteindre des résultats très positifs au plan du patrimoine culturel, mais d'autres ont encore des progrès à faire. Les études de cas mettent en lumière certaines de nos réalisations, sur lesquelles nous avons l'intention de miser.

Rio Tinto s'est engagé à respecter les droits de la personne, notamment en surveillant les impacts éventuels de ses activités sur l'identité culturelle et le patrimoine. Nous reconnaissons le droit humain fondamental de toutes les communautés envers leur vie culturelle et leur patrimoine, ainsi que les différentes répercussions de nos activités sur ce droit. Nous reconnaissons que sans une gestion appropriée du patrimoine culturel,

notre présence et les changements économiques et sociaux qui en résultent pourraient dévaster une riche culture locale et un patrimoine précieux, entraînant une escalade des tensions sociales et des torts causés à la société. De plus, l'efficacité de notre engagement communautaire peut diminuer si nous ne reconnaissons pas et n'intégrons pas adéquatement d'importantes considérations culturelles. Et si nous nous concentrons uniquement sur des options économiques conventionnelles, par exemple l'emploi dans le secteur minier et le développement des affaires, nous pouvons nier aux communautés la possibilité de saisir de nombreuses occasions d'ordre social et économique découlant de leur patrimoine culturel.

Le présent guide aidera tous nos établissements à mieux comprendre les valeurs que représente le patrimoine culturel et la façon dont ils peuvent gérer, avec les conseils des communautés et des parties prenantes, leurs impacts potentiels. Armés de cette compréhension, nous pouvons améliorer nos processus décisionnels. Et nous pourrions ainsi progresser vers la réalisation de notre objectif de produire un impact positif durable sur le développement socioéconomique des communautés et des nations qui nous accueillent.

*Bruce Harvey*

## À propos de ce guide

Ce guide a été rédigé à l'intention des employés et des gestionnaires de Rio Tinto qui s'occupent de dossiers de patrimoine culturel<sup>1</sup>. Ils peuvent remplir des fonctions explicitement liées au patrimoine culturel, faire partie des services des Relations avec les communautés<sup>2</sup>, de l'Environnement ou des Ressources humaines, ou participer à des projets ou à d'autres travaux qui touchent aux questions de patrimoine culturel. Ce guide a été élaboré en réponse aux demandes de nos employés qui voulaient des outils et des conseils sur la façon de gérer les dossiers relatifs au patrimoine culturel qui ont une incidence sur nos activités ou qui en découlent.

Le présent guide fournit des renseignements et conseils pratiques en deux parties.

### La section «Comment faire» –

Cette section contient des directives claires sur la façon d'intégrer à notre travail les considérations liées au patrimoine culturel. Elle comprend des études de cas tirées des expériences de Rio Tinto qui démontrent les pratiques exemplaires appliquées dans tout le Groupe et dans différents contextes opérationnels.

**Les lectures générales** – Cette section contient des renseignements détaillés sur divers aspects de la gestion du patrimoine culturel. Elle comprend la définition des concepts, la justification commerciale de la valeur du patrimoine culturel, les impacts des activités d'extraction et de traitement sur le patrimoine culturel et les protocoles internationaux qui lui sont associés.

Pour nous assurer que ce guide traduit bien les meilleures pratiques internationales et les concepts relatifs à l'extraction minière et à la production des métaux ainsi qu'à la gestion du patrimoine culturel, il a été revu par:

- un groupe de travail interne comprenant des employés de Rio Tinto provenant de différentes entités, fonctions générales et régions;

- un comité d'examen externe composé de huit experts internationaux de la gestion du patrimoine culturel et de l'industrie minière.

Les membres du comité d'examen externe proviennent d'Afrique, d'Europe, d'Australie et de l'Amérique du Nord et du Sud. Leurs observations et suggestions très précieuses ont été incluses dans le guide autant que possible. Malgré certains points de divergence. La liste des membres de ce groupe figurant ci-après n'indique pas qu'ils approuvent entièrement le contenu de ce guide.

En préparant les études de cas, certains employés de Rio Tinto ont pu étudier les approches adoptées par d'autres établissements en matière de patrimoine culturel et repérer les domaines où ils aimeraient obtenir des conseils structurés. L'exercice a permis à ces employés de décrire les préoccupations de la communauté quant à la gestion du patrimoine culturel et de les ajouter à ce guide. Autrement dit, l'expérience réelle de Rio Tinto de la gestion du patrimoine culturel dans différents établissements se reflète dans ce guide, dont le contenu est pertinent pour les spécialistes travaillant sur le terrain.

La diffusion du guide est importante pour assurer une prise en charge au niveau opérationnel et pour continuer un dialogue actif, partout chez Rio Tinto, sur la bonne gestion du patrimoine culturel et sur son importance.

### Remarques sur les termes employés:

Dans le présent guide, les termes suivants sont utilisés selon les descriptions données, à moins qu'une définition contraire apporte une nuance précise:

- **Exploitation** fait référence à toutes les phases d'exploration, de développement de projet, de construction, de production et de fermeture à Rio Tinto. Il est parfois question aussi d'établissements.
- **Activités ou activités opérationnelles** fait référence aux activités que Rio Tinto peut accomplir dans toutes ces phases, y compris le forage, l'aménagement de voies d'accès, la construction de barrages hydroélectriques, l'extraction minière, la fonderie ou l'électrolyse, l'affinage, etc.
- **Site** fait référence à un site du patrimoine culturel.
- **Élément ou caractéristique du patrimoine culturel** désigne les lieux, objets et pratiques patrimoniaux.

1. Les termes clés sont définis à la section Glossaire, p. 119.

2. Le terme Relations avec les communautés désigne généralement la fonction de Rio Tinto ou la discipline professionnelle (voir la section Glossaire).





Ci-dessus

Une cérémonie spéciale du Manthe tenue à l'entrée du projet souterrain de la mine de diamants Argyle. Les propriétaires traditionnels tiennent les cérémonies du Manthe afin d'assurer la protection des employés qui circulent dans les terres traditionnelles et de les sensibiliser à l'importance culturelle du site.

À droite

Les jeux de mains traditionnels des Dénés font partie des événements du carnaval de printemps de la communauté Lutsel K'e, qui a reçu l'appui de la mine de diamants Diavik. Lutsel K'e, sur le Grand lac des Esclaves dans les Territoires du Nord-Ouest, au Canada, fait partie de plusieurs communautés du Nord avec lesquelles Diavik s'associe pour que ses activités puissent bénéficier aux communautés locales.



# Collaborateurs

## Rio Tinto

### Chef de projet et coauteur:

#### Elizabeth Bradshaw

Conseillère principale,  
Relations avec les communautés  
et patrimoine culturel

### Groupe de travail interne:

#### Dr David Cameron

Chef de service, Relations avec  
les communautés – Queensland  
et patrimoine culturel  
Rio Tinto Coal Australia

#### Skye Crawford

Chef de groupe,  
Efficacité organisationnelle  
(par intérim, conseillère du Groupe,  
Diversité)

#### Jeffery Davidson

Responsable,  
Institutions internationales  
et relations avec les communautés

#### Angus Green

Conseiller principal,  
Relations avec les communautés  
Rio Tinto Alcan

#### Jane Gronow

Conseillère principale,  
Relations avec les communautés

#### Mary Lee Johns

Conseillère principale,  
Gouvernements tribaux  
et communautés autochtones

#### Etienne Lamy

Conseiller principal,  
Développement durable  
et relations avec les communautés

#### Gavin Martin

Chef de service, Approbations –  
patrimoine et accès aux terres  
Rio Tinto Minerai de fer

#### Simon Nish

Conseiller principal,  
Accords communautaires

#### Tserennadmid Osorpurev

Coordonnateur, Programme sur  
le patrimoine culturel, Oyu Tolgoi

#### Blair Sands

Conseiller principal, Environnement

#### Justin Shiner

Spécialiste, Archéologie  
Rio Tinto Alcan

#### Simon Wake

Conseiller principal,  
Relations avec les communautés  
Rio Tinto Exploration\*

Centre for Social Responsibility in Mining (Centre pour la responsabilité sociale dans l'industrie minière), Université du Queensland, Australie

### Coauteurs:

#### Katie Bryant

Chef de projet

#### Tamar Cohen

Assistante de recherche

### Autres collaborateurs du CSRSM:

#### David Brereton

Directeur du Centre

#### Julie Kim

Assistante de recherche

#### Kirsty Gillespie

Chercheur universitaire

### Conseiller spécialiste pour le CSRSM:

#### Ian Lilley

Archéologue,  
Université du Queensland



THE UNIVERSITY  
OF QUEENSLAND  
AUSTRALIA

**SMI CSRSM**

Centre for Social  
Responsibility in Mining

### Comité d'examen externe

Rio Tinto croit qu'il était important de tenir compte des points de vue autres que les siens dans l'élaboration de ce guide; par conséquent, un comité d'examen externe formé d'experts du patrimoine culturel a été mis en place. Le rôle du comité était de conseiller Rio Tinto, de susciter un débat, de suggérer des ressources clés, notamment des documents à étudier, et d'offrir un point de vue critique à divers moments clés du processus. Bien qu'il n'ait pas été possible d'intégrer tous les commentaires, l'apport du comité s'est avéré très précieux.

**Professor Pedro Paulo Funari**  
Chef, Centre for Advanced Studies,  
Université d'État du Campinas, Brésil

**Nola Markey**  
Membre de la Première Nation  
O Chi-Chak-Ko-Sipi, Crane River,  
Manitoba, Canada  
Consultante anthropologue  
archéologue

**Júlio Jesus**  
Partenaire, Ecosystema Ltd  
Lisbonne, Portugal

**Arlene Fleming**  
Spécialiste en ressources et  
développement culturels,  
Banque mondiale

**Michael Pearson, Ph.D.**  
Archéologue historien et planificateur  
du patrimoine,  
Président de l'Australian Capital  
Territory Heritage Council

**Professor Willem J.H. Willems**  
Doyen, Faculté d'archéologie,  
Université de Leiden, Pays-Bas  
Coprésident de l'ICAHM

**Simon Makuva**  
Conférencier en archéologie  
et gestion du patrimoine,  
Catholic University of Malawi  
Membre expert de l'ICAHM

**Professor David Trigger**  
Directeur, School of Social Science,  
Université du Queensland, Australie

### Remerciements

Rio Tinto remercie tous ceux et celles qui ont fait des commentaires sur les diverses versions de ce guide, notamment:

Andrew Sneddon – Directeur,  
Unité culture et patrimoine,  
Université du Queensland

Nicolas Bainton – Chercheur  
universitaire adjoint, Centre for  
Social Responsibility in Mining

Melanie Wilson – Conseillère  
principale, Relations avec les  
communautés et performance  
sociale, Rio Tinto

Nous tenons aussi à souligner la  
contribution des employés de Rio Tinto  
qui ont fourni des renseignements  
pour les études de cas:

**Étude de cas 1**  
Rio Tinto Alcan – Weipa  
**Justin Shiner**

**Étude de cas 2**  
Rio Tinto Minéraux – Serbie  
**Nenad Grubin**

**Étude de cas 3**  
Palabora Mining Company  
**Tim Paxton**

**Étude de cas 4**  
Rio Tinto Alcan – Shawinigan  
**Patrick Beche**

**Étude de cas 5**  
Murowa Diamonds  
**Israel Chokuwenga**

**Étude de cas 6**  
Rio Tinto Aboriginal Fund  
**Joy Love**

**Étude de cas 7**  
Richards Bay Minerals  
**Jeremiah Thabede**

**Étude de cas 8**  
Rio Tinto Coal Australia  
**Dr David Cameron**

**Étude de cas 9**  
Mine de diamants Diavik  
**Colleen English**

**Étude de cas 10**  
Oyu Tolgoi  
**Tserennadmid Osorpurev**

**Étude de cas 11**  
Rio Tinto Minerais de fer – Pilbara  
**Gavin Martin**

**Étude de cas 12**  
Kennecott Utah Copper  
**Piper Rhodes**

**Étude de cas 13**  
Mine de diamants Argyle  
**Rowena Alexander**

## Concepts clés

Le présent guide est fondé sur certains concepts essentiels en matière de gestion du patrimoine culturel:

### Grande variété

Le patrimoine culturel est très varié. Il peut être matériel (bâtiments, paysages et artefacts, par exemple) ou immatériel (langue, musique, us et coutumes, par exemple). Il ne s'agit pas seulement de vieilles choses, de belles choses ou d'objets matériels. Le patrimoine véhicule souvent de puissantes émotions humaines.

### Valeur pour l'entreprise

Une bonne gestion du patrimoine culturel peut ajouter beaucoup de valeur aux activités de notre entreprise. Elle est cruciale pour l'accès aux terres et l'exploitation pendant toute la durée de vie d'une entité. Une mauvaise gestion du patrimoine peut retarder ou carrément empêcher le développement d'un projet.

### Adaptation

Le travail de gestion du patrimoine culturel doit être adapté selon les besoins de chaque situation, c'est-à-dire le contexte où se situe le patrimoine ainsi que le type d'entreprise et de risques rencontrés. Il n'y a pas de modèle unique.

### Intégration

La gestion du patrimoine culturel doit être intégrée à tous les systèmes, procédures et pratiques de chaque site de l'entreprise.

### Relations

Une saine gestion du patrimoine culturel fait partie intégrante des relations avec les communautés. Si vous accordez de la valeur à ce que la communauté trouve important, elle sera plus susceptible de vous appuyer.

### Gestion du changement

Le patrimoine culturel n'est pas statique. Tout comme la culture change avec le temps, les méthodes de gestion doivent être dynamiques et s'y adapter.

### Avantage mutuel

Une gestion efficace du patrimoine culturel peut être source d'avantages économiques, sociaux et environnementaux importants pour toutes les parties.



# Introduction

Chez Rio Tinto, nous reconnaissons et respectons l'importance de la culture et du patrimoine de nos communautés d'accueil, partout où nous sommes présents. Il est fondamental d'intégrer les considérations relatives à la gestion du patrimoine culturel à tout le travail de Relations avec les communautés et dans toutes les parties de l'entreprise pour atteindre l'objectif clé de notre politique et de notre norme en matière de relations avec les communautés: établir avec nos communautés d'accueil des relations durables, caractérisées par le respect mutuel, un partenariat actif et un engagement à long terme.

Le patrimoine culturel, c'est beaucoup plus que les vestiges du passé. Il concerne tous les aspects du passé et du présent d'une communauté qu'elle considère comme ayant de la valeur et qu'elle désire transmettre aux générations futures. Le terme désigne des lieux, des objets et des pratiques d'importance culturelle. Il s'applique autant au patrimoine matériel (bâtiments, structures industrielles, technologies, paysages, artefacts et éléments non visibles du patrimoine culturel tels que des sites archéologiques enfouis) qu'au patrimoine immatériel comprenant les langues, les arts visuels, la musique, les performances, la religion, les croyances et des pratiques traditionnelles comme la chasse et la cueillette. Le patrimoine culturel n'est pas seulement composé de vieilles choses. Des objets, des lieux et des pratiques nouveaux ou récemment modifiés font tout autant partie du patrimoine culturel parce qu'ils représentent une valeur culturelle pour les générations actuelles.

La gestion du patrimoine culturel englobe les mesures prises pour déterminer, évaluer, prendre et appliquer des décisions concernant le patrimoine culturel. Elle sert à protéger activement des lieux, des objets et des pratiques culturellement importants contre les menaces qu'ils subissent et qui ont des causes culturelles ou naturelles très variées. Cette gestion peut entraîner la documentation, la conservation, l'altération ou même la perte d'un patrimoine culturel. Elle peut aussi consister à travailler avec les communautés afin de protéger et de mettre en valeur leur culture et ses pratiques.

La Norme de Rio Tinto en matière de relations avec les communautés et la *Cultural heritage management standard for Australian businesses* décrivent les exigences du Groupe au plan de la gestion du patrimoine culturel. La Note d'orientation de Rio Tinto sur la gestion du patrimoine culturel fournit des conseils détaillés pour satisfaire ces exigences. Le présent guide, élaboré grâce à des experts en gestion du patrimoine culturel, contient des études de cas présentant de bonnes pratiques et offre aux employés de Rio Tinto une ressource pratique pour mieux comprendre la gestion du patrimoine culturel et l'effectuer plus efficacement dans le cadre de leur travail de relations avec les communautés.

## Pourquoi la gestion du patrimoine culturel est-elle importante pour Rio Tinto?

Le patrimoine culturel est un élément fondamental de l'identité de nos communautés d'accueil ainsi que de chaque paysage ou territoire sur lequel nous voulons faire de l'exploration, de l'aménagement ou de l'exploitation. Notre mode d'engagement auprès des communautés et des parties prenantes afin de protéger et de gérer leur patrimoine influence grandement la qualité de nos relations, l'efficacité de notre engagement communautaire élargi et la durabilité ainsi que l'héritage de nos établissements. C'est pour cette raison que Rio Tinto accorde depuis plus d'une décennie une très haute importance à la compréhension et à une bonne gestion du patrimoine culturel.

Nous savons, d'après l'histoire de l'industrie minière, qu'une gestion inefficace du patrimoine culturel matériel et immatériel peut engendrer des conflits. Nous savons que nos activités entraînent souvent des changements socioéconomiques dans une région et, parfois, le passage d'un mode de vie basé sur l'agriculture de subsistance au mode de vie moderne de l'ère industrielle. Ces nouvelles formes de vie sociale, de croyances, d'usages linguistiques, de coutumes et de pratiques, ainsi que la destruction de sites patrimoniaux, peuvent causer du ressentiment dans les communautés touchées. Tout dommage direct ou indirect causé au patrimoine culturel peut mener à une opposition sociale, politique et juridique aux activités d'une entreprise.

Les programmes sur le patrimoine culturel contribuent au développement économique, à la stabilité sociale et à la protection de l'environnement. Rio Tinto s'est engagé à faire en sorte que ses activités liées au patrimoine culturel contribuent à combler les aspirations et les désirs plus vastes de la communauté et à réaliser les objectifs d'affaires, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies figurant dans l'objectif mondial de Rio Tinto en matière de relations avec les communautés. La reconnaissance de la culture est également essentielle à la mise en œuvre de la plupart de nos programmes communautaires.

Le souci de bien gérer les impacts sur le patrimoine culturel constitue par conséquent une préoccupation importante dans les projets de développement et d'exploitation de Rio Tinto. Étant donné la valeur du patrimoine culturel pour les communautés et pour les gouvernements et divers autres organismes, la bonne gestion du patrimoine peut apporter les possibilités et avantages suivants:

- montrer notre respect pour les valeurs d'une communauté;
- contribuer à établir de solides relations avec les communautés et les parties prenantes et à réaliser le développement durable;
- apporter à la communauté des avantages économiques et sociaux futurs;
- réduire les menaces pour l'entreprise sous forme de retards de projet, de poursuites juridiques et de coûts de la conformité;
- accélérer l'accès aux terres et l'obtention des approbations, améliorer la négociation des accords, réduire les coûts de négociation et de compensation;
- rehausser la réputation de Rio Tinto et de chacune de ses entités.

#### Notre approche de la gestion du patrimoine culturel

Chez Rio Tinto, nous reconnaissons que le patrimoine culturel doit être géré de façon à englober tous les modes possibles d'interaction des populations avec leur paysage culturel. Il ne s'agit pas de préserver seulement des sites individuels, mais aussi les caractéristiques essentielles de la culture elle-même.

La gestion du patrimoine culturel est donc le processus par lequel nous tenons compte des caractéristiques et des valeurs patrimoniales dans la zone d'influence d'un établissement, puis agissons de manière à réduire les

dommages et à protéger et rehausser ces caractéristiques et valeurs. Rio Tinto sait que les pratiques, croyances et associations d'ordre culturel avec les lieux, les objets et les pratiques changent continuellement. Les activités minières peuvent causer et parfois accélérer ces changements de manière directe et indirecte. Selon notre approche de la gestion du patrimoine culturel, nous devons envisager et gérer les changements et les impacts de telle sorte que la valeur patrimoniale des lieux, des objets et des pratiques soit maintenue à un niveau acceptable pour les communautés et les parties prenantes concernées.

Pour les entités de Rio Tinto, la gestion du patrimoine culturel va au-delà de la simple gestion des impacts de la perturbation du sol: elle consiste à tenir compte des populations et des sites à proximité des terres gérées par Rio Tinto. Nous travaillons donc sans relâche à gérer le patrimoine culturel en dialoguant avec les communautés concernées et les parties prenantes. Entre autres, nous identifions, évaluons et gérons avec elles les lieux, objets et pratiques d'importance culturelle.

Les considérations relatives au patrimoine culturel font partie de l'ensemble du travail de Relations avec les communautés de Rio Tinto, mais elles peuvent aussi souvent figurer dans des procédures et plans individuels. En exigeant que les entités élaborent et mettent en place un système de gestion du patrimoine culturel (SGPC), nous nous assurons que l'approche globale de Rio Tinto en matière de patrimoine culturel est gérée de façon officielle comme ses autres fonctions. La mise en œuvre réussie d'un SGPC dépend de l'existence de systèmes intégrés et d'une communication et d'un engagement dans les nombreuses fonctions de l'entreprise.

Il convient de souligner que différents niveaux de gestion seront nécessaires aux différentes phases d'exploitation – exploration, études de projet et développement, construction, exploitation et fermeture. Dans le cas de l'exploration, par exemple, une orientation plus précise est fournie dans le document Rio Tinto Exploration Procedure Communities. Dans le cas des projets, il faut consulter la Note d'orientation de Rio Tinto en matière de relations avec les communautés et de performance sociale pour obtenir des détails particuliers sur ce qu'il faut faire à chaque phase d'un projet. Il peut aussi y avoir différentes exigences systémiques selon les divers contextes dans lesquels nous menons nos activités, par exemple les terres autochtones et traditionnelles, les pays en développement et les projets de construction ou d'agrandissement dans les sites industriels existants.

Pour déterminer l'étendue du travail et le type de système qui conviennent, on fera appel à des experts et des professionnels en gestion du patrimoine culturel pour effectuer une étude de base du patrimoine culturel et une évaluation des risques. L'information sur le patrimoine culturel doit aussi figurer dans notre évaluation de l'impact social et l'analyse des impacts environnementaux ainsi que dans nos plans de gestion et nos processus d'évaluation des risques d'affaires.

### Quelle est l'efficacité de votre système actuel de gestion du patrimoine culturel?

Les questions suivantes peuvent vous aider à évaluer la situation actuelle du SGPC de votre établissement et l'efficacité de votre gestion en ce qui concerne les questions de patrimoine culturel.

Liste de vérification	
[✓]	Connaissez-vous le cadre juridique régissant la gestion du patrimoine culturel? Quelles sont les lois internationales, nationales et régionales sur le patrimoine culturel?
[✓]	Est-ce que les lois applicables à d'autres domaines tels que l'environnement, l'activité minière ou l'occupation des terres ont des liens avec les exigences en matière de patrimoine culturel?
[✓]	Une évaluation du patrimoine culturel a-t-elle été effectuée pour toutes les terres actuellement possédées, louées ou gérées par l'entité? Cela comprend les concessions non minières et les terres déjà aménagées.
[✓]	Est-ce qu'on a effectué une étude précise du patrimoine culturel, puis une évaluation de l'importance de ce patrimoine, en consultation avec un large éventail de parties prenantes et d'experts?
[✓]	Est-ce que l'évaluation de l'impact social réalisée par l'établissement a pris en compte les impacts directs et indirects sur le patrimoine culturel matériel et immatériel? A-t-elle permis de repérer les types de programmes nécessaires pour mettre en valeur les pratiques culturelles?
[✓]	Est-ce que l'évaluation de base de l'environnement réalisée par l'établissement ont pris en compte les questions de patrimoine culturel, notamment le fait que des savoirs traditionnels ou locaux pourraient contribuer au suivi ou à la réhabilitation de l'environnement?
[✓]	Pour l'étude du patrimoine, a-t-on fait appel à des ressources spécialisées ou à des experts en archéologie, en anthropologie, en ethnographie et en histoire afin de s'assurer de la diversité des préoccupations en matière de patrimoine?
[✓]	Une étude de base du patrimoine culturel a-t-elle permis d'examiner les différents impacts d'un projet sur différents groupes ethniques ou culturels?
[✓]	A-t-on consulté un large éventail de membres de la communauté, dont des hommes et des femmes, des jeunes et des personnes âgées, et des personnes provenant de différents groupes culturels, ethniques, politiques ou religieux? (Il est à noter que les personnes vivant à l'extérieur de l'établissement et parfois assez loin peuvent tout de même avoir un grand intérêt pour le patrimoine culturel de la région: il faut donc prendre les moyens nécessaires pour identifier ces personnes et les faire participer.)
[✓]	L'évaluation de base a-t-elle pris en compte diverses parties prenantes ainsi que les valeurs patrimoniales non autochtones et autochtones, s'il y a lieu?
[✓]	L'évaluation de base a-t-elle tenu compte de la valeur patrimoniale de l'établissement lui-même?
[✓]	Des considérations culturelles ont-elles été examinées dans la planification de la fermeture d'un établissement, par exemple la remise en état des terres pour répondre aux préoccupations d'ordre culturel, ou le rapatriement de matériel culturel?
[✓]	Des procédures de gestion du patrimoine culturel ont-elles été déterminées, élaborées et mises en application afin de gérer les impacts et risques potentiels des activités opérationnelles sur le patrimoine culturel?
[✓]	Est-ce que tous les employés concernés sont au courant du contenu des accords ou systèmes relatifs au patrimoine culturel ou à l'environnement dans le cadre desquels ils travaillent?
[✓]	L'établissement a-t-il fixé des cibles relatives au patrimoine culturel pour suivre ses progrès et ses activités?
[✓]	Est-ce que les employés et fournisseurs de l'extérieur de la région ont participé à un programme d'intégration culturelle et savent-ils comment éviter d'agir de façon inappropriée sur le plan culturel?
[✓]	Est-ce que les Ressources humaines ou d'autres équipes concernées ont pris connaissance de pratiques ou d'événements culturels importants que les horaires et les méthodes de travail de l'établissement pourraient perturber?

# Les quatre phases de la gestion du patrimoine culturel

Pour qu'un SGPC soit efficace, ses différentes composantes et considérations doivent être définies dans le cadre suivant en quatre phases.

## Engagement non discriminatoire

Faire en sorte que les membres des communautés et les parties prenantes soient:

- mises à contribution dans les évaluations du patrimoine culturel et dans les décisions de gestion;
- consultées sur les impacts et les occasions.

S'assurer que la sensibilisation interculturelle fait l'objet d'une promotion interne et que l'information est partagée et assimilée entre toutes les fonctions opérationnelles.

## 1. Connaître et comprendre

Établir la base de connaissances nécessaire pour façonner l'approche de gestion du patrimoine culturel de l'établissement et le système de gestion du patrimoine culturel.

Repérer et comprendre les valeurs patrimoniales, leur importance et les options de gestion appropriées, au moyen d'évaluations du patrimoine culturel et de sondages auprès de la communauté (y compris, au sein de l'établissement, la base de connaissances socioéconomiques, l'évaluation de l'impact social et l'analyse des risques sociaux).

Repérer et comprendre les impacts éventuels de l'établissement sur les valeurs patrimoniales.

Comprendre les options de gestion appropriées en s'inspirant de la base de connaissances, en consultation avec les membres de la communauté, les experts du patrimoine et d'autres parties prenantes.

## 2. Planifier et mettre en œuvre

Élaborer des procédures et des systèmes de gestion du patrimoine culturel appropriés pour le contexte opérationnel et patrimonial.

Utiliser les outils de planification de Rio Tinto tels que les plans pluriannuels de Relations avec les communautés et des plans spécifiques de gestion du patrimoine culturel pour mettre en œuvre efficacement le SGPC de l'établissement.

S'assurer que les considérations relatives à la gestion du patrimoine culturel sont intégrées à tous les plans opérationnels et à toutes les procédures en la matière, tels que les systèmes de permis de perturbation du sol, les politiques de ressources humaines, les procédures de santé et de sécurité et les programmes de gestion environnementale.

Contribuer au développement socioéconomique de la région et atteindre l'objectif mondial de Rio Tinto en matière de relations avec les communautés en mettant en œuvre efficacement les programmes sur le patrimoine culturel.

## 3. Faire un suivi, évaluer et améliorer

Fixer des cibles et des indicateurs pour suivre l'impact des activités opérationnelles sur les lieux, objets et pratiques à caractère culturel, ainsi que sur la performance globale du SGPC.

Utiliser les résultats des évaluations gérées par le site des relations avec les communautés, des audits du SGPC et des mécanismes de règlement des plaintes afin d'améliorer continuellement la performance. Mettre au point des processus participatifs de suivi et d'évaluation qui font intervenir les employés de Rio Tinto, des experts du patrimoine et les gardiens du patrimoine de la communauté.

## 4. Produire des rapports et communiquer

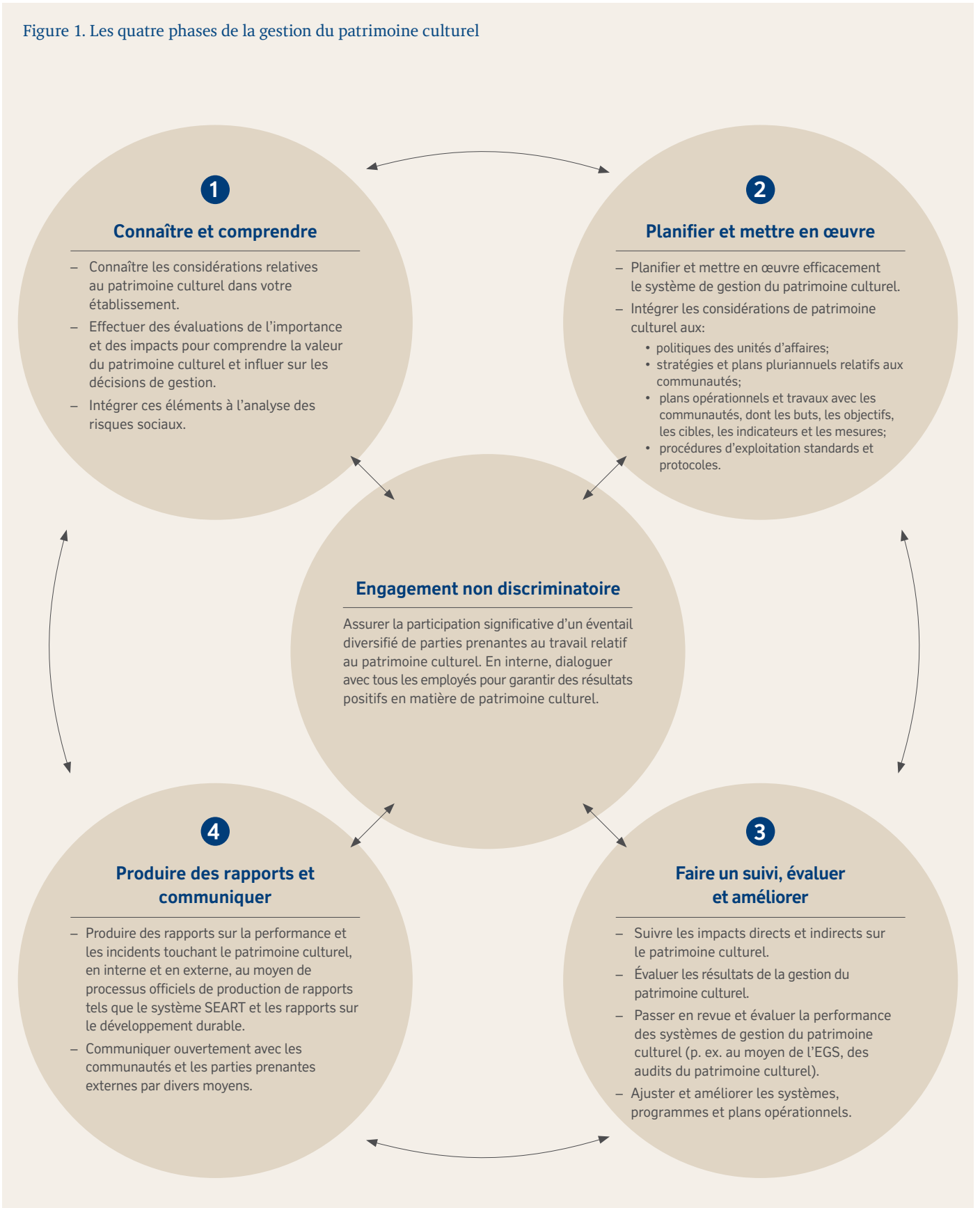
Produire des rapports sur les projets de l'établissement en matière de patrimoine culturel et sur les incidents, et les publier à l'interne par le système SEART (outil de rapports d'assurance sociale et environnementale de Rio), la Solution d'affaires et le carnet de travail communautaire, et dans le public par le truchement des rapports sur le développement durable.

Communiquer directement avec les membres de la communauté et les employés et entrepreneurs de Rio Tinto, par des moyens accessibles et culturellement appropriés.

Produire des publications sur les résultats de la gestion du patrimoine culturel et sur le patrimoine culturel et ses valeurs, de manière plus large, par des modes de diffusion universitaires ou publics, en respectant les droits de propriété intellectuelle et de respect de la vie privée des propriétaires.



Figure 1. Les quatre phases de la gestion du patrimoine culturel





Buton Buton



## 2. Guide « Comment faire »

<b>2.1</b>	<b>Engagement non discriminatoire</b>	<b>22</b>
2.1.1	Consultations contribuant à l'engagement non discriminatoire	24
2.1.2	Engagement interne	25
<b>2.2</b>	<b>Connaître et comprendre</b>	<b>28</b>
2.2.1	Élaboration de la base de connaissances sur le patrimoine culturel	29
2.2.2	Compréhension des risques liés au patrimoine culturel	30
2.2.3	Réalisation d'évaluations du patrimoine culturel	31
2.2.4	Gestion du patrimoine culturel à l'aide de la base de connaissances	42
<b>2.3</b>	<b>Planifier et mettre en œuvre</b>	<b>44</b>
2.3.1	Plans de gestion du patrimoine culturel	46
2.3.2	Actions de gestion	48
2.3.3	Protection du patrimoine culturel immatériel	56
2.3.4	Intégration du patrimoine culturel dans l'entreprise	62
<b>2.4</b>	<b>Faire un suivi, évaluer et améliorer</b>	<b>66</b>
2.4.1	Suivi – « Où en sommes-nous? »	66
2.4.2	Cibles et indicateurs de suivi	70
2.4.3	Évaluation et amélioration continue – « Quels sont nos résultats et comment pouvons-nous nous améliorer? »	76
<b>2.5</b>	<b>Produire des rapports et communiquer</b>	<b>80</b>
2.5.1	Rapports externes	80
2.5.2	Rapports internes	82
2.5.3	Communication	82
<b>2.6</b>	<b>Résumé</b>	<b>88</b>

À gauche

*La découverte du commerce*, John Bulunbulun et Zhou Xiaoping, 2009. Ce tableau était présenté à l'exposition « Trepang: China & the story of Macassan-Aboriginal trade » (Le trévang: la Chine et l'histoire du commerce entre macassars et aborigènes). Cette exposition comprend des artefacts historiques et des œuvres d'art contemporain pour raconter l'histoire peu connue du commerce du trévang (un concombre de mer) entre les Chinois, les Macassars et les aborigènes australiens du XVIIIe au XXe siècle. Rio Tinto a financé l'exposition tenue en Chine et en Australie dans le cadre d'un programme d'échanges culturels de deux ans entre les deux pays.



## 2.1 Engagement non discriminatoire

Chez Rio Tinto, l'engagement correspond à un échange d'information actif, au fait d'écouter les préoccupations et les suggestions, ainsi qu'à la définition d'une marche à suivre commune. Il s'agit donc beaucoup plus que de la consultation. L'engagement doit être exhaustif et continu, et il doit servir à influencer et orienter la façon dont la gestion du patrimoine culturel se déroule à toutes les phases de nos projets et de nos établissements.

Une gestion efficace du patrimoine culturel exige la participation active de la communauté pour prendre toute décision ayant un effet sur leur patrimoine culturel. Elle exige aussi que les valeurs et les préoccupations de la communauté soient connues et respectées par tous les services pertinents de nos entités.

La valeur que les communautés accordent à des lieux, des objets ou des pratiques spécifiques ainsi que l'impact de nos activités opérationnelles sur ces valeurs ne sont peut-être pas visibles pour les personnes étrangères à la communauté locale. Un engagement non discriminatoire permet de s'assurer que les membres de la communauté et d'autres parties prenantes participent à l'identification et à la gestion de leur patrimoine culturel.

Lorsque les membres de la communauté participent à nos processus décisionnels, les employés de Rio Tinto peuvent mieux découvrir comment le travail relatif au patrimoine culturel peut contribuer à l'ensemble de nos objectifs en matière de relations avec les communautés. Par exemple, ce moyen peut nous aider à revitaliser des pratiques culturelles traditionnelles.

L'engagement non discriminatoire suppose aussi une communication dans toute l'entreprise propre à faire travailler chacun à la gestion du patrimoine culturel.

Souvent, la distinction entre parties internes et parties externes est floue, car les employés locaux sont susceptibles d'entretenir leurs propres rapports avec le patrimoine culturel de leur région et d'avoir leurs propres points de vue.

Nous croyons que l'engagement non discriminatoire doit se poursuivre tout au long de la durée de vie d'un établissement, de l'exploration et du développement à l'extraction minière et au traitement, jusqu'à la fermeture et à la fin des activités. Autrement dit, les enjeux et les personnes responsables du patrimoine culturel, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise, vont changer au fil du temps, tout comme leur perception des risques et des impacts sur le patrimoine culturel.

### Liste de vérification

- ✓ Est-ce qu'un large éventail de membres des populations locales et d'autres parties prenantes participe à l'identification et à l'évaluation du patrimoine culturel dans nos établissements? (Par exemple, des habitants du pays qui ne sont pas de la région et qui s'intéressent au patrimoine situé dans la zone d'exploitation.)
- ✓ Les décisions sur la gestion du patrimoine culturel sont-elles prises d'après une consultation générale des personnes qui valorisent le patrimoine culturel et des experts du patrimoine, le cas échéant?
- ✓ A-t-on mis en place des processus pour communiquer les décisions sur le patrimoine culturel et leurs impacts à nos parties prenantes externes?
- ✓ Ces processus de communication sont-ils ouverts et accessibles, destinés aux personnes appropriées et appliqués aux endroits appropriés? Les communications sont-elles rédigées ou faites verbalement dans la langue appropriée?
- ✓ Existe-t-il un mécanisme approprié pour que les membres de la communauté puissent nous faire part de leurs plaintes?

L'engagement non discriminatoire en matière de patrimoine culturel crée de nombreux défis décrits ci-dessous. Il faut relever ces défis, dans toute la mesure du possible, afin que chaque partie prenante soit traitée équitablement et de façon cohérente.

### Facteurs qui entravent l'engagement non discriminatoire

Idées fausses au sujet du patrimoine	L'idée que le patrimoine culturel concerne surtout les autochtones ou uniquement les ressources matérielles ou des éléments historiques peut influencer sur notre choix des personnes envers lesquelles nous nous engageons. Si nous n'admettons pas que la gestion du patrimoine culturel concerne les valeurs culturelles intangibles de même que les objets et lieux physiques, cela peut causer des impacts importants et faire perdre des occasions.
Accès aux personnes	Dans de nombreuses situations, les lois sur le patrimoine ou des ententes individuelles avec les communautés définissent qui doit être consulté au sujet du patrimoine. Cela signifie que souvent, ce sont les mêmes personnes qui sont consultées tandis que d'autres peuvent être exclues. Il faut bien sûr suivre le protocole réglementaire, mais une consultation élargie est également souhaitable pour que le processus d'engagement englobe toutes les personnes concernées. Lorsque la réglementation ne stipule pas les personnes à consulter, une consultation élargie est recommandée. Par ailleurs, certains groupes vulnérables ou marginalisés peuvent être difficiles à joindre pour diverses raisons. Les exigences du travail ou les horaires peuvent empêcher certaines personnes de participer à la consultation, tout comme certains facteurs comme la fatigue qui y est liée, des controverses et des circonstances familiales.
Protocoles culturels	Les protocoles culturels peuvent empêcher les femmes ou les jeunes de participer et de s'exprimer pleinement au cours de réunions où sont présents les hommes et les aînés. Ainsi, leurs opinions et préoccupations ne sont peut-être pas entendues.
Temps et charge de travail	La charge de travail et l'échéancier d'un projet peuvent empêcher des employés de s'engager pleinement dans le processus.
Accès à l'information	Les connaissances sur certains éléments du patrimoine culturel peuvent être réservées à un certain groupe, ce qui empêche d'autres personnes de divulguer la signification de certains objets, lieux et pratiques, ou leur emplacement précis. Les restrictions peuvent aussi être liées au sexe, à l'âge ou à une affiliation. Des consultations régulières menées par les employés concernés et, au besoin, par des experts du patrimoine peuvent être nécessaires pour s'assurer que toutes les préoccupations pertinentes relatives au patrimoine culturel sont prises en compte.
Exigences prévues par la loi	Dans certains pays, la loi exige que les consultations sur le patrimoine soient effectuées par l'organisme gouvernemental pertinent. Une consultation dirigée par une tierce partie pourrait ne pas satisfaire à la norme de Rio Tinto en matière de relations avec les communautés, ni produire des relations positives avec les communautés touchées. Lorsque la collaboration avec une tierce partie risque de réduire la qualité de la consultation et des relations entre l'établissement et la communauté, il faut envisager des moyens d'étoffer cette consultation.
Contraintes logistiques	L'éloignement, des conditions climatiques extrêmes, les connaissances et le degré d'alphabetisation (connaissances linguistiques, compréhension des procédures), le coût, la distance, la circulation de l'information (le manque de canaux de communication) et d'autres facteurs peuvent compliquer l'engagement. En interne, des restrictions dues au financement et aux échéances peuvent nuire à un engagement efficace entre les diverses fonctions d'un établissement.

Conditions propices à un engagement non discriminatoire:

- Tous les membres d'une communauté qui ont des connaissances sur le patrimoine culturel ont l'occasion d'exprimer leur point de vue dans une tribune appropriée sur le plan culturel.
- L'établissement communique à la communauté sous une forme facilement accessible l'information qu'il a obtenue au sujet du patrimoine culturel, par exemple au moyen d'études ou de sondages.
- Les communautés ont accès aux processus convenus de résolution des plaintes, des conflits et des griefs pour nous présenter leurs

préoccupations ou plaintes au sujet du patrimoine culturel (voir la Note d'orientation de Rio Tinto sur les plaintes, les litiges et les griefs).

- Nous tenons les communautés informées de toute décision qui concerne leur patrimoine culturel et de la façon dont nous traitons leurs préoccupations ou plaintes.
- Nous nous appuyons sur l'avis des communautés pour déterminer les changements à apporter à nos établissements et leur gestion.

L'encadré 1 indique le large éventail de communautés et de parties prenantes qu'il faudrait prendre en compte pour parvenir à un engagement non discriminatoire.

#### 1. Groupes visés par l'engagement

La Note d'orientation de Rio Tinto sur la gestion du patrimoine culturel énonce que la consultation doit s'adresser à l'ensemble des parties prenantes concernées par le patrimoine culturel d'une région, notamment les suivantes: usagers et propriétaires historiques ou traditionnels du patrimoine culturel, communautés locales, peuples autochtones, groupes minoritaires, familles, organismes gouvernementaux, institutions religieuses, musées nationaux et locaux, établissements culturels, membres de la communauté scientifique, groupes historiques locaux et ONG.



## 2.1.1 Consultations contribuant à l'engagement non discriminatoire

Il y a de nombreuses façons de s'engager auprès d'une communauté. Tout processus au cours duquel des employés et les membres d'une communauté dialoguent ouvertement peut améliorer notre compréhension de ses préoccupations.

Une consultation menée de façon culturellement acceptable pour les communautés concernées est un aspect essentiel de cet engagement (voir la Note d'orientation de Rio Tinto sur la consultation et l'engagement). Nous élaborons une approche de consultation d'entrée de jeu, qui peut être adaptée au fur et à mesure que nous connaissons mieux une communauté. Cette approche précise les personnes à consulter, leurs liens avec le patrimoine culturel et un calendrier qui met l'accent sur la consultation dès les premières étapes de conception d'un projet.

La question du patrimoine culturel se superpose à d'autres aspects de la diversité dont l'âge, le sexe, la classe sociale, l'origine ethnique, la famille, la politique, la religion, la situation économique et l'état matrimonial. Tous ces facteurs peuvent déterminer la valeur accordée par les gens à certains lieux et objets et à certaines pratiques, et doivent être pris en considération pendant le processus d'engagement auprès de la communauté et des parties prenantes.

Il arrive parfois que la connaissance du patrimoine culturel soit réservée à un groupe particulier de la communauté, dont les membres ne souhaitent peut-être pas communiquer toute l'information dont ils disposent aux employés de l'établissement ou à des employés d'un certain âge ou de l'autre sexe. Les experts et les gestionnaires doivent être attentifs à ces souhaits et doivent pouvoir évaluer

l'importance culturelle de l'élément sans divulguer de l'information sensible sur le plan culturel. Il est extrêmement important de respecter le droit à la vie privée des individus et de reconnaître qu'un savoir culturel est la propriété intellectuelle des personnes qui le détiennent.

Parfois, il n'existe pas d'opinion commune sur la valeur ou l'importance d'éléments de patrimoine culturel, même au sein d'un groupe familial. Notre rôle est de ne pas prendre parti dans de tels débats, car le processus de l'engagement non discriminatoire permet de prendre connaissance et de prendre en compte des valeurs différentes ou des points de vue divergents. D'autres approches favorisant un engagement non discriminatoire sont énumérées dans l'encadré 2.

### 2. Activités contribuant à un engagement non discriminatoire

- Tenir des consultations régulières et proactives dans le but de nouer de bonnes relations.
- Parvenir à comprendre la structure et les protocoles socioculturels de la communauté afin que les bonnes personnes prennent part aux discussions sur le patrimoine culturel, ce qui permet d'aborder la diversité des opinions de la communauté.
- Assurer aux membres de la communauté un accès régulier à l'établissement afin qu'ils puissent voir comment la gestion du patrimoine culturel se déroule.
- Faire participer les membres de la communauté à certaines étapes et activités essentielles du projet, par exemple des cérémonies spéciales servant à souligner des événements clés.
- Utiliser les langues locales et encourager leur utilisation, par exemple au moyen d'une signalisation bilingue ou multilingue.
- Faire participer les membres de la communauté aux processus pertinents de suivi et d'évaluation dans l'établissement.
- Faire connaître ses réussites et les leçons tirées aux autres unités d'affaires.
- Offrir une formation de sensibilisation interculturelle, fondée sur le contexte local, à tous les employés.

Adapté en partie du guide des pratiques exemplaires en matière d'engagement auprès des autochtones dans le cadre du développement des ressources produit par Rio Tinto.

## 2.1.2 Engagement interne

L'engagement interne, mené par les spécialistes du patrimoine culturel et des relations avec les communautés, est tout aussi important que l'engagement externe. Ce type d'engagement est crucial pour s'assurer que les activités opérationnelles qui ne sont pas contrôlées directement par les experts du patrimoine culturel et des relations avec les communautés remplissent les exigences liées au patrimoine culturel.

Pour gérer et protéger le patrimoine culturel, il faut une communication claire entre les divers secteurs d'exploitation afin que les employés et entrepreneurs:

- s'engagent à observer les procédures sur le patrimoine culturel et les appuient;
- soutiennent les programmes d'engagement externe;
- agissent de manière culturellement appropriée;

- agissent conformément aux procédures du système de gestion du patrimoine culturel.

L'encadré 3 donne un exemple d'un moyen créatif employé par Rio Tinto Coal Australia pour mieux sensibiliser ses employés aux différentes cultures.

L'étude de cas 1 (page 26) sur Rio Tinto Alcan Weipa dans le Nord du Queensland, en Australie, donne un exemple des diverses méthodes d'engagement au sujet du patrimoine culturel et des avantages qui en ont découlé.

### 3. Le sentier de Hail Creek

En 2009, la mine Hail Creek de Rio Tinto Coal Australia a créé un sentier d'interprétation qui mène du village réservé aux employés à la mine. Les employés empruntent ce sentier pour se rendre à leur travail. La conception du sentier s'est faite en consultation avec les propriétaires traditionnels locaux, le peuple Wiri Yuwiburra.

Ce sentier est un moyen de sensibiliser tous les employés au patrimoine aborigène. En même temps, il sert de lieu de conservation de certains éléments du patrimoine retirés du site d'exploitation et relocalisés. Des panneaux tout le long du sentier expliquent l'importance de chaque élément.

Il s'agit d'encourager les employés à se familiariser avec le patrimoine culturel de la région et à mieux apprécier la culture Wiri Yuwiburra.



À gauche

Le sentier de Hail Creek, au Queensland, en Australie. Ce sentier a été conçu en consultation avec les propriétaires traditionnels Wiri Yuwiburra pour sensibiliser les employés au patrimoine aborigène.



Weipa  
.....  
Australie

## Étude de cas 1: Rio Tinto à Weipa, en Australie

### Engagement non discriminatoire à Rio Tinto Alcan Weipa

Les mines de bauxite Weipa et Andoom sont situées à Weipa, sur la péninsule de Cape York, au Queensland, en Australie. L'activité minière dans la région a commencé à la fin des années 1950. Rio Tinto Alcan a l'intention d'étendre l'activité minière à la zone située à l'est d'Andoom, qui n'a jamais été exploitée. Bien que l'extraction ne doive pas commencer avant 2011-2012, un plan de gestion des relations avec la communauté, du patrimoine et de l'environnement a été élaboré très tôt, et les principaux enjeux de gestion et les principales initiatives y sont cernés.

#### Défi: gérer le patrimoine culturel en même temps que les autres obligations d'affaires

Dans la région de Weipa, les préoccupations des propriétaires traditionnels au sujet du patrimoine culturel ne concernent pas uniquement les sites archéologiques, mais s'étendent à un lien spirituel fort et actif avec la terre et l'ensemble du paysage culturel. La gestion du patrimoine culturel à Weipa est donc étroitement liée à la gestion du territoire, notamment les responsabilités et les droits importants des propriétaires traditionnels touchant la gestion des ressources naturelles. Pour gérer efficacement le patrimoine culturel à Weipa, il faut tenir compte de tout le paysage culturel plutôt que de s'occuper uniquement des objets sans lien les uns avec les autres. Pour cela, il est nécessaire de s'engager globalement auprès des diverses parties concernées, y compris le service de l'Environnement de Rio Tinto Alcan. Le défi de l'entreprise est de remplir ses diverses obligations fonctionnelles dans un cadre social complexe et un environnement naturel auxquels sont attachées de solides valeurs du patrimoine culturel immatériel.

#### Processus: engagement externe et interne

Pour élaborer le plan de gestion des relations avec les communautés, du patrimoine et de l'environnement d'East Andoom, Rio Tinto Alcan a adopté une approche d'engagement intégré et non discriminatoire pour prendre en compte les préoccupations du peuple Thanikwithi au sujet du patrimoine culturel et de la gestion environnementale bien avant le début des travaux.

Plus précisément, les propriétaires traditionnels se sont dits préoccupés par l'usage récréatif que font les résidents de Weipa et les touristes à Vycos Crossing. Pour le peuple Thanikwithi, Vycos Crossing est un site traditionnellement utilisé pour accueillir les visiteurs sur leurs terres au cours d'une brève cérémonie. Bien que les Thanikwithi acceptent que le site continue à être fréquenté par le public, ils ont dit craindre les dommages environnementaux causés par les véhicules 4RM circulant sur la berge et par les personnes qui y laissent leurs déchets. Rio Tinto Alcan a reconnu ces préoccupations comme un enjeu de la gestion du patrimoine culturel et du territoire.

Pour répondre à ces préoccupations, les services Relations avec les communautés et Environnement de Rio Tinto Alcan ont travaillé avec les propriétaires traditionnels afin d'installer des barrières de contrôle de la circulation qui restreignent l'accès des voitures aux berges de la rivière, et ont aménagé une aire de stationnement bien délimitée. Des documents ont été produits afin de sensibiliser les employés et la communauté élargie à l'importance de Vycos Crossing pour le peuple Thanikwithi. Ces documents comprennent des panneaux d'interprétation et des brochures d'information qui renseignent sur l'importance culturelle du site pour ses usagers. En 2010, un calendrier a été créé pour représenter les connaissances traditionnelles locales et décrire les exigences de gestion mensuelle de l'entreprise et de la communauté.

Les documents expliquent aussi que l'accès continu au site dépend de la bonne volonté des propriétaires traditionnels.





Résultat: gestion intégrée et globale de Vycres Crossing

Un engagement non discriminatoire est nécessaire pour comprendre les enjeux patrimoniaux dans n'importe quel établissement, surtout dans le but de définir les options appropriées de gestion des lieux d'importance culturelle. Dans le cas du plan de gestion d'East Andoom, le processus d'engagement comportait une consultation des propriétaires traditionnels et d'autres personnes du peuple Thanikwithi, ainsi que de spécialistes de l'environnement, pour examiner les enjeux patrimoniaux associés à la gestion des terres. Cette consultation a été élargie à l'ensemble de la communauté de Weipa pour s'assurer que les comportements de ses membres sont adaptés à la culture et conformes aux souhaits des propriétaires traditionnels.

Grâce à cet engagement global, un plan de gestion intégré a été mis au point, des résultats positifs en termes de gestion des terres et de l'eau ont été obtenus et les relations entre l'établissement et les propriétaires traditionnels se sont consolidées.

1



En haut  
Un aîné du peuple Thanikwithi, Steven Hall, et Amanda Woodley, agente de liaison, Patrimoine, pour Rio Tinto Alcan, recueillent des coquilles dans un amas de coquilles pour en effectuer la datation au carbone 14. L'amas date d'environ 500 ans.

Ci-dessus  
Brochure d'information sur l'importance culturelle de Vycres Crossing. Les propriétaires traditionnels Thanikwithi et Rio Tinto Alcan ont produit conjointement la brochure et d'autres documents éducatifs sur Vycres Crossing.  
Cercle  
Des coquilles à la surface d'un amas de coquilles.

## 2.2 Connaître et comprendre

La connaissance des lieux, des objets et des pratiques importants pour la communauté, ainsi que la compréhension de la justification de leur valeur, constitue la base d'un solide système de gestion du patrimoine culturel.

Dès le début, les établissements doivent chercher à connaître et à comprendre les éléments suivants:

Normes et notes d'orientation de Rio Tinto relatives au patrimoine culturel

- Norme en matière de relations avec les communautés, Norme de gestion du patrimoine culturel (Australie) et documents d'orientation applicables

Cadre législatif sur le patrimoine

- Quelles sont les exigences légales et réglementaires en matière de patrimoine culturel?
- Y a-t-il un droit coutumier déterminant les exigences en matière de patrimoine culturel?
- Y a-t-il des normes ou des protocoles sectoriels applicables?

Communautés et parties prenantes

- Qui s'intéresse au patrimoine dans la concession minière de l'établissement et les zones adjacentes?
- Quelles sont les différences de valeurs entre les groupes?
- Comment le contexte législatif influe-t-il les personnes et les groupes à consulter?

Patrimoine culturel matériel

- Quels sont les lieux et les objets ainsi que les ressources naturelles considérés comme importants?
- Pourquoi sont-ils importants?

Patrimoine culturel immatériel

- Quelles pratiques et valeurs culturelles sont susceptibles d'être touchées par les activités opérationnelles?
- Comment les pratiques et valeurs culturelles sont-elles liées au patrimoine culturel matériel dans les secteurs d'exploitation?
- Comment pouvons-nous soutenir le maintien et la célébration des pratiques et croyances culturelles?

Processus de gestion appropriés

- Comment la valeur associée à des lieux, des objets et des pratiques influence-t-elle la façon dont on doit les gérer?
- Comment une bonne gestion du patrimoine culturel contribue-t-elle à nos engagements envers la croissance économique locale et régionale conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement et à nos objectifs de développement durable?

### Liste de vérification

- [✓] L'établissement tient-il un registre de toutes les exigences relatives au patrimoine culturel?
- [✓] L'établissement tient-il un registre de toutes les caractéristiques du patrimoine culturel matériel sur les terres qu'il gère et les emplacements de ces caractéristiques sont-ils indiqués et mis à jour dans le système d'information géographique (SIG) interne?
- [✓] Tous les éléments du patrimoine historique et industriel et toutes les valeurs de l'établissement lui-même sont-ils documentés?
- [✓] L'établissement comprend-il les valeurs intangibles importantes pour la communauté et comment peut-il les promouvoir?
- [✓] Tous les outils des évaluations de base sont-ils intégrés et interreliés en ce qui concerne le patrimoine culturel et les préoccupations culturelles de la communauté locale?
- [✓] Toutes les parties prenantes éventuelles ont-elles été identifiées?
- [✓] Des volets de programmes culturels éventuels ont-ils été identifiés en fonction des valeurs culturelles de la communauté locale?



## 2.2.1 Élaboration de la base de connaissances sur le patrimoine culturel

Il faut du temps pour établir les connaissances nécessaires à une gestion efficace du patrimoine culturel, étape qui doit commencer aux phases d'exploration ou de conception du projet. La création et la mise à jour régulière d'une base de connaissances pertinente est une exigence de notre Norme en matière de relations avec les communautés.

La base de connaissances permet à un établissement de planifier correctement sa performance en matière de performance culturelle, puis d'en faire le suivi, de l'examiner et de l'évaluer. Rio Tinto utilise une définition très large de ce qui constitue le « patrimoine culturel ». La base de connaissances doit être constituée à partir de différentes études et évaluations. À chaque étape de ce processus, ces dernières doivent être effectuées par des professionnels conformément à des méthodes et exigences légales spécifiques.

Les évaluations des relations avec les communautés – analyse de situation socioéconomique ou analyse des impacts sociaux et environnementaux – peuvent permettre de repérer les pratiques et les biens culturels importants pour les communautés, qui peuvent être perturbés par les activités de l'établissement.

Des évaluations spécifiques du patrimoine culturel – évaluations et études du patrimoine culturel de Rio Tinto – peuvent servir à identifier les objets ou les lieux ayant une valeur ainsi qu'à établir le contexte culturel dans lequel on attribue cette valeur au patrimoine.

La Norme de Rio Tinto en matière de relations avec les communautés exige aussi que toutes nos entités se penchent, dans le cadre de leur engagement communautaire, sur les changements affectant les normes culturelles locales, et résultant de nos activités ou non. Autrement dit, même s'il nous incombe de comprendre et de gérer les changements dus à notre présence, nous devons aussi comprendre quels sont leurs liens avec d'autres changements culturels. Il est possible d'en faire le suivi au moyen de vérifications périodiques auprès des communautés et d'études sur le patrimoine culturel.

Les études et leurs termes de référence doivent être assez vastes pour satisfaire les exigences de la Norme en matière de relations avec les communautés et de permettre de:

- dresser une liste des caractéristiques du patrimoine culturel matériel selon les normes culturelles pertinentes;
- arriver à comprendre les valeurs culturelles immatérielles;
- documenter tous les éléments du patrimoine historique et industriel et toutes les valeurs de l'établissement lui-même.

L'analyse de ces renseignements par des experts internes ou externes du patrimoine culturel permet de comprendre comment on accorde de la valeur à des lieux, à des objets et à des pratiques, quels peuvent être les impacts positifs et négatifs des activités opérationnelles sur ces éléments et quelle est la meilleure façon de gérer ces impacts. Chaque

établissement doit aussi examiner attentivement comment les données seront traitées dans le système de gestion du patrimoine culturel et comment elles serviront à influencer sur la gestion de l'établissement.

Les données sur le patrimoine culturel doivent être recueillies tout au long du cycle de vie d'une mine ou d'une installation de traitement. En effet, différentes étapes de la vie de l'établissement peuvent produire différents impacts sur le patrimoine culturel (voir les lectures générales pour un complément d'information).

Également, étant donné la longue durée de vie de nos activités opérationnelles et de l'infrastructure connexe, les personnes dans les communautés concernées changeront, tout comme leur compréhension et leur perception des risques et des impacts sur le patrimoine culturel.

## 2.2.2 Compréhension des risques liés au patrimoine culturel

L'analyse des risques, y compris les menaces et les occasions, aide à déterminer l'envergure et la complexité du système de gestion du patrimoine culturel requis pour couvrir adéquatement le profil de risque d'un établissement. Les risques liés au patrimoine culturel doivent être évalués dans le cadre d'une analyse des risques sociaux de l'établissement (voir la Note d'orientation sur l'analyse des risques sociaux). Dans certaines situations, des analyses spécifiques des risques liés au patrimoine culturel sont justifiées.

La connaissance de l'exposition aux risques permet de mieux comprendre comment concevoir et mettre en œuvre un système de gestion du patrimoine culturel adapté au niveau de risque. Les facteurs contribuant à l'exposition aux risques sont notamment les suivants :

- la répartition des sites patrimoniaux de la région (types, distribution et densité) et l'absence ou l'importance ainsi que la qualité des études antérieures sur le patrimoine;

- la nature du patrimoine culturel immatériel de la communauté ou de la région et de ses valeurs, ainsi que sa sensibilité probable aux impacts de l'extraction minière;
- les sites patrimoniaux inscrits dans le secteur où est situé l'établissement et l'importance de ces sites;
- les revendications territoriales ou les problèmes de propriété foncière concernant les terres occupées par l'établissement, et l'existence d'ententes avec les communautés;
- la portée des approbations statutaires existantes liées à des projets ou à des plans de gestion du patrimoine culturel, y compris ceux qui portent sur la perturbation du patrimoine culturel;
- les priorités, les préoccupations et la volonté d'engagement des communautés concernées;
- les conflits ou enjeux passés;
- la nature des activités de l'établissement.

La perception du risque dépend du contexte. Dans une région où le développement industriel est récent ou dans laquelle le patrimoine culturel subit l'impact cumulatif de nombreuses activités ou de nombreux établissements, les gens peuvent ressentir plus fortement l'impact des nouvelles activités, quelle que soit leur intensité. C'est une autre raison de la nécessité de mettre à jour régulièrement nos données de base.



À gauche  
Cet arbre sacré est situé près des ruines de l'ancien temple Alag Bayan dans le village de Bayan, dans la sous-province de Khanbogd, en Mongolie. C'est le plus grand orme (6 m de diamètre) au pays. La communauté locale protège l'arbre en ne déplaçant pas de bois ou de branches tombées et en empêchant la pollution et l'accumulation de déchets. Cette photo a été prise par le botaniste d'Oyu Tolgoi, J. Sanjid, en juillet 2009, afin d'enregistrer cet élément du patrimoine culturel.

## 2.2.3 Réalisations d'évaluations du patrimoine culturel

Une évaluation de base du patrimoine culturel doit comprendre les éléments suivants:

- une revue documentaire suivie de relevés de terrain portant sur toutes les formes pertinentes de patrimoine;
- un engagement non discriminatoire et la consultation des communautés locales et des parties prenantes;
- une analyse du cadre juridique applicable à l'établissement.

### Revue documentaire

Une revue documentaire consiste à examiner:

- les connaissances que possède déjà l'établissement (dossiers, rapports, connaissances des employés, etc.);
- les registres sur le patrimoine culturel (local, régional, national et international);
- des études universitaires, notamment archéologiques, historiques, anthropologiques et paléontologiques, qui ont peut-être été effectuées dans la région.

L'examen de notre base de connaissances est particulièrement important si un établissement est en activité depuis de nombreuses années ou n'a pas déjà effectué d'études du patrimoine officielles et systématiques. Un travail sur le patrimoine culturel peut être effectué rétrospectivement, surtout si un établissement est entré en activité avant que la gestion

systématique du patrimoine culturel ait été exigée par la loi ou par Rio Tinto. Il peut être utile de chercher des rapports des premiers travaux tels que les travaux initiaux d'exploration dans la région, dans lesquels est peut-être consignée une première consultation d'ordre culturel ou analyse environnementale de la région.

Les registres du patrimoine énumèrent les sites ayant divers degrés d'importance. La valeur attribuée à un site patrimonial définit s'il figure sur un registre local, régional, national ou international et, par conséquent, la réglementation qui s'y applique. Le défaut d'identifier des sites déjà enregistrés ou la méconnaissance des exigences de gestion ou des limites imposées par l'enregistrement d'un site peut entraîner des conséquences graves telles que des infractions à la loi ou des réclamations pour accès interdit.

Une vérification des registres n'est que le point de départ du travail sur le patrimoine culturel. Il est toutefois insuffisant de se fier uniquement aux registres pour déterminer le travail à effectuer sur le patrimoine culturel parce qu'il est rare que tous les sites soient enregistrés. La loi offre souvent une protection générale relativement à toutes les catégories de sites, peu importe qu'ils soient inscrits ou non. L'ignorance ne peut être invoquée si ces sites sont perturbés.

### Relevés de terrain

Les relevés des sites du patrimoine culturel sont souvent effectués par des experts techniques qui évaluent les caractéristiques soit de toutes les terres gérées par l'établissement, soit de l'empreinte proposée pour des projets de développement spécifiques. Ce travail peut notamment s'appliquer à de nouvelles concessions minières ou installations de traitement, à des infrastructures telles que des routes, des lignes de chemin de fer, des centrales et des lignes électriques, des barrages hydroélectriques, des aires de résidus, des chemins d'exploration et des plates-formes de forage, ou à des zones potentiellement affectées par des émissions ou de la poussière. Les agrandissements d'installations existantes doivent aussi être évalués. Le temps et le coût des relevés de terrain dépendent de l'envergure et du contexte des travaux.

Il existe de nombreuses méthodes possibles de relevé de terrain. La méthode choisie aura un effet sur le résultat de l'étude, tout comme les professionnels qui l'effectuent. Les professionnels doivent être choisis en fonction de leurs compétences reconnues. Il est possible de demander l'avis de spécialistes de l'entreprise pour s'assurer d'avoir la bonne expertise et d'utiliser la bonne méthode afin d'identifier complètement et exactement les valeurs patrimoniales.

La plupart des évaluations du patrimoine comportent une étude ethnographique effectuée par un anthropologue et une étude archéologique effectuée par un archéologue. Une étude historico-archéologique spécifique peut aussi être nécessaire lorsqu'il existe une possibilité de découvrir des vestiges historiques, dont de vieux bâtiments ou des ouvrages souterrains. Des études paléontologiques peuvent s'imposer dans les secteurs contenant des restes fossiles.

- Les études ethnographiques servent à repérer les lieux et les pratiques importants, dont certains peuvent être invisibles pour les personnes provenant de l'extérieur du groupe culturel concerné, ainsi que les impacts possibles sur ces lieux et ces pratiques. Les études ethnographiques doivent être effectuées par un anthropologue compétent.
- Les études archéologiques doivent viser à localiser et à enregistrer tous les sites archéologiques susceptibles d'être touchés par les travaux proposés. Une étude complète est nécessaire lorsqu'on ne connaît pas beaucoup la répartition du patrimoine archéologique. Lorsqu'on dispose de données de base substantielles, une étude par échantillonnage peut être appropriée à condition qu'elle soit rigoureusement justifiée.
- Une enquête historique peut s'avérer nécessaire lorsqu'il est probable qu'il existe des bâtiments historiques ou d'autres vestiges. Les archéologues historiens ont la formation voulue pour repérer des signes subtils dans le paysage tels que des limites de propriété et des témoignages historiques qui ne seraient pas décelés normalement au cours d'études archéologiques ou ethnographiques.

- Le patrimoine industriel peut être identifié dans une enquête historique et, s'il y a lieu, doit comprendre une évaluation des actifs commerciaux de Rio Tinto.
- Les études paléontologiques sont menées dans les secteurs susceptibles de contenir des fossiles de dinosaures ou d'autres fossiles préhistoriques d'origine non humaine.

Les experts techniques devraient être accompagnés de membres de la communauté, surtout ceux pour qui le patrimoine culturel est important, qui peuvent les aider à reconnaître les caractéristiques et, surtout, à leur en expliquer l'importance.

La participation des groupes locaux ou des propriétaires traditionnels des terres aux études ethnographiques et archéologiques peut :

- contribuer au maintien de la culture;
- favoriser l'éducation culturelle et assurer, pour les processus futurs d'évaluation, la présence de membres de la communauté connaissant bien le patrimoine culturel;
- favoriser un esprit d'inclusivité et d'engagement.

Les communautés recourent parfois à leurs propres experts techniques et peuvent ainsi effectuer les travaux requis pour les études. En Australie, au Canada et aux États-Unis, par exemple, des organisations autochtones représentatives coordonnent souvent les évaluations du patrimoine autochtone, surtout s'il s'agit d'une exigence en vertu d'une entente prise entre l'établissement et la communauté.

L'exécution des études ne signifie pas que toutes les valeurs ou caractéristiques patrimoniales ont nécessairement été identifiées. Par exemple, des restes humains souterrains d'origine préhistorique ne peuvent être découverts qu'au

cours de travaux de perturbation du sol ou d'autres activités semblables. Lorsqu'on découvre un élément du patrimoine culturel qui n'était pas déjà connu, il s'agit d'une « découverte fortuite ». Il faut préalablement élaborer et appliquer une marche à suivre afin que tous les employés et entrepreneurs cessent les travaux dès que de nouveaux objets sont découverts, jusqu'à ce que la zone soit dégagée au moyen du processus pertinent. La marche à suivre en cas de découvertes fortuites est abordée plus en détail dans la section « Planifier et mettre en œuvre » (2.3) de ce guide.

L'étude de cas 2 sur Jadar, en Serbie, fait ressortir l'importance d'une revue documentaire dès les premières étapes, ainsi que des études initiales, pour prendre connaissance de tous les enjeux régionaux relativement au patrimoine culturel pendant les étapes des études et de la conception de projet.





Ci-dessus  
Des employés de Rio Tinto Alcan Weipa examinant un appareil de forage historique sur le ML7031, dans le Queensland, en Australie. Cet artéfact est maintenant protégé par un pare-feu et au moyen d'un programme d'incendie contrôlé permettant de réduire l'impact des feux de brousse sur le cadre en bois. (De g. à d.) Neale Dahl, surveillant principal, Environnement, et Justin Shiner, spécialiste, Archéologie.

À gauche  
Ken Mulvaney, spécialiste du patrimoine culturel chez Rio Tinto Minéral de fer, et des étudiants de l'Université d'Australie-Occidentale font des relevés de l'art rupestre dans la péninsule de Burrup de la région du Pilbara, en Australie-Occidentale.





Jadar  
Serbia

## Étude de cas 2: Rio Tinto à Jadar, en Serbie

### Participation d'experts à la revue documentaire initiale pour l'identification du patrimoine culturel

Le projet lithium-borates de Rio Tinto à Jadar est situé à environ 100 kilomètres de Belgrade, en Serbie. Le site du projet Jadar, découvert par Rio Tinto Exploration, a été transféré à Rio Tinto Minéraux en 2009 après une étude d'ordre de grandeur. Au cours de cette phase, d'importants travaux ont été entrepris sur le patrimoine culturel.

#### Défi: tenir compte du patrimoine culturel dès le début d'un projet

Le défi pour Rio Tinto Exploration consistait à comprendre suffisamment le patrimoine culturel de la région avant de commencer les travaux de forage, à une échelle et un coût correspondant aux premiers stades de développement du projet et en effectuant le moins de perturbations possible. Rio Tinto Exploration est parti du principe qu'il vaut mieux recueillir d'entrée de jeu une information de qualité sur le patrimoine culturel, puis intégrer les exigences de gestion du patrimoine à la planification et à conception du projet. Cela permet d'éviter les erreurs possibles ainsi que l'effort et le coût considérables que l'entreprise devrait assumer pour une nouvelle conception du projet ou des mesures d'atténuation liées au patrimoine. En faisant participer les bons experts dès le début du travail sur le patrimoine, Rio Tinto Exploration a pu repérer les lieux patrimoniaux d'une grande importance et d'une grande valeur et éviter de les perturber. L'entité a aussi compris quelles pourraient être les menaces et les occasions correspondantes aux phases ultérieures du projet. Cette façon de procéder a aussi permis de tisser des liens solides pour les études futures du projet.

#### Processus: effectuer une revue documentaire précoce

Rio Tinto Exploration a entrepris une revue documentaire du site de Jadar en faisant appel à des experts régionaux de l'Université de Belgrade. Cette revue consistait en un examen approfondi de la documentation, une inspection du site et la constitution d'une base de données numériques intégrée à un SIG, pour faciliter l'usage futur. Ce processus a aidé à compiler les renseignements sur l'histoire du site et son importance passée et actuelle.

Les résultats de la revue documentaire ont révélé l'existence de valeurs patrimoniales très vastes et importantes, notamment des tombes de l'âge du bronze et de l'âge de fer dans la région du village de Brezjak. Ces tombes contenaient des restes humains incinérés, des bracelets, des colliers, des lances, des urnes et divers autres artefacts. Cette étude préliminaire a aidé à formuler les exigences de gestion du patrimoine culturel pour les futures phases du projet et permettra d'éviter toute perturbation inutile du patrimoine pendant la construction et l'exploitation de la mine.

En plus de receler des artefacts matériels datant de la fin du néolithique jusqu'au Moyen Âge, la région de Jadar possède aussi une valeur immatérielle considérable due à la participation historique de la région à la Première Guerre mondiale. La bataille du Cer, également appelée la bataille de Jadar, s'est déroulée entre l'armée serbe et l'armée austro-hongroise qui avait envahi la région. Cette bataille a été la première victoire des Alliés au cours de la Première Guerre mondiale. Ce souvenir historique de la guerre, ainsi que les biens archéologiques physiques de l'époque, est un aspect important de la mémoire collective de la communauté locale.

L'étude continue des tombes, en particulier, devrait fournir des observations plus poussées, jusqu'ici manquantes, sur les personnes qui occupaient le site il y a plusieurs milliers d'années. En novembre 2010, Rio Tinto a signé un accord pour donner 50 000 € au musée de Jadar afin de poursuivre les recherches sur ces tertres funéraires préhistoriques. Une fois l'exploration terminée, Rio Tinto collaborera avec le musée pour planifier la meilleure façon d'interpréter et de présenter leurs découvertes.



### Résultat: des travaux précoces sur le patrimoine mènent à une réussite future

En effectuant la revue documentaire dès le début du projet dans le cadre de ses travaux sur le patrimoine, Rio Tinto Exploration a mis au jour d'importants sites archéologiques, a attiré l'attention des populations locales sur une période importante de l'histoire et a découvert des zones sensibles, par exemple en exhumant des restes humains datant de la Première Guerre mondiale. Rio Tinto Minéraux doit rester conscient de ces constatations dans ces travaux.

Ces constatations montrent l'importance d'aborder dès le départ les questions relatives au patrimoine

culturel, même si un projet minier peut évoluer sur 10 à 20 ans. En faisant appel aux bons experts locaux, l'entité a atteint son objectif à un coût approprié pour cette phase du projet. Disposant d'une connaissance approfondie du patrimoine culturel de la région de Jadar, Rio Tinto Minéraux est maintenant en mesure également d'appuyer et de renforcer la gestion continue du patrimoine de la région. Une mobilisation précoce au sujet des enjeux culturels et la participation des experts locaux sont également reconnues comme cruciales pour l'établissement de liens et de partenariats solides avec la communauté.

2

En haut

Un groupe scolaire visitant le mémorial de la bataille du Cer. Cette bataille, la première victoire des Alliés au cours de la Première Guerre mondiale, est un aspect important de la mémoire collective de la communauté locale.

En bas

Remise en état du site après l'exhumation des tombes de l'âge de bronze et de l'âge de fer sur le site du projet Jadar.

Cercle

Exhumation de tombes de l'âge de bronze et de l'âge de fer sur le site du projet Jadar.



### Rapports d'études

Les rapports publiés à la suite des études doivent être complets, c'est-à-dire comprendre tous les renseignements nécessaires conformément à notre système interne de gestion de l'information. Nous voulons maintenir l'uniformité de nos rapports sur le patrimoine afin d'éviter qu'une information inexacte produise un impact non autorisé sur le patrimoine culturel.

Chaque établissement doit obtenir de la communauté l'autorisation appropriée d'utiliser à des fins de gestion les renseignements d'ordre culturel obtenus. Ainsi, les communautés et leurs membres peuvent conserver leurs droits moraux et leurs droits de propriété intellectuelle quant à leurs connaissances culturelles. Les communautés ont le droit de décider comment leurs connaissances culturelles doivent être communiquées au public et de restreindre leur partage généralisé.

Chaque établissement doit avoir un système de gestion de l'information approprié et bien établi qui permet de traiter avec sensibilité et respect les connaissances sur le patrimoine culturel. Par exemple, les documents à diffusion restreinte doivent être nettement marqués en ce sens.

### Cadre juridique

Une étude de base du patrimoine culturel est requise afin d'établir le cadre juridique à l'intérieur duquel s'opère la gestion du patrimoine culturel, à l'échelle internationale, nationale et locale. Ce cadre juridique peut comprendre des lois du droit coutumier (fondées sur les traditions culturelles locales), des lois régionales et nationales sur le patrimoine culturel ainsi que des chartes, des conventions et autres ententes internationales applicables au pays où se situe l'établissement. Le statut juridique de ces instruments varie. Les lois sur le patrimoine culturel diffèrent souvent entre les pays et dans un même pays, selon le niveau d'importance attribué à un site patrimonial.

Dans certaines circonstances, il peut exister différentes lois et différents règlements servant à protéger le patrimoine culturel de différents groupes du même territoire. Parfois, des lois concernant des domaines comme l'environnement, les mines ou les droits fonciers peuvent être liées aux exigences en matière de patrimoine culturel et les renforcer.

Les entités de Rio Tinto doivent aussi se conformer aux protocoles et normes de l'industrie en matière de patrimoine culturel, de développement durable et de responsabilité environnementale et sociale. Bien qu'aucune sanction légale ne lui soit imposée, Rio Tinto peut voir sa réputation en souffrir si elle n'observe pas rigoureusement toutes ces exigences légales.

À l'occasion, une loi locale exige qu'une tierce partie effectue les études sur le patrimoine culturel ou comporte des stipulations concernant la propriété des artefacts exhumés et leur transfert éventuel. Dans de nombreux pays, l'État est propriétaire des éléments de patrimoine. Cela ne doit pas empêcher les entités de Rio Tinto d'utiliser leurs propres spécialistes du patrimoine culturel afin de s'assurer que les travaux en la matière sont de grande qualité et conformes à nos propres exigences.

S'il n'y a pas de cadre juridique assurant la protection du patrimoine culturel dans un pays où Rio Tinto est présent, ou si nos propres normes dépassent les exigences légales, l'établissement doit se conformer aux normes de Rio Tinto.

L'étude de cas 3 (page 38) sur la mine Palabora, en Afrique du Sud, décrit une exigence unique que doivent respecter les entités actives dans cette région. Palabora a réussi à se conformer à l'exigence légale sud-africaine de tenir un registre du patrimoine, et est même allée plus loin en faisant de son registre un élément d'actif.





### Biens patrimoniaux

Dans certaines circonstances, l'évaluation de base du patrimoine culturel doit aussi reconnaître et enregistrer l'importance historique de l'exploitation minière elle-même. Des spécialistes du patrimoine historique et industriel peuvent évaluer l'importance de bâtiments historiques, de caractéristiques du paysage ou de machines témoignant notamment de l'architecture d'une période, d'un moment de l'histoire d'un pays ou de tout élément d'importance historique ou technologique. Par exemple, un établissement possède des actifs datant de plus de 50 ans, qui constituent le premier exemple d'une technologie ou d'un type de bâtiment; ou encore, l'établissement a joué un rôle important dans le développement de la région ou du pays.

Des établissements miniers historiques tiennent souvent une place spéciale dans la mémoire collective de la communauté locale, plusieurs générations ayant travaillé à la mine ou dans l'industrie. Parfois, l'histoire d'une mine ou d'un produit de base est intimement liée à l'histoire du développement de la région. Ainsi, l'étude de cas 4 (page 40) sur l'usine d'électrolyse Shawinigan, au Canada, met en relief certaines raisons pour lesquelles les bâtiments historiques appartenant à une entreprise peuvent être d'importants éléments patrimoniaux. L'étude de cas montre aussi comment on peut gérer ces éléments de manière à les mettre en valeur par une utilisation contemporaine.



En haut  
Les maisons des mineurs sont un bien patrimonial valorisé au Michigan, aux États-Unis.

Ci-dessus  
Intérieur du concentrateur Humboldt, qui sera remis en état afin de traiter le minerai provenant de la mine Kennecott Eagle, au Michigan, aux États-Unis.



Phalaborwa  
 Afrique du Sud

## Étude de cas 3: Rio Tinto à Phalaborwa, en Afrique du Sud

### Satisfaction des exigences légales et poursuite des objectifs liés au patrimoine culturel

La Palabora Mining Company (Palabora) exploite une grande mine de cuivre dans la province de Limpopo, en Afrique du Sud. Palabora, qui a entrepris ses activités en 1956, est entièrement géré par Rio Tinto, qui possède 57 pour cent de la mine. C'est le seul producteur sud-africain de cuivre affiné.

#### Défi: satisfaire les exigences légales tout en profitant au patrimoine culturel

L'Afrique du Sud a lancé plusieurs réformes législatives pour assurer la gestion et la protection de ses riches ressources et sites patrimoniaux. Plus précisément, la mine Palabora doit dresser un inventaire ou un registre du patrimoine de la région où elle est en activité (article 39 de la *National Heritage Resource Act*). Pour Palabora, il fallait satisfaire ces exigences légales tout en créant un registre du patrimoine du site et en le rendant public. Bien que les exigences prévues par la loi aient été l'élément moteur de l'élaboration du registre de Palabora, la mine a aussi créé cet outil pour gérer efficacement ses activités futures, prendre ses décisions de planification en temps opportun et prouver aux communautés locales et au gouvernement que leur patrimoine culturel était bien géré.

#### Processus: constituer un registre

La mine Palabora est exploitée dans la région de Phalaborwa, zone riche en ressources patrimoniales remontant parfois à l'âge de pierre. Au total, 13 sites archéologiques ont été découverts dans le secteur de la concession minière appartenant à Palabora. Deux de ces sites, Shankare et Phutwane, sont considérés comme d'une importance historique exceptionnelle parce qu'ils contiennent des preuves des premiers établissements humains.

Malgré certaines lignes directrices générales énumérées dans la loi, on ne disposait d'aucun format habituel pour créer le registre du patrimoine culturel de Palabora. Il a donc fallu passer beaucoup de temps à planifier la conception et le contenu du registre. Une équipe interne de Palabora a été mandatée pour y travailler, et un expert du patrimoine culturel du siège social de Rio Tinto a été consulté lors de cette phase de planification. La conception et le contenu du registre ont pris en compte la situation politique: en effet, le secteur de la mine fait l'objet de revendications territoriales de quatre différentes

communautés. Le patrimoine culturel appartenant à chacune de ces communautés devait être représenté de façon diplomate dans le contenu en ligne.

Aujourd'hui, le registre du patrimoine culturel de Palabora consiste en un site Web<sup>3</sup> où sont tenus à jour les enregistrements de l'ensemble des ressources, des sites et des artefacts du patrimoine culturel ainsi que des activités connexes, en vertu de la loi. Le registre contient des images et des détails utiles tels que la description des menaces, les communautés qui revendiquent les sites, les personnes responsables du suivi, etc. En plus du contenu obligatoire, le registre en ligne contient aussi une histoire descriptive de la région et de la législation en vigueur, deux cartes SIG interactives et les coordonnées des personnes à contacter pour obtenir d'autres suggestions et commentaires. Des restrictions d'accès au site de la mine, y compris les mesures de sécurité, permettent aussi de s'assurer que l'inscription des données du site ne présente pas de risque de visites interdites, de dommages ou de pillage.





### Résultat: au-delà de la conformité

En utilisant la législation sud-africaine comme tremplin plutôt que comme but ultime, Palabora a saisi l'occasion de faire de son registre du patrimoine culturel un outil interactif robuste accessible en ligne pour le grand public. Le registre inspire une grande fierté aux quatre communautés qui ont des revendications territoriales qui sont concurrentes mais n'ont pas exacerbé les tensions politiques entre les communautés. En plus d'être un enregistrement complet des conditions du site, le registre permet aussi que les futures activités d'extraction minière et de développement se déroulent dans le respect de ces sites patrimoniaux, en évitant d'autres pertes et dommages. En prenant les devants pour produire ce type de registre, Palabora a prouvé qu'une entreprise peut se conformer à la loi et satisfaire ses propres exigences internes de gestion du patrimoine culturel, tout en tenant ses engagements envers la transparence, le respect pour la communauté et l'éducation du public.

3



En haut  
Des étudiants de l'Université du Cap effectuent des fouilles sur l'un des sites archéologiques de la concession minière de Palabora.

Ci-dessus  
Des membres d'une communauté tribale locale visitent une source naturelle qui était utilisée par leurs ancêtres. La source est située sur la concession minière de Palabora.

Cercle  
Restes d'un four à cuivre trouvé à Palabora pendant le développement.



Québec  
Canada

## Étude de cas 4: Rio Tinto au Québec, au Canada

### Reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'industrie de l'aluminium au Canada

La toute première coulée d'aluminium au Canada a eu lieu en 1901 à l'usine d'électrolyse Shawinigan, dans la ville de Shawinigan, dans la province de Québec. Le complexe d'électrolyse Shawinigan, qui était à l'époque exploité par la Northern Aluminum Company Limited, est devenu depuis une partie de Rio Tinto Alcan. Étant donné ses 100 ans d'existence, l'ancien complexe Shawinigan, la plus ancienne usine d'électrolyse de l'aluminium d'Amérique du Nord, a été désigné « lieu historique national » du Canada en 2002.

#### Défi: comment protéger des valeurs patrimoniales industrielles

Le complexe Shawinigan représente la naissance historique et le développement de l'industrie de l'aluminium au Canada. Les principales valeurs patrimoniales de ce lieu historique comprennent son architecture et sa construction, les points de vue depuis les divers bâtiments et leur rapport avec le Saint-Maurice et les chutes de Shawinigan. Ces valeurs et caractéristiques sont toutes énumérées dans le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux. Le défi à relever par l'entreprise n'était pas de tenter d'évaluer les valeurs patrimoniales du complexe, qui étaient déjà bien comprises et reconnues, mais de trouver un moyen efficace de gérer ces valeurs lorsque les bâtiments ont cessé d'être utilisés pour la production d'aluminium.

#### Processus: reconnaissance et célébration des valeurs patrimoniales

L'entreprise a décidé que la meilleure façon de protéger et de promouvoir les valeurs patrimoniales était de donner les bâtiments du complexe Shawinigan à la Cité de l'énergie, un parc thématique qui souligne le rôle influent de l'industrie de l'aluminium au Canada. L'entreprise a donné les bâtiments en 2001, ainsi que 1,4 million de dollars dans le cadre des célébrations du centenaire de la première coulée d'aluminium au Canada.

Le complexe Shawinigan, maintenant appelé Espace Shawinigan, a depuis été transformé en un centre d'art contemporain, et est une partie importante de la Cité de l'énergie. Le parc comprend le Centre des sciences contenant des expositions interactives, une tour d'observation et un secteur historique composé de divers bâtiments historiques et de leur contenu industriel, tous ouverts au public. La Cité de l'énergie est devenue l'une des principales attractions touristiques du Québec. Ce résultat de gestion de l'entreprise a permis de préserver l'histoire unique du complexe tout en permettant à toute la communauté de l'utiliser et de l'apprécier.

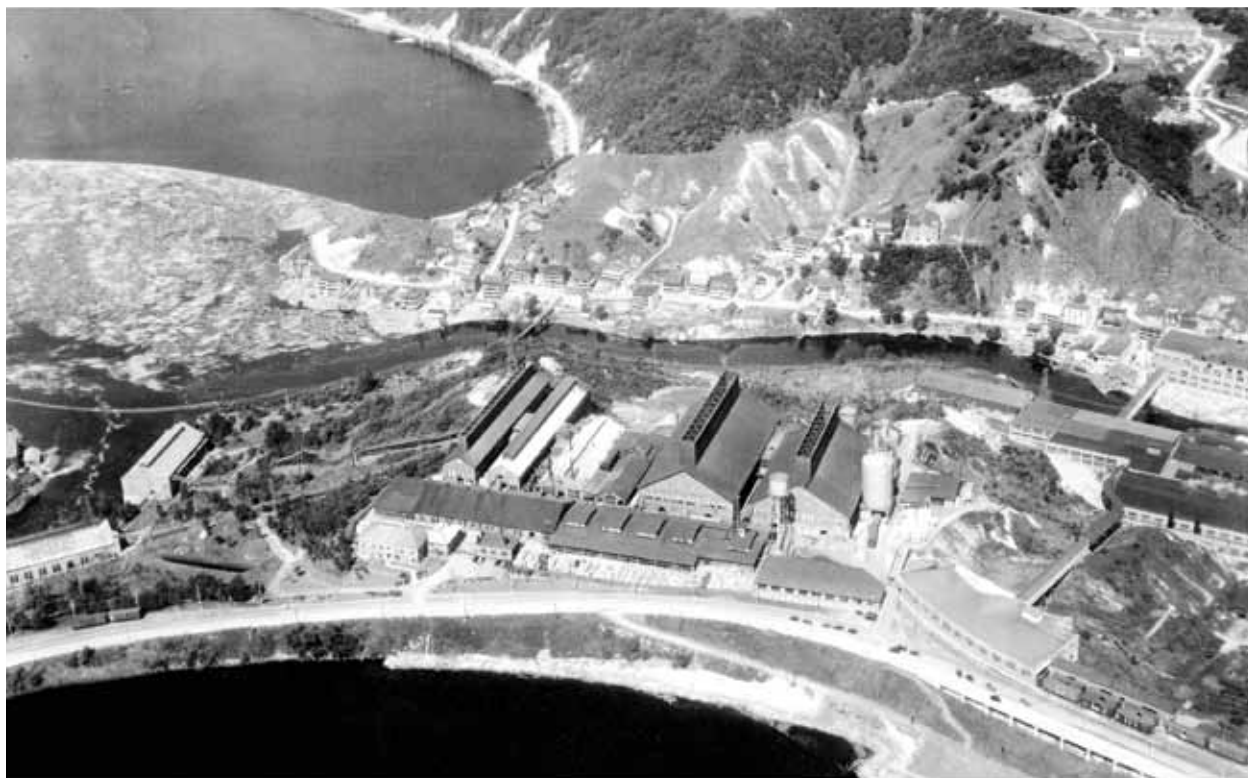
Rio Tinto Alcan continue à participer à la gestion d'Espace Shawinigan, certains de ses employés faisant partie du comité d'administration de la Cité de l'énergie. Chaque année, Rio Tinto Alcan collabore également avec la Cité de l'énergie pour aider à monter une exposition dans les bâtiments de brique et d'acier restaurés, et qui servent de lieu d'expression culturelle et artistique contemporaine.

#### Résultat: honorer le passé, poursuivre les activités actuelles

Comme pour la conservation de tous les bâtiments historiques, la meilleure façon de préserver les bâtiments et, dans ce cas-ci, les valeurs du patrimoine industriel qu'ils représentent, est de leur trouver un nouvel usage. L'élément déclencheur a été la prise de conscience de la valeur patrimoniale des bâtiments et de leur histoire. Grâce à ce don et à son implication constante, Rio Tinto Alcan continue à contribuer à la vie culturelle de Shawinigan. En reconnaissant l'influence de l'industrie de l'aluminium sur le développement régional, sur l'identité communautaire et, plus récemment, sur les arts, Rio Tinto Alcan continue à favoriser l'intersection historique entre valeurs industrielles et valeurs communautaires à Shawinigan.

4





En haut et ci-dessus (à gauche et à droite)

Pendant 25 ans, l'usine d'électrolyse Shawinigan a été l'une des plus grandes d'Amérique du Nord. À l'époque où ces photos ont été prises, dans les années 1920, le complexe d'électrolyse situé près de la baie de Shawinigan et de l'usine Belgo comprenait deux postes électriques, quatre salles de cuves, une usine de câbles et une unité de tréfilage, entre autres.



Cercle

Au début du XXe siècle, les employés de l'usine d'électrolyse devaient être forts et endurants pour manier les lourdes barres de métal servant à retirer l'aluminium des cuves. Ils portaient des vêtements en laine pour se protéger contre le métal en fusion.

À gauche

La Cité de l'énergie est devenue l'une des principales attractions touristiques du Québec. Elle préserve l'histoire unique du complexe en la présentant à toute la communauté.



## 2.2.4 Gestion du patrimoine culturel à l'aide de la base de connaissances

La base de connaissances fournit des renseignements importants essentiels à une gestion réussie du patrimoine culturel. Les évaluations de la pertinence culturelle et les analyses d'impacts sont à la base du choix des meilleures options de gestion.

### Évaluation de la pertinence

L'évaluation de la pertinence est un processus officiel employé pour comprendre la valeur du patrimoine culturel. Cette évaluation, ainsi que les valeurs définies au moyen de ce processus, doit dicter les décisions de gestion. Effectuée par les experts du patrimoine, de concert avec les membres de la communauté, elle doit être fondée sur l'analyse des preuves orales, documentaires et physiques afin que l'on puisse déterminer les valeurs sociales esthétiques, historiques ou scientifiques du lieu, de l'objet ou de la pratique en question.

Sans évaluation adéquate, les décisions de gestion peuvent avoir pour effet de détruire par inadvertance ou de diminuer des aspects pertinents de l'importance de l'élément patrimonial, ou encore de favoriser les valeurs d'une partie prenante au détriment de celles d'une autre, provoquant un conflit (voir les lectures générales pour plus d'information).

L'encadré 4 examine les conflits pouvant survenir pendant une évaluation de la pertinence et le moyen possible de les résoudre. Des conflits ou des controverses peuvent se produire si la communauté ne juge pas adéquates les évaluations de la pertinence et les décisions de gestion subséquentes établies par les experts du patrimoine ou d'autres parties prenantes. Des conflits peuvent aussi surgir entre divers groupes communautaires.

Même s'il est toujours important de prendre en considération les valeurs de la communauté, la consultation communautaire n'est pas une excuse pour ignorer l'avis des professionnels compétents qui peuvent recommander un mode de gestion du patrimoine plus strict que ne le fait la communauté elle-même. Certaines sociétés minières ont été critiquées par des spécialistes du patrimoine et des ONG pour avoir écarté les experts du processus d'évaluation parce qu'elles savent que les communautés locales ont une compréhension limitée de la valeur scientifique de certains sites et sont par conséquent plus enclines à approuver les travaux proposés.

### 4. Résolution des conflits

Il peut y avoir des écarts considérables entre les valeurs que différents groupes associent au même lieu ou objet patrimonial ou à la même pratique. Lorsqu'on ne peut parvenir à un accord, il est possible de consulter des experts externes du patrimoine culturel afin d'évaluer la validité des prétentions de chaque groupe. C'est une étape difficile parce que la Norme de Rio Tinto en matière de relations avec les communautés exige de tenir compte des différences de culture, de mode de vie, de patrimoine et de préférences des communautés locales où nous exerçons nos activités. Notre rôle n'est pas de nier l'importance culturelle d'un lieu, d'un objet ou d'une pratique, ni de résoudre les divergences locales à leur sujet, mais plutôt de respecter les préoccupations de chaque groupe. Les différents groupes d'une communauté peuvent être plus enclins à s'engager dans diverses activités de gestion s'ils estiment avoir été entendus et respectés.



### Évaluation des impacts

Lorsqu'un lieu, un objet ou une pratique a été évalué comme étant important, le caractère approprié de toutes les activités opérationnelles futures doit être mesuré selon le degré d'impact qu'elles auront sur cette évaluation de la pertinence. Les impacts doivent être clairement énoncés afin que des mesures de gestion puissent être clairement déterminées. L'encadré 5 porte sur l'impact cumulatif potentiel sur le patrimoine culturel.

Dans le cas du patrimoine culturel, une évaluation d'impacts examine les changements que nos activités opérationnelles sont susceptibles de causer au patrimoine culturel matériel et immatériel. Les impacts peuvent varier d'une perturbation mineure d'un site archéologique de faible importance à la destruction de tout un paysage culturel. Il est possible d'analyser les changements causés par nos activités opérationnelles en termes de menaces et d'occasions pour les communautés et l'entreprise, en les associant à des stratégies proposées d'atténuation des risques. En bref, l'évaluation des impacts nous permet de comprendre comment le projet ou le plan opérationnel peut influencer sur les questions patrimoniales locales, quelle que soit leur complexité.

Les projets exigeant la relocalisation de toute une communauté, par exemple, peuvent provoquer des impacts importants sur les valeurs du patrimoine matériel et immatériel. En pareil cas, l'évaluation consiste à identifier les impacts culturels précis susceptibles d'être causés par la relocalisation – par exemple le déménagement des gardiens d'un site sacré à l'extérieur de ce site, qui peut restreindre leur accès continu et par conséquent la poursuite de leur pratique culturelle. Des contes oraux, des photographies, des films, des fac-similés et d'autres formes

de documentation et de musées communautaires peuvent être nécessaires pour préserver une partie de ce qui est perdu et, dans la mesure du possible, permettre la préservation de ces traditions.

La construction de barrages hydroélectriques peut être une autre source d'impacts considérables. Il peut alors être nécessaire de faire appel davantage et plus longtemps aux ressources d'une entreprise pour effectuer des études et à des experts pour évaluer ces impacts. Les mesures prises peuvent comprendre des mesures de protection et d'atténuation, ainsi que le dédommagement pour une perte culturelle permanente et, parfois, des rituels qui pourraient devoir être répétés à plusieurs reprises à l'avenir.

Les bonnes pratiques internationales exigent que les caractéristiques du patrimoine culturel, notamment biophysiques et sociales, soient indiquées dans les analyses des impacts environnementaux. Les exigences de Rio Tinto sont encore plus strictes, c'est-à-dire qu'une évaluation de base du patrimoine culturel doit être expressément effectuée dans le cadre du processus d'analyse des impacts sociaux et environnementaux d'un nouveau projet. Une procédure d'évaluation du patrimoine culturel doit être élaborée et intégrée au système de gestion du patrimoine culturel, surtout lorsque l'entité est susceptible de produire une empreinte plus grande et d'exiger plus d'une étude et d'une évaluation.

### 5. Impact cumulatif

Dans les régions où il y a beaucoup d'activité minière ou dans lesquelles les impacts de l'exploitation minière sont empirés par d'autres formes de développement, l'impact cumulatif de ces activités influe aussi sur les exigences de gestion. Un élément du patrimoine culturel dont la perte est perçue par les employés comme relativement peu importante – par exemple, la destruction d'un site archéologique jugé de faible importance historique ou sociale – peut être grandement valorisé par la communauté des descendants qui ont subi une perte importante d'autres sites ou des changements causés à leur patrimoine culturel par l'activité minière ou d'autres projets de développement dans la région.

## 2.3 Planifier et mettre en œuvre

Une bonne gestion du patrimoine culturel exige une planification minutieuse pour s'intégrer harmonieusement à nos procédures et plans d'exploitation.

Les considérations relatives au patrimoine culturel doivent être intégrées dès le départ à la planification et à la conception des projets. La planification en matière de patrimoine culturel doit être effectuée dans plusieurs domaines clés:

- au niveau stratégique comme il est indiqué dans les plans pluriannuels des entités relatifs aux communautés;
- en tant qu'élément clé de l'étude et de la conception des projets;
- en cours d'élaboration des procédures et des systèmes;
- au niveau des programmes pour l'élaboration d'initiatives propres à chaque communauté.

Un système de gestion du patrimoine culturel (SGPC) intègre les quatre phases de la gestion abordées dans ce guide, dont chacune exige l'élaboration et la mise en œuvre de procédures, de systèmes et de plans clairs de gestion du patrimoine culturel. Les considérations en la matière doivent aussi être intégrées aux politiques, plans et activités d'exploitation qui ont des implications directes ou indirectes pour le patrimoine culturel. Le SGPC doit comporter une hiérarchie décisionnelle bien établie ainsi qu'une hiérarchie des responsabilités claire.

Le SGPC doit comprendre des plans précis de gestion du patrimoine culturel, souvent exigés dans le cadre de l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux d'un établissement. Dans certains contextes, des accords en matière de patrimoine culturel conclus avec les communautés et d'autres parties prenantes peuvent aussi être nécessaires.

### Liste de vérification

- |     |  |
|-----|--|
| [✓] | Le système de gestion du patrimoine culturel (SGPC) est-il intégré aux processus de planification opérationnelle et aux procédures d'autorisation de manière à ce que tous les travaux soient compatibles avec ce système?   |
| [✓] | Tous les utilisateurs éventuels du SGPC de l'établissement sont-ils informés de ses exigences? Il s'agit des personnes ayant le pouvoir d'entreprendre de nouvelles activités ayant pour effet de perturber le sol (planificateurs miniers, planificateurs de projet, géologues, etc.).  |
| [✓] | Y a-t-il une procédure claire d'identification, d'évaluation et de gestion du patrimoine culturel de l'établissement?  |
| [✓] | Des accords de gestion du patrimoine culturel sont-ils officialisés dans un plan qui indique en détail les mesures de gestion précises à prendre pour le secteur envisagé?   |
| [✓] | Le travail relatif au patrimoine culturel est-il intégré à d'autres fonctions comme les Ressources humaines et l'Environnement?  |
| [✓] | Un plan de zonage du patrimoine culturel ou des considérations relatives au patrimoine culturel sont-ils intégrés dans le système de permis d'intervention sur un terrain de l'établissement?  |
| [✓] | Le programme d'accueil des employés comprend-il un aperçu du patrimoine culturel de la région et de la politique, des engagements et des procédures de l'établissement en matière de patrimoine culturel?  |
| [✓] | Le SGPC est-il intégré aux systèmes et programmes de relations communautaires de l'établissement?  |
| [✓] | Le patrimoine culturel figure-t-il dans le plan de gestion de fermeture de l'établissement de sorte que les mesures actuelles de gestion du patrimoine culturel soient poursuivies ou abandonnées après la fermeture, que d'autres mesures de protection soient envisagées et que la documentation du patrimoine culturel ou des matériaux culturels (récupérés ou donnés) soit prise en compte? |
| [✓] | Des stratégies ont-elles été mises en place dans le milieu de travail pour informer les employés sur les croyances et pratiques culturelles locales?   |
| [✓] | Le système de gestion du patrimoine culturel est-il conforme à la note d'orientation du Groupe Rio Tinto ?   |



Ci-dessus  
 Une femme d'un village exécute un tissage aux motifs élaborés et délicats avec des tiges de bambou dans le village de Bajna, près du projet de mine de diamants Bunder de Rio Tinto Diamants, dans le Madhya Pradesh, en Inde. La plupart des communautés de cette région tirent leur subsistance de l'agriculture ou d'artisanats traditionnels comme celui-ci.

À droite  
 Bheemkund est un bassin souterrain pérenne de même qu'un site religieux important dans le Madhya Pradesh, en Inde. Pendant un pèlerinage, des centaines de personnes viennent s'immerger dans ce bassin et y boire en signe d'allégeance et de dévotion aux dieux. Bheemkund est situé à 15 kilomètres du camp de la mine Bunder et ne sera pas touché par le développement de la mine.



## 2.3.1 Plans de gestion du patrimoine culturel

Les plans de gestion du patrimoine culturel (PGPC) définissent les enjeux de gestion relatifs à une région précise ou à une pratique, un objet ou un lieu patrimonial. Un PGPC est souvent un document exécutoire qui définit les responsabilités des signataires.

Le contenu d'un PGPC diffère selon sa portée, l'existence de valeurs patrimoniales dans la région, le travail relatif au patrimoine culturel effectué jusqu'à présent et d'autres facteurs. Un PGPC peut comporter deux pages ou 200 pages, selon le niveau de complexité du patrimoine culturel. Dans certaines régions et certains territoires, des lignes directrices légales ou officielles peuvent influencer ou dicter le contenu d'un PGPC.

En général, un PGPC doit :

- décrire l'histoire, la situation contemporaine et les aspirations de la communauté;
- décrire les caractéristiques du patrimoine culturel et les valeurs de la région;
- indiquer les enjeux, les priorités et les objectifs de gestion importants, y compris les buts de cogestion et les points de vue de la communauté;
- décrire le contexte de planification
- qui a influencé les consultations et les décisions de gestion;
- définir les accords de gouvernance et de gestion proposés pour la région ou l'élément patrimonial, y compris les responsabilités de toutes les parties;
- indiquer les objectifs de suivi et de production de rapports;
- exposer les grandes lignes d'une procédure de règlement des plaintes, des conflits et des griefs.

L'encadré 6 est un exemple de plan de gestion complet pour une région, qui réunit tous les éléments applicables du SGPC de l'entité. Un PGPC relatif à un lieu, à un objet ou à une pratique spécifique du patrimoine culturel comprendrait les éléments pertinents.

### 6. Exemple de contenu d'un PGPC

1. Introduction
  - a. Contexte et cadre
  - b. Lois et normes applicables
  - c. Définitions
2. Portée et structure
  - a. Valeurs patrimoniales
  - b. Nature de l'établissement et impacts éventuels
  - c. Objectifs de gestion du patrimoine culturel
3. Responsabilités
  - a. Responsabilités opérationnelles
  - b. Accueil et formation des employés
  - c. Gestion des entrepreneurs
4. Rôles des parties
  - a. Établissement de Rio Tinto
  - b. Communauté(s) locale(s)
  - c. Autres parties
5. Communication de l'information
6. Procédure de consultation
7. Gestion du patrimoine culturel
  - a. Procédure de conservation du patrimoine culturel
  - b. Procédure d'enlèvement du patrimoine culturel
  - c. Procédure relative aux découvertes accidentelles
  - d. Procédure de mise en œuvre de programmes culturels
  - e. Procédure d'utilisation du patrimoine culturel (par la communauté ou l'entité)
8. Compensation culturelle
  - a. Identification et gestion des compensations
9. Procédure de règlement des plaintes, des conflits et des griefs
10. Signalement des incidents
11. Suivi et évaluation
12. Calendrier de gestion



Un PGPC comporte souvent des exigences de suivi et de production de rapports qui peuvent servir à examiner son efficacité. Ces exigences peuvent porter sur le suivi de la performance, sur la vérification de la conformité en consultation avec toutes les parties et sur les recommandations.

Les plans de gestion du patrimoine culturel doivent aussi prendre en compte l'effet qu'un établissement peut avoir sur le patrimoine matériel et immatériel d'une communauté voisine, autant sur le plan économique que physique, et contenir des lignes directrices pour gérer ces impacts tout au long de la durée de vie d'une mine. Par exemple, les plans peuvent comprendre des programmes destinés à maintenir ou préserver une tradition locale ou une valeur culturelle intangible, ou à compenser d'une manière différente les dommages causés à un site. Le PGPC doit énoncer clairement les personnes responsables.

Toutes les parties, ainsi que leurs rôles et responsabilités, doivent être définis dans le PGPC. Ainsi, l'établissement a la responsabilité de former tous les employés nouveaux et anciens sur le patrimoine culturel, afin d'éviter que des dommages soient causés au patrimoine matériel et immatériel par ignorance. Il faut aussi établir une procédure claire de gestion des impacts éventuels causés par les entrepreneurs et visiteurs. D'autres organismes tels que des ministères et des musées peuvent aussi avoir des responsabilités qui doivent être clairement expliquées dans le plan.

Tous les établissements doivent avoir une procédure en matière de découvertes fortuites qui expose les mesures à prendre lorsque des objets patrimoniaux sont découverts accidentellement pendant les activités d'exploitation. Cette procédure doit notamment préciser les étapes à suivre si l'on trouve des restes humains, car ils peuvent constituer une scène de crime ou avoir un caractère hautement sensible au plan culturel, auquel cas ils doivent être traités avec une attention particulière. Les établissements doivent aussi se préparer à faire des découvertes imprévues d'éléments du patrimoine immatériel et établir la bonne marche à suivre pour s'en occuper. Ces plans doivent être établis dès le début d'un projet. L'encadré 7 décrit les étapes probables.

#### **7. Procédure relative aux découvertes fortuites ou imprévues**

1. Cesser les travaux immédiatement à proximité de la découverte (très souvent, les travaux peuvent continuer dans un autre secteur du projet, ce qui évite des retards coûteux).
2. Aviser le chef de service responsable de l'exploitation ou l'autorité concernée de Rio Tinto. La découverte doit être traitée comme un incident lié au patrimoine culturel et signalée à ce titre.
3. Avertir la police si des restes humains ont été découverts, car diverses exigences légales devront probablement être respectées.
4. Avertir les autorités responsables du patrimoine culturel, au besoin, en cas de découvertes archéologiques ou paléontologiques.
5. Faire appel à des experts du patrimoine et à des membres concernés de la communauté pour évaluer l'importance de la découverte et la signaler si la loi l'exige.
6. Décider de la bonne marche à suivre pour gérer la découverte de concert avec les parties prenantes et les groupes communautaires concernés. Reprendre les travaux si toutes les parties le permettent et s'entendent à ce sujet.

## 2.3.2 Actions de gestion

Les actions de gestion du patrimoine culturel peuvent englober la documentation active, la conservation et l'amélioration, l'enregistrement et la destruction ou la relocalisation d'un matériau culturel. Parfois, la gestion s'applique particulièrement à un petit secteur et d'autres fois, elle doit être menée à plus grande échelle afin de conserver la valeur culturelle globale d'un paysage. La planification et la prise de décision mettent en balance les valeurs du lieu ou de l'objet patrimonial et une série d'autres occasions et contraintes.

Elles doivent être basées sur:

- la valeur du patrimoine culturel pour toutes les parties prenantes;
- les résultats du processus d'évaluation des risques commerciaux;
- les normes culturelles et les souhaits de la communauté;
- les caractéristiques de l'établissement;

- l'avis de spécialistes du patrimoine culturel;
- les préoccupations d'autres parties prenantes;
- les exigences prévues par la loi.

Pour assurer un engagement non discriminatoire, les projets liés au patrimoine culturel doivent être cogérés en partenariat avec les communautés concernées. Voici certaines activités auxquelles les communautés peuvent participer:

- prise de décision en matière de gestion du patrimoine culturel;
- définition et suivi continu des valeurs culturelles de la région désignée pour la cogestion;
- communication d'avis et de directives sur le suivi environnemental et participation à cet effort;
- conseils, orientation et animation de programmes de sensibilisation et de formation des employés et entrepreneurs sur diverses cultures;

- mise en œuvre de programmes pour gérer les sites patrimoniaux ou pour atténuer les dommages ou les pertes causés à un site;
- constitution d'une documentation du patrimoine immatériel (p. ex. collecte de l'histoire orale);
- coordination de programmes culturels (p. ex. danse, théâtre, musique, contes, partage de connaissances);
- stages sur le patrimoine culturel et sur le suivi environnemental.

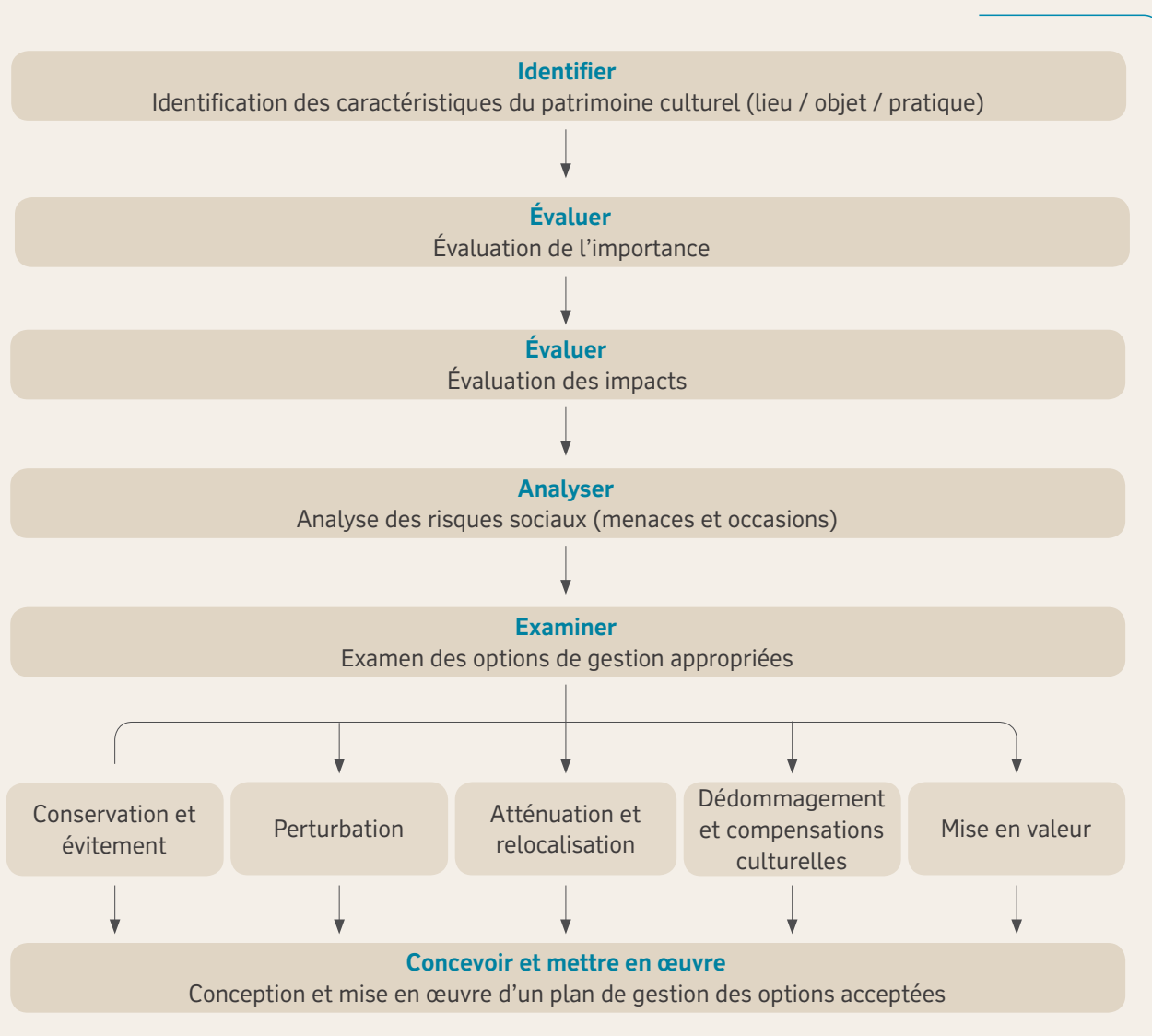
Le processus permettant d'identifier et d'établir des options appropriées de gestion du patrimoine culturel est décrit à la figure 2.



À gauche  
Des artistes aborigènes de la région du Pilbara au vernissage de l'exposition « Colours of My Country » à Perth, en Australie-Occidentale, en 2010.

Cette exposition est soutenue par Rio Tinto Minerai de fer. (De g. à d.) Tootsie Daniels, Loreen Samson, Kenny Diamond, Kaye Warrie, Judith Coppin.

Figure 2. Processus d'élaboration d'un plan de gestion du patrimoine culturel (PGPC)



Élaboré par le CSRM, mai 2011

### Évitement et conservation

La conception d'un projet doit être modifiée, si c'est raisonnable et pratique, compte tenu des préoccupations soulevées par les communautés et les parties prenantes concernées, ainsi que des résultats des évaluations de l'importance et des impacts. Il est possible que dans certains cas, la seule option acceptable de gestion d'une caractéristique du patrimoine culturel soit de ne pas la perturber. Si les parties ne peuvent s'entendre sur aucune autre option de gestion souhaitable, elles doivent envisager de reconcevoir ou de relocaliser certains aspects du projet.

La protection de l'importance culturelle d'un lieu n'exige pas systématiquement ou uniquement d'éviter ce lieu (bien que l'évitement puisse faire partie de la gestion). Très souvent, la conservation du site est recommandée. Cette mesure peut comprendre tous les processus mis en œuvre pour protéger un lieu ou un objet culturel afin d'en conserver l'importance. Si l'aspect physique d'un lieu est un élément crucial de son importance, il faut le conserver. Il est souvent pertinent d'utiliser des méthodes traditionnelles de conservation afin de maintenir l'importance culturelle d'un site, surtout si des techniques et des matériaux modernes risquent d'amoindrir l'importance du lieu ou de perpétuer la perte de lois, de méthodes de conservation ou de pouvoirs traditionnels de protection du patrimoine culturel.

Voici quelques moyens de conserver l'importance patrimoniale d'un lieu ou d'un objet culturel:

- gestion protective et zonage à accès restreint;
- maintien, préservation, restauration, reconstruction ou adaptation du patrimoine culturel;
- documentation et enregistrement;
- tampons de gestion officiels;
- signalisation, bouclage, barrières;
- murs de protection, drainage ou gestion de la végétation;
- gestion des incendies et lutte antiparasitaire;
- surveillance du site;
- remise en état ou reconstruction du paysage tel qu'il était avant l'exploitation minière;
- programmes d'accueil et de formation des employés et des entrepreneurs.

Parfois, pour conserver l'importance culturelle d'un lieu, il est nécessaire qu'il soit continuellement utilisé par les personnes qui lui accordent cette importance. C'est le cas, par exemple, de structures religieuses historiques ou de paysages culturels. La planification d'un accès continu au site et de son utilisation doit parfois être soigneusement prise en compte dans les procédures opérationnelles, y compris les exigences en matière de santé et de sécurité des visiteurs qui pénètrent dans des secteurs d'exploitation. On peut par exemple élaborer des protocoles d'accès, d'un commun accord avec les personnes ou les communautés concernées.

### Perturbation

Il est parfois inévitable de perturber un patrimoine culturel matériel, ou d'envisager cette option comme légitime, après avoir effectué des consultations exhaustives sur la valeur du lieu ou de l'objet. Parfois, certains endroits précis peuvent être évités, mais l'ensemble du paysage culturel est tout de même touché.

Un établissement doit avoir une procédure d'approbation de la perturbation qui définit des protocoles pour:

- demander l'approbation des communautés concernées et des autorités réglementaires quant à la perturbation du patrimoine culturel;
- s'entendre sur un dédommagement, le cas échéant;
- documenter et enregistrer les éléments patrimoniaux avant leur perturbation;
- s'assurer que les procédures de travail de l'exploitation sont conformes à la procédure de perturbation.

Dans les établissements de Rio Tinto qui ont un système de gestion du patrimoine culturel bien implanté, les approbations visant la perturbation sont prévues bien avant le plan opérationnel afin que les processus du SGPC appropriés soient entrepris et afin d'éviter que l'approbation soit donnée trop tard, ce qui désorganiserait les échéanciers opérationnels (voir l'étude de cas 8, page 64).



### Atténuation et relocalisation

Lorsque la relocalisation d'éléments du patrimoine culturel matériel est approuvée, il convient néanmoins de prendre des mesures pour atténuer l'impact de la perte. On pourra, par exemple, recueillir le plus possible de renseignements ou d'autre matériel avant la destruction de l'élément en cause. En pareil cas, Rio Tinto parle généralement de mesures d'atténuation.

Ces mesures peuvent prendre une ou plusieurs des formes suivantes:

- récupération des artefacts du patrimoine culturel en surface;
- récupération des artefacts du patrimoine culturel mis au jour lors de fouilles;
- recherche de gisements archéologiques et enregistrement des résultats;
- constitution d'archives sur les artefacts recueillis et sur les lieux où ils ont été découverts;
- relocalisation ou récupération d'objets ou de lieux importants du patrimoine culturel;
- études ethnographiques.

La relocalisation est l'une des mesures d'atténuation souvent réclamées par les membres des communautés, alors qu'elle peut avoir des conséquences notables sur la valeur archéologique ou patrimoniale. Les membres des communautés ne comprennent pas toujours la nature de ces conséquences.

La valeur patrimoniale est souvent intrinsèquement liée au lieu ou au contexte, et le retrait d'éléments patrimoniaux du lieu de leur découverte ou de leur contexte peut détruire ce lien. La préservation sur place constitue donc la meilleure pratique en matière de protection des sites. Compte tenu des impacts éventuels, la relocalisation ne doit être envisagée que sur la recommandation de spécialistes du patrimoine culturel, et seulement si elle est considérée comme une mesure visant à protéger la valeur patrimoniale du site ou de l'objet en cause. Lorsqu'une relocalisation est impossible, d'autres mesures d'atténuation doivent être envisagées. La planification de la relocalisation doit impérativement se faire en consultation avec des membres de la communauté et les organismes de réglementation, notamment en ce qui a trait aux questions suivantes:

- la manière dont il faut manipuler les éléments;
- les personnes qui devraient participer ou assister aux processus de relocalisation;
- s'il y a lieu, les cérémonies à tenir et les personnes qui doivent présider ces cérémonies;
- l'endroit qui accueillera les éléments relocalisés;
- la gestion de ces éléments dans ce nouvel endroit.

L'étude de cas 5, qui concerne la mine de diamants Murowa, au Zimbabwe, illustre le poids que peuvent accorder les communautés à la relocalisation d'éléments du patrimoine culturel importants et menacés, par exemple des tombes. Dans le cas de Murowa, on a pris soin de respecter les valeurs culturelles et de répondre aux préoccupations des familles concernées, autant lorsqu'il a fallu envisager et planifier la relocalisation des tombes qu'au moment de passer à l'action. On a aussi respecté scrupuleusement les directives réglementaires en vigueur au pays.



Zvishavane  
Zimbabwe

## Étude de cas 5: Rio Tinto à Zvishavane, au Zimbabwe Planification de la relocalisation d'éléments importants du patrimoine et respect des besoins culturels

La mine de diamants Murowa (Murowa), située dans le district de Zvishavane, au Zimbabwe, est une exploitation de petite taille. Elle appartient à Murowa Diamonds Limited, qui compte deux actionnaires: Rio Tinto (78 pour cent) et Riozim Limited (22 pour cent). La mine est gérée exclusivement par Rio Tinto. L'organisation d'une exploitation minière à Murowa a exigé la réinstallation de 142 familles et le déplacement de plus de 200 tombes liées à ces familles.

**Défi: réinstaller des personnes et relocaliser des éléments de leur patrimoine**  
Le défi pour Murowa consistait à réussir de manière durable la réinstallation, processus complexe aussi bien pour l'entreprise que pour la communauté touchée. La relocalisation comme telle présente des difficultés pour les communautés (celle qui est réinstallée et la communauté hôte), car chacun doit retrouver ses moyens de subsistance et son chez-soi tout en se forgeant un sentiment d'appartenance à son nouveau milieu. Bien que les familles aient accepté de quitter leur terre ancestrale, elles envisageaient avec inquiétude la relocalisation des tombes de leurs ancêtres. Suivant leur culture, les morts doivent rester enterrés sur la terre ancestrale de leur famille et leur sépulture doit demeurer intacte.

### Processus: obéir aux impératifs culturels et juridiques

Pendant la planification de la relocalisation des tombes, Murowa a tenu des consultations ouvertes avec les familles touchées, le chef de la communauté et des représentants du gouvernement, travaillant en collaboration afin de répondre aux préoccupations et de considérer diverses possibilités. Le processus a permis à Murowa de découvrir la croyance traditionnelle voulant que les esprits des ancêtres guident les familles, les villages et des communautés entières au fil de la vie quotidienne. Pour relocaliser les tombes, Murowa devait prendre en compte les besoins culturels exprimés par la communauté tout en respectant les exigences réglementaires de la région.

Voici quelques questions que se posaient les membres de la communauté:

- Célébrerait-on comme il se doit les cérémonies allant de pair avec l'exhumation et la remise en terre?
- L'entreprise paierait-elle la somme voulue pour permettre à tous les membres de la famille concernés d'assister à la relocalisation?
- Où allait-on creuser les nouvelles tombes?

Grâce à la consultation, il a été convenu que les tombes pourraient

être déplacées des propriétés familiales situées dans le secteur du plan de mine à l'un des deux cimetières aménagés par Murowa en dehors du site minier. Ainsi, elles resteraient dans les terres traditionnelles, sous l'égide du chef, et les familles pourraient venir se recueillir sur les tombes et visiter leur communauté d'origine. Murowa a assumé le coût de tous les matériaux et des ressources nécessaires pour procéder aux cérémonies d'exhumation et de remise en terre, y compris le matériel culturel requis pour les services funèbres et le transport des parents venus assister aux cérémonies.

Les exhumations devaient se dérouler conformément aux règlements et aux politiques sanitaires. Il a fallu effectuer une planification minutieuse et se reporter à l'enregistrement des actes pour veiller à ce que les dépouilles exhumées soient bien identifiées. Dans les cas où aucun acte n'avait été enregistré, le chef ou son adjoint devait signer un affidavit relatif à l'identité du défunt. De la sorte, les familles ne perdraient pas la trace de leurs proches décédés. Quand il arrivait qu'une tombe soit vide, une entente était prise avec la famille afin qu'une partie du sol soit prélevée et remise en terre comme il se doit.



### Résultat: la collaboration, gage de réussite

Grâce à une planification efficace, Murowa a su prendre en compte les attentes et les préoccupations de la communauté dans le cadre de la relocalisation des tombes, tout en respectant les règles sanitaires établies par l'État. Murowa a sollicité l'approbation de la communauté et des autorités locales quant aux mesures à prendre pour atténuer l'impact de la relocalisation des tombes.

En respectant les coutumes locales relatives aux défunts et en intégrant au processus la participation active de membres de la communauté et des autorités locales, Murowa a fait preuve de respect envers cette communauté et son mode de vie. C'est notamment grâce à ces mesures que le processus s'est déroulé sans anicroche et que l'exploitation de la mine Murowa a pu se poursuivre.

5



En haut  
Nouvelles tombes aménagées dans le cadre de la relocalisation des tombes qui se trouvaient dans le secteur du plan de la mine de diamants Murowa.

Ci-dessus  
Levie Moyo dans le kraal aménagé sur sa propriété par Murowa Diamonds. Un membre de la famille, Emanuel Mvuri, figure à l'arrière-plan. Murowa Diamonds

a mis sur pied des installations agricoles à Shashe pour chaque famille réinstallée qui possédait une ferme sur le terrain de Murowa, afin que les familles déplacées conservent leurs moyens de subsistance après la relocalisation.

Cercle  
Des membres de la communauté assistent à l'exhumation des tombes retirées de la concession minière.





Ci-dessus  
Justina Willis, du groupe d'artistes  
Yinjaa Barni, peint sous les yeux de  
son fils. Ce groupe de la région du  
Pilbara, en Australie-Occidentale,  
est appuyé par Rio Tinto Minerais  
de fer.

À gauche  
Pansy Sambo, du groupe d'artistes  
Yinjaa, près de l'une de ses œuvres.



### Dédommagement et compensations culturelles

Les entités de Rio Tinto sont tenues d'atténuer les dommages causés directement au patrimoine culturel matériel; elles doivent aussi envisager des moyens de régler un problème plus épineux, soit la modification ou la perte du patrimoine culturel immatériel. Il faut parfois prévoir une forme de dédommagement. Des conflits politiques complexes (au sein de communautés ou entre communautés et entreprises) peuvent éclater au sujet d'un tel dédommagement. La forme qu'il prendra doit donc être adaptée au contexte. Rio Tinto estime qu'un dédommagement en argent peut convenir dans certaines situations, mais on recourt de plus en plus au dédommagement sous forme de « compensation culturelle ». Il s'agit d'une série de mesures destinées à protéger, à perpétuer ou à améliorer le patrimoine culturel de la communauté, mesures que cette dernière peut accepter en contrepartie de tout dommage, perte ou changement inévitable subi par le patrimoine culturel pendant un projet de développement. Un principe important est à retenir: il vaut mieux limiter les impacts cumulatifs et veiller à ce que le résultat final soit favorable au patrimoine culturel.

La compensation culturelle, comme la compensation en matière de biodiversité et la compensation environnementale, doit être plus

durable que l'établissement lui-même, sans dépendre de son soutien. Elle doit rehausser les valeurs traditionnelles de la communauté. À des fins de transparence, la compensation culturelle doit être définie comme telle par la communauté concernée et les parties prenantes.

L'étude de cas 8 (page 64), sur Rio Tinto Coal Australia, décrit les solutions apportées à des problèmes de patrimoine culturel apparemment insolubles. Rio Tinto Coal Australia emprunte une démarche positive et cerne des occasions, dans le paysage culturel global, de compenser toute perturbation inévitable. En pareil cas, des compensations culturelles bien planifiées peuvent rehausser la valeur de certains éléments du patrimoine culturel et faire plus que compenser l'impact de la perte originelle.

La compensation culturelle est une nouvelle mesure qui n'est pas toujours facile à appliquer; en effet, il est très difficile d'évaluer des éléments de patrimoine culturel et de les remplacer par des éléments d'une autre nature. Notons toutefois que les exigences réglementaires s'orientent graduellement dans ce sens, notamment dans des territoires où Rio Tinto exerce ses activités. Voici quelques exemples de compensation culturelle:

- documentation de l'histoire orale locale, des généalogies ou d'autres éléments importants du patrimoine immatériel;

- documentation ou études (interprétation ou publication) sur des lieux importants du patrimoine culturel matériel;
- création de musées ou de centres culturels;
- conservation et présentation d'autres paysages culturels ou d'autres éléments du patrimoine culturel hors du secteur d'exploitation, afin que les membres de la communauté les utilisent selon leurs aspirations culturelles;
- lancement et maintien de programmes culturels axés sur les pratiques locales. Ces programmes peuvent concorder avec la compensation environnementale mettant en jeu la consignation et la préservation de connaissances écologiques traditionnelles, ainsi que leurs liens avec l'utilisation et la gestion de la biodiversité et du paysage culturel.

### Mise en valeur

La gestion du patrimoine culturel consiste tout autant à tirer le plus grand parti possible des occasions favorables qu'à atténuer les impacts négatifs. Autrement dit, la gestion n'est pas toujours destinée à réagir aux impacts négatifs. L'entreprise doit également reconnaître et chercher activement des occasions de mettre en valeur la culture locale. La compensation culturelle (voir les exemples précédents) peut aussi servir de stratégie de mise en valeur du patrimoine.

### 2.3.3 Protection du patrimoine culturel immatériel

Bien que la distinction soit artificielle, pour assurer l'efficacité de la gestion et du déroulement du programme, les considérations relatives au patrimoine culturel immatériel peuvent être traitées séparément de celles liées au patrimoine matériel. Il est ainsi plus facile de protéger des éléments du patrimoine immatériel qui, autrement, ne bénéficieraient pas d'une protection officielle dans le cadre de programmes de gestion du patrimoine culturel visant des éléments du patrimoine matériel.

Les entités de Rio Tinto sont encouragées à contribuer, chaque fois qu'elles le peuvent, à la préservation de pratiques culturelles pertinentes, par exemple:

- langues et coutumes locales;
- utilisation des terres et autres pratiques économiques traditionnelles;
- transmission des contes locaux;
- tenue de festivals et de cérémonies;
- transmission de ces pratiques aux jeunes.

Il importe que, ce faisant, nous évitions de figer par mégarde des pratiques culturelles dynamiques et en constante évolution.

Souvent, la protection du patrimoine immatériel relève d'un plan pluriannuel de relations avec les communautés ou d'un plan de gestion des impacts sociaux. Le SGPC d'un établissement doit préciser les services qui sont responsables d'aspects spécifiques. Par exemple, les Ressources humaines sont responsables de l'intégration culturelle et de la politique touchant les deux langues en usage, et le service de l'Environnement est responsable des programmes de suivi environnemental auxquels participe la communauté.

#### Limites de changement acceptable

La culture change et s'adapte continuellement en réaction à divers facteurs, notamment les pratiques de subsistance, les ententes touchant l'exploitation des terres, la migration, les influences extérieures et l'évolution économique. En général, les gens vivent mieux le changement découlant d'un grand projet de développement lorsqu'ils connaissent tous ses impacts sur le bien-être socioculturel de leur communauté.

Il est essentiel d'échanger avec les communautés afin de comprendre la forme et le degré de changement culturel qu'elles jugent acceptable, pour ensuite concevoir des pratiques opérationnelles et des programmes culturels ciblant les aspects qui les inquiètent – ou qui les motivent – le plus. Rio Tinto encourage toutes ses entités à analyser la situation et à fixer des « limites de changement acceptable » en concertation avec les communautés locales. Il s'agit de quantifier le changement que peut subir un lieu, un objet ou une pratique du patrimoine culturel, ou l'impact cumulatif sur tous ces éléments, changement que la communauté jugera acceptable compte tenu de l'ensemble des impacts, positifs et négatifs. Ces limites doivent être définies, et souvent redéfinies, pendant toute la durée de vie de l'établissement. Par exemple, dans le cadre du projet Oyu Tolgoi, en Mongolie (étude de cas 10, page 74), on a adopté cette approche et on assurera le suivi des impacts sur le patrimoine culturel relativement aux limites de changement acceptable définies sur place.

Le recours à un cadre des « limites de changement acceptable » fait partie de notre approche générale du travail avec les communautés,

qui doit être globale, être acceptée par les personnes concernées et contribuer à l'évolution de la communauté au sens large. Ce cadre peut être lié à une analyse des impacts sociaux et environnementaux (AISE) ou en faire partie.

#### Programmes sur le patrimoine culturel et partenariats

Les programmes sur le patrimoine culturel forment des éléments clés du système de gestion du patrimoine culturel d'un établissement.

Ces programmes contribuent au développement économique des communautés, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Par exemple, la gestion du patrimoine culturel peut aider à lutter contre la pauvreté en favorisant le tourisme ou en créant des occasions propices à la production et à la mise en marché de biens et services culturels. La protection ou la relance de pratiques traditionnelles touchant l'agriculture ou le pâturage peuvent accroître la sécurité alimentaire; de même, les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres peuvent contribuer à la durabilité environnementale. La durabilité et l'autonomie d'une communauté peuvent être grandement améliorées si on l'aide à créer des liens solides avec l'extérieur, indépendamment de l'établissement, afin de répondre à ses propres aspirations en la matière. Les programmes culturels favorisent tout particulièrement de tels partenariats.

L'encadré 8 comporte quelques suggestions de programmes culturels qui pourraient s'appliquer à votre établissement.

L'étude de cas 6 illustre comment les pratiques culturelles peuvent donner lieu à une amélioration mesurable de la qualité de vie de la communauté, par exemple sur le plan de la santé, du bien-être et de la fréquentation scolaire. L'étude de cas montre aussi combien il importe, pour la durabilité d'un programme culturel, que la communauté l'approuve et l'appuie. L'étude de cas 7 porte sur la création, par Richards Bay Minerals, du centre patrimonial Mananga, qui met en valeur le patrimoine culturel local de façon à renseigner le grand public et à exalter la fierté que tire la communauté de sa propre histoire.

#### 8. Suggestions de programmes culturels

- Célébrations culturelles: aider les communautés à organiser des célébrations et des festivals de grande envergure pour mettre leur culture en valeur et renforcer le sentiment d'appartenance.
- Danse, chants, musique, arts et spectacles: les communautés accordent beaucoup d'importance à l'accès aux modes traditionnels d'expression artistique, qui contribue à la transmission de ces pratiques aux jeunes.
- Éducation: lorsque l'éducation culturelle et la formation officielle sur le patrimoine culturel sont facilitées, la communauté est mieux en mesure de se prendre en charge, de gagner en autonomie et de ressentir de la fierté.
- Programmes environnementaux: quand on encourage les pratiques agricoles locales, l'agriculture de subsistance, la collecte de l'eau de pluie, la surveillance et la gestion de la biodiversité, de même que le recyclage, l'environnement et la culture en bénéficient.
- Recueil de l'histoire orale de la communauté: bon nombre de communautés accordent une grande valeur à la consignation de leur histoire, de leurs contes traditionnels et de leurs connaissances orales sous forme d'outils multimédias novateurs et interactifs.
- Projets économiques: les programmes qui favorisent l'activité économique centrée sur le patrimoine culturel et sur les activités créatives peuvent contribuer à réduire la pauvreté et à stimuler la croissance économique.
- Mobilisation des jeunes: le mentorat, les camps d'été et des emplois liés à des activités culturelles permettent aux aînés de la communauté de transmettre leurs connaissances aux jeunes. Ils peuvent aider ces derniers à conserver leur culture, leur identité et leur fierté.
- Programmes pour les femmes: pensons ici à l'artisanat, à l'agriculture, à la santé et aux programmes d'artisanat familial visant les femmes. Celles-ci sont souvent marginalisées au sein de leur communauté, et ces programmes peuvent les aider à découvrir leur propre pouvoir et à créer des liens de soutien réciproque.
- Programmes de santé communautaire: ces programmes peuvent être axés sur l'alimentation, l'exercice, la préservation des pratiques médicales traditionnelles, l'information sur les maladies et le soutien aux personnes souffrant de toxicomanie ou d'alcoolisme. En mettant l'accent sur la santé, il est possible de limiter bon nombre des impacts indésirables d'un projet en développement..



Rio Tinto Aboriginal Fund  
Australie

## Étude de cas 6: Rio Tinto Aboriginal Fund, Australie

### Un appui à la culture au-delà de nos activités

Le Rio Tinto Aboriginal Fund a été créé en 1996 par Rio Tinto pour concrétiser notre détermination à nous engager activement auprès des populations et communautés aborigènes d'Australie. Ce fonds est tout à fait indépendant de Rio Tinto et prévoit chaque année un financement de 1,8 million de dollars AU (2011) destiné aux initiatives communautaires. Les programmes retenus mettent l'accent, par exemple, sur l'éducation, la santé, la culture, le leadership chez les jeunes et la justice sociale. Les programmes culturels ont pour but de préserver la culture par la consignation du savoir traditionnel, la mise en valeur de la transmission des connaissances entre générations et les célébrations culturelles (festivals, spectacles et ateliers).

#### Défi: appuyer la culture au-delà de nos activités

Rio Tinto devait relever le défi d'accroître le bien-être social et économique des communautés aborigènes australiennes, qu'elles soient touchées ou non par nos activités. Comme le fonds appuie des programmes proposés pour certaines communautés aborigènes ou à l'échelle nationale, il procure des avantages de nature sociale et culturelle partout en Australie. La proximité géographique d'un établissement de Rio Tinto n'a aucune incidence sur la décision du fonds d'appuyer une initiative donnée.

#### Processus: prévoir des programmes qui préservent, célèbrent et soutiennent la culture

Le conseil d'administration du fonds compte sept membres, dont trois sont des Aborigènes en vue dans leur communauté; le conseil porte donc un regard éclairé et averti sur les questions aborigènes. Les programmes culturels choisis par le fonds peuvent contribuer à la préservation ou à la célébration de la culture, ou miser sur cette dernière pour améliorer le bien-être collectif et la participation financière à la vie des populations et des communautés aborigènes, y compris celle des insulaires du détroit de Torres. Par le passé, les programmes culturels ont porté, entre autres, sur la consignation et la pratique du savoir traditionnel ou sur des célébrations telles que festivals et spectacles. En soutenant la culture aborigène à l'échelle régionale ou même nationale, les programmes culturels subventionnés par le fonds visent à rehausser le statut de tous les aborigènes australiens.

Selon l'expérience du fonds, les initiatives culturelles venant de communautés qui jouissent de solides structures organisationnelles et peuvent gérer leurs propres programmes sont celles qui réussissent le mieux. En effet, la réussite d'un programme tient à une planification minutieuse, à une mise en œuvre soignée et à un suivi attentif en fonction des principaux objectifs. Pour veiller à ce que les programmes parviennent à renforcer les capacités des populations aborigènes, le fonds sélectionne ceux qui respectent les critères suivants:

- répondre à un besoin exprimé par les aborigènes;
- émaner d'aborigènes;
- supposer la participation d'aborigènes dans l'élaboration, la gestion et la mise en œuvre;
- obtenir le soutien généralisé de la communauté;
- viser le renforcement et un gain de capacités chez les populations et les communautés aborigènes;
- apporter des avantages directs et durables aux populations aborigènes et obtenir des résultats clairement définis.





Le fonds a, par exemple, financé en partie le festival de Milpirri, tenu tous les deux ans par la population Warlpiri conjointement avec la Tracks Dance Company. Le festival de Milpirri démontre que la célébration de la culture peut effectivement contribuer à l'évolution d'une communauté. Il repose sur la participation de communautés warlpiri dans des spectacles de musique, de danse, des cérémonies et des œuvres peintes, en vue d'accroître l'intérêt des jeunes Warlpiri envers leur patrimoine culturel. Résultat: le renforcement des liens entre générations et communautés et une meilleure estime de soi chez les jeunes Warlpiri. On constate une meilleure fréquentation scolaire, un renouveau de la culture, l'acquisition des compétences voulues pour mettre sur pied un festival culturel d'envergure et l'amélioration du bien-être physique des personnes ayant participé à la préparation du festival de Milpirri.

#### Résultat: Milpirri, une réussite au plan du patrimoine culturel

Les attentes du fonds en matière de planification constituent un bon exemple des critères à appliquer à la sélection de programmes culturels susceptibles d'améliorer le travail de gestion du patrimoine culturel d'un établissement. Les expériences du fonds démontrent que l'attention accordée aux programmes culturels est importante et que, lorsque la planification et la mise en œuvre sont soignées, ces programmes peuvent avoir, sur le plan social et économique, des avantages qui continuent de se faire sentir au-delà du programme. Par exemple, le festival de Milpirri a non seulement permis de préserver, de célébrer et de conserver le patrimoine culturel des communautés warlpiri, mais aussi de démontrer que les capacités peuvent être renforcées grâce à la gestion autonome d'événements culturels.

6



En haut  
Festival de Milpirri en 2009.  
Le Rio Tinto Aboriginal Fund a appuyé le festival de Milpirri, qui met en valeur la célébration de la culture et contribue à l'évolution de la communauté depuis 2007.  
Ci-dessus  
Festival de Milpirri en 2007  
Cercle  
Festival de Milpirri en 2009



Richards Bay  
South Africa

## Étude de cas 7: Rio Tinto à Richards Bay, en Afrique du Sud Le centre patrimonial Mananga, mémoire vivante

Richards Bay Minerals (RBM) extrait des sables minéralisés des dunes littorales dans la province du KwaZulu-Natal, en Afrique du Sud. RBM appartient à Rio Tinto (37 pour cent), à BHP Billiton (37 pour cent), à Blue Horizon Investments (24 pour cent); il s'agit d'un consortium d'entreprises et de communautés locales destiné à favoriser l'autonomie de la population noire) et aux employés permanents de RBM (2 pour cent). Depuis le début de l'extraction, en 1976, RBM est devenu l'un des plus importants producteurs de produits de titane. L'extraction se déroule dans un milieu où les sites archéologiques abondent et où l'on met au jour des artefacts provenant des tout premiers occupants de la région, qui y vivaient il y a plus de 3 500 ans. En outre, la région est reconnue pour les artefacts préhistoriques en métal ouvré qu'on y trouve. Notamment, c'est dans cette région qu'était fabriquée une grande partie de l'armement utilisé pendant l'expansion du royaume zoulou. La population mbonambi produisait la courte lance dont se servaient les guerriers zoulous pendant le règne de l'empereur Shaka.

### Défi: gérer les découvertes liées au patrimoine culturel et atténuer la perte des éléments de patrimoine

Comme le processus d'extraction de Richards Bay Minerals suppose le retrait à grande échelle de dépôts de surface, l'entreprise a depuis longtemps mis sur pied un programme de suivi archéologique, d'évaluation et d'atténuation des impacts, programme dont le déroulement est préalable à l'extraction.

Jusqu'à présent, plus de 250 sites archéologiques ont ainsi été mis au jour ou enregistrés. Étant donné l'histoire de la région, certains de ces sites ont une importance aussi bien nationale que locale. Conformément au cadre de consultation et d'engagement, la communauté des Mbonambi a exprimé le désir de voir préservé et mis en valeur son héritage culturel et historique. Pour RBM, il s'agissait de combler les attentes de la communauté relativement à la perte possible d'éléments du patrimoine culturel, ainsi que son désir de faire connaître son héritage.

### Processus: création du centre patrimonial Mananga, mémoire vivante

Pour exaucer les souhaits de la communauté mbonambi, RBM a créé le centre patrimonial Mananga dans le cadre de ses initiatives de gestion du patrimoine culturel. Le centre est le résultat d'années de travail de la part d'un partenariat unique entre RBM, Umlando, Amafa akwaZuluNatali (l'autorité gouvernementale en matière de patrimoine) et la communauté mbonambi. Il a pour objet de préserver l'histoire et le patrimoine culturel des communautés locales; à long terme, on compte l'intégrer à un circuit touristique local. Il contribuerait alors non seulement à la préservation du passé, mais aussi à l'amélioration de la situation socioéconomique future.

Décrit comme une « mémoire vivante » et non comme un musée, le centre patrimonial Mananga est de conception interactive, afin d'encourager la transmission culturelle par l'intervention directe du visiteur. La signalisation interprétative repose sur l'*amasiko*, c'est-à-dire les contes oraux, consignés par RBM



dans le cadre de ses projets sur le patrimoine culturel. Le centre compte trois rondavelles à toit de chaume (habitations typiques de l'Afrique du Sud) faites de matériaux traditionnels, soit de l'argile provenant de fourmilières et du fumier. Des artefacts en métal et d'autres objets mis au jour dans la région y sont exposés. Le tout a été prêté par le musée du Natal, où sont conservés tous les objets mis au jour par l'exploitation minière.

Entre les trois rondavelles s'étend un jardin représentant une forme unique de préservation du patrimoine. Il y pousse une série de plantes médicinales traditionnelles, notamment la pomme de terre africaine et des plantes qui guérissent les fractures osseuses et les coupures. Les visiteurs peuvent parcourir le jardin et voir les plantes dont se servaient les ancêtres des Mbonambi et autres personnages historiques comme l'empereur Shaka.

#### Résultat: mise en avant de la fierté et du savoir de la communauté

Par son rôle au centre patrimonial Mananga, RBM participe activement à la préservation de l'histoire orale de la communauté et à la pratique traditionnelle consistant à transmettre le savoir aux générations futures. Le centre jumelle au concept occidental de musée la fluidité typiquement africaine de l'histoire, de la tradition et de la généalogie. Le patrimoine culturel est ainsi mis en valeur de manière informative pour le grand public et il a accru la fierté que tire la communauté de son histoire unique et précieuse. RBM continue d'améliorer le centre patrimonial, qui évolue constamment. RBM élabore par ailleurs des stratégies et des procédures visant à confier la gestion du centre à la communauté en vue de l'encourager à prendre en main la gestion de son patrimoine culturel.

7



En haut  
Des rondavelles à toit de chaume construites dans la communauté umbonambi pour le centre patrimonial Mananga.

Ci-dessus  
Cette présentation repose sur l'histoire orale de la tribu des Mbonambi, proposée par M. Mbuyazi, chef des Inkosi Manqamu. Elle se trouve dans une rondavelle appartenant au centre patrimonial Mananga.

Cercle  
Nomusa Mthethwa, de la communauté mbonambi, travaille dans le jardin médicinal du centre patrimonial Mananga.



## 2.3.4 Intégration du patrimoine culturel dans l'entreprise

Le développement et la mise en oeuvre réussie d'un SGPC dépend d'une communication et d'un engagement constant dans les diverses fonctions d'un établissement. Selon une approche systématique:

- toutes les personnes ayant des responsabilités en matière de patrimoine culturel remplissent leurs fonctions;
- le patrimoine culturel matériel n'est pas endommagé par inadvertance par les employés ou les entrepreneurs;
- les employés et les entrepreneurs n'agissent pas de manière inappropriée au plan culturel, ne causent pas d'incidents représentant une offense ou ne contribuent pas par inadvertance à la perte d'un élément du patrimoine culturel immatériel;
- les connaissances de l'entreprise sur la gestion du patrimoine culturel ne sont pas le fait de certaines personnes uniquement;
- la gestion du patrimoine culturel se fait harmonieusement en produisant le moins d'impact possible sur les activités opérationnelles;
- les employés et entrepreneurs concernés sont au courant des implications culturelles d'initiatives non liées au patrimoine culturel telles que les programmes de gestion environnementale et de développement économique;
- les employés et entrepreneurs concernés contribuent à identifier les enjeux influant sur la gestion du patrimoine culturel.

### Établissements d'exploitation

Pour que le patrimoine culturel ne soit pas perturbé par inadvertance, les établissements de Rio Tinto doivent employer un processus interne systématique de permis et d'autorisations en matière de patrimoine culturel. Voici quelques exemples de méthodes qu'ils utilisent:

**Processus interne d'autorisation de perturbation du sol:** cette mesure de contrôle permet de s'assurer que les évaluations du patrimoine culturel et les activités de gestion sont conformes aux échéanciers opérationnels et que les activités ne se déroulent qu'une fois officiellement autorisées (à l'interne ou à l'externe, selon le cas). Elle fait aussi en sorte que toutes les conditions de gestion du patrimoine culturel sont clairement définies et communiquées aux employés et entrepreneurs effectuant ces activités.

**Système de permis relatifs au patrimoine culturel:** toute personne qui a l'intention d'entreprendre des travaux pouvant toucher une caractéristique du patrimoine culturel doit détenir un permis approuvé par le service du patrimoine culturel (ou l'équivalent).

**Système de zonage ou de tampon:** ce système peut réduire les retards d'exploitation. L'établissement délimite et maintient une zone tampon en étudiant et en évaluant le patrimoine culturel avant le développement ainsi qu'en prenant les mesures d'atténuation nécessaires. Cela exige une planification opérationnelle efficace à moyen et long terme en fonction des besoins futurs d'utilisation des terres. Il faut également délimiter clairement les zones d'utilisation des terrains dont

le développement a été approuvé, pour lesquelles l'autorisation est en instance ou qui contiennent des éléments patrimoniaux importants et exigent la protection des valeurs patrimoniales. Cette information doit être fondée sur les résultats d'études du patrimoine culturel, d'évaluations et d'activités de gestion, et gérée au moyen d'un système d'information géographique.

L'intégration de chacun des éléments qui précèdent peut offrir une approche multidimensionnelle et interactive qui assure la protection d'éléments patrimoniaux identifiés et non identifiés, tout en réduisant les incidences sur les activités opérationnelles.

### Environnement

Dans certains cas, les plans de gestion environnementale doivent tenir compte de la valeur culturelle des ressources naturelles ainsi que des aspects culturels de l'utilisation des ressources, pour qu'ils puissent rehausser les valeurs du patrimoine culturel au lieu de les amoindrir.

Exemples de chevauchement des plans environnementaux et des plans culturels:

- utilisation coutumière continue des ressources biologiques;
- accès restreint aux endroits ayant une valeur culturelle;
- reconnaissance et protection de la valeur culturelle des ressources hydriques et d'autres ressources naturelles;
- introduction ou élimination d'espèces étrangères dans le secteur;
- respect, préservation, protection et maintien des connaissances, innovations et pratiques écologiques traditionnelles.



L'intégration des communautés locales dans les programmes de gestion et de réhabilitation environnementale d'un établissement peut avoir des conséquences positives en ce qui concerne les objectifs liés au patrimoine culturel et écologiques, par exemple:

- favoriser la préservation de la culture et la transmission des connaissances culturelles aux générations futures;
- faire bon usage des connaissances environnementales considérables des populations locales;
- employer des personnes de la communauté et les former sur la gestion environnementale;
- contribuer à notre objectif de cogestion.

#### Santé, sécurité et environnement

Les considérations relatives au patrimoine culturel devraient être incluses dans les rapports d'incidents liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement (SSE). Certains incidents SSE, par exemple frapper un animal sauvage avec une voiture de l'entreprise ou déverser des produits chimiques, peuvent avoir un impact culturel de même qu'un impact environnemental. Par exemple, si l'animal frappé a une importance religieuse ou spirituelle pour les populations locales ou si le déversement de produits chimiques est nocif pour des sources d'alimentation traditionnelle, pour l'eau ou pour l'accès à des sites culturels, les impacts culturels doivent figurer dans les rapports d'incidents et dans les mesures d'atténuation.

#### Ressources humaines

Les normes culturelles particulières des travailleurs issus des communautés locales doivent être prises en compte dans les procédures de ressources humaines afin que le recrutement et la fidélisation d'un personnel diversifié soient assurés. Il est important que les nouveaux employés se familiarisent avec les enjeux locaux touchant le patrimoine culturel et la façon de les gérer. Lorsque le contexte d'un établissement l'exige, tous les employés – et non seulement les employés expatriés – doivent aussi suivre une formation de sensibilisation interculturelle. Les employés d'autres régions du pays peuvent aussi avoir besoin de se familiariser avec les normes culturelles locales. L'encadré 9 énumère certains éléments des programmes d'intégration culturelle.

L'étude de cas 8 montre comment Rio Tinto Coal Australia a intégré un système de gestion du patrimoine culturel dans tous ses établissements de l'Est de l'Australie. Cette approche renforce les relations avec les communautés et évite les conflits découlant des préoccupations d'une communauté quant à son patrimoine culturel.

#### 9. Éléments des programmes d'intégration culturelle

Les programmes d'intégration culturelle peuvent comprendre les éléments suivants:

- information sur la géographie locale, les enjeux socioéconomiques, le gouvernement, l'histoire, la culture, les coutumes, la religion, les tabous locaux et les festivals;
- approches interactives utilisées pour mettre les employés au courant des cordes sensibles et des enjeux locaux (jeux de rôles, réflexion personnelle et discussions, activités de groupe, etc.);
- réflexion sur les normes culturelles de chaque participant et sur l'influence qu'elles ont sur sa compréhension des normes culturelles locales;
- emplacements des lieux culturellement importants qui doivent être évités par les employés;
- explication des attentes locales de la société et description des comportements inappropriés au plan culturel, qui doivent être évités;
- explication des pratiques culturelles jugées importantes par la communauté locale;
- présentation de certaines caractéristiques du patrimoine culturel matériel de la région;
- enseignement de phrases et expressions courantes dans la langue locale;
- occasions de rencontres entre les employés et certains membres de la communauté locale;
- spectacle ou banquet préparé par la communauté locale.



Vallée de l'Upper Hunter  
Australie

## Étude de cas 8: Rio Tinto dans la vallée de l'Upper Hunter, en Australie

### Mise en œuvre d'un système de gestion intégrée du patrimoine culturel

Rio Tinto Coal Australia a plusieurs mines et projets dans le Queensland et en Nouvelle-Galles-du-Sud. Plus précisément, l'entité gère la mine de charbon de Coal & Allied dans la vallée de l'Upper Hunter, y compris les mines Mount Thorley Warkworth, Hunter Valley et Mount Pleasant. Hunter Valley est une région caractérisée par des activités minières et une utilisation des terres agricoles à grande échelle.

#### Défi: obtenir un accès aux terres en temps opportun dans son contexte d'impacts cumulatifs importants

Le défi pour Rio Tinto Coal Australia est d'obtenir un accès en temps opportun aux terres pour ses activités minières tout en respectant les attentes de la communauté aborigène de la vallée de l'Upper Hunter. La communauté est préoccupée par la perte cumulative de son patrimoine culturel matériel et immatériel par suite des importants développements miniers et des pratiques passées et actuelles d'utilisation des terres dans toute la région. La communauté a fait savoir clairement qu'elle acceptera les impacts des activités minières et de l'expansion de la mine sur son patrimoine culturel si elle obtient la protection permanente et la gestion communautaire d'autres sites culturels importants.

#### Processus: intégration du système de gestion du patrimoine culturel

Rio Tinto Coal Australia a instauré son système de gestion du patrimoine culturel (SGPC) en 2006. Ce système décrit les processus d'intégration de la gestion du patrimoine culturel à toutes les étapes du cycle de vie des établissements, dont l'exploration, la faisabilité, la construction, l'extraction minière, la fermeture et les étapes consécutives à la fermeture. Grâce au SGPC de l'entité, les communautés aborigènes ayant des intérêts dans les régions et les projets appartenant à l'entreprise ou qu'elle exploite peuvent participer pleinement à l'identification, à l'évaluation de l'importance, à la protection et à la gestion continue de leur patrimoine culturel.

Pour s'assurer que le patrimoine culturel est intégré à toutes ses activités opérationnelles, Rio Tinto Coal Australia exige que toutes les activités de perturbation du sol soient autorisées au moyen d'un système de permis à cette fin. Ce système comprend un processus d'autorisation lié au patrimoine culturel qui est géré par le chef de service du patrimoine culturel et qui consiste notamment à évaluer l'activité proposée de perturbation en fonction du plan de zonage du patrimoine culturel (PZPC). Le PZPC définit clairement les secteurs ou les zones où la perturbation du sol peut ou ne

peut pas avoir lieu, selon leur statut en matière de gestion du patrimoine culturel. Le statut d'une zone est déterminé par le niveau d'évaluation du patrimoine culturel et par les mesures d'atténuation qui ont été prises dans ce secteur.

Le PZPC aide à offrir en temps opportun un accès aux terres pour les activités minières, car le programme d'évaluation et de gestion du patrimoine culturel est mis en œuvre au moins cinq ans avant le développement minier. Ce tampon de la gestion du développement offre une marge de manœuvre opérationnelle. Il permet aussi de s'assurer que la récupération de sites patrimoniaux (mesures d'atténuation) ne se produise que dans les secteurs à développer. Comme outil de planification et de gestion, le PZPC empêche toute mesure d'atténuation inutile liée au patrimoine culturel, évite les perturbations involontaires et intègre le système de gestion du patrimoine culturel à la planification et aux activités d'exploitation de l'entité.

Le SGPC de Rio Tinto Coal Australia prévoit un processus rassembleur et structuré de consultation de la communauté permettant de s'assurer que la gestion du patrimoine réponde adéquatement aux préoccupations et aux valeurs culturelles des communautés aborigènes. Cette approche, dans le contexte des initiatives élargies et à long terme



de l'entreprise en matière de relations avec les communautés aborigènes, a pour but d'offrir aux communautés aborigènes de la région de meilleurs résultats au plan social, culturel, économique, ainsi qu'au plan de la conservation.

Afin d'établir et d'entretenir de bonnes relations tout en identifiant les valeurs culturelles collectives, le groupe de travail sur le patrimoine culturel de Rio Tinto Coal Australia met en œuvre un processus consultatif et engage le dialogue directement avec les parties prenantes des communautés aborigènes.

L'initiative des aires de conservation du patrimoine culturel aborigène de Rio Tinto Coal Australia est issue de ce processus consultatif. Cette initiative vise à repérer certaines terres dans l'ensemble du paysage culturel et à envisager leur conservation et leur gestion à long terme par la communauté aborigène afin de contrebalancer la perturbation inévitable du patrimoine dans les secteurs de développement minier. L'aire de conservation Wollombi Brook est un exemple d'une telle mesure compensatoire. Cette aire de 475 hectares permettra de protéger un large éventail de sites et de paysages culturels, y compris le Bulga Bora Ground, site d'une grande importance pour les populations aborigènes de la région de la vallée de l'Upper Hunter.

Cette aire de conservation offrira aussi des occasions de formation et d'emploi aux aborigènes locaux sur la gestion du patrimoine culturel et de la conservation de la biodiversité, sur l'éducation, sur la gouvernance, sur le développement des affaires et sur la gestion des sols et des ressources naturelles.

#### Résultat: un avantage mutuel pour les communautés aborigènes et Rio Tinto

En mettant en place des plans, des processus et des procédures complets, systématiques et bien pensés, Rio Tinto Coal Australia a créé un SGPC officiel bien intégré. Grâce à ce système, la planification et les activités opérationnelles sont conformes aux besoins de Rio Tinto Coal Australia et des communautés aborigènes. Lorsque la planification et la mise en œuvre d'un SGPC sont bien intégrées à la planification minière et aux procédures opérationnelles, et qu'elles se développent en collaboration directe avec les communautés aborigènes, les résultats sont mutuellement bénéfiques et renforcent les relations avec la communauté. En fin de compte, il s'agit de réduire les impacts et les risques associés à la gestion du patrimoine culturel dans le contexte du développement minier.

8

En haut

Des représentants aborigènes au projet archéologique de Warkworth Sands en 2008. Ce projet se déroulait à la mine de charbon Mt Thorley Warkworth, dans la Hunter Valley, en Nouvelle-Galles-du-Sud, en Australie.

Cercle

Écriture d'accès restreint à l'aire de conservation du patrimoine culturel aborigène de Wollombi Brook, à la mine de charbon Mt Thorley Warkworth. Cet écriture restreint aux seules personnes autorisées l'accès à une aire fragile.

## 2.4 Suivre, évaluer et améliorer

Le suivi, l'évaluation et l'amélioration de la performance du système de gestion du patrimoine culturel d'un établissement sont essentiels. Pour évaluer la performance du système, on vérifie à intervalles réguliers la conformité aux normes de Rio Tinto, ce qui sert de base à l'amélioration continue.

Le suivi et l'évaluation des données et des systèmes de gestion du patrimoine culturel sont essentiels pour:

- assurer l'atteinte des objectifs des programmes et projets;
- faire en sorte que toute répercussion négative soit contrebalancée par les répercussions positives;
- mesurer les progrès accomplis par rapport aux engagements en matière de patrimoine culturel;
- améliorer les politiques et la planification;
- assurer l'amélioration continue.

### Liste de vérification

- |     |  |
|-----|--|
| [✓] | Le cadre de suivi comprend-il des indicateurs du patrimoine culturel qui reposent sur des données crédibles régulièrement mises à jour?  |
| [✓] | Les processus de suivi et d'évaluation sont-ils, dans la mesure du possible, participatifs et englobent-ils une grande diversité de membres de la communauté dont les hommes, les femmes, les jeunes et les aînés? |
| [✓] | Des changements sont-ils apportés aux programmes ou aux procédures de travail par suite du suivi?  |
| [✓] | Est-ce que l'on entreprend des processus d'évaluation réguliers à la fois informels, pour suivre les progrès, et formels, pour évaluer le niveau de performance?   |
| [✓] | Est-ce que l'on entreprend des processus d'évaluation formalisés la conclusion d'un programme ou d'une activité de manière à analyser les résultats et à les mesurer par rapport aux objectifs initiaux?           |
| [✓] | Est-ce que l'on réussit l'amélioration continue en mettant régulièrement à jour les éléments du système de gestion du patrimoine culturel en fonction des résultats de l'évaluation?                               |
| [✓] | Est-ce que des programmes d'intégration culturelle, qui sont animés par des groupes communautaires locaux, sont obligatoires pour tous les employés, y compris ceux provenant d'autres régions du pays?            |
| [✓] | Est-ce que tous les employés doivent suivre une formation d'appoint périodique sur les considérations culturelles?   |

### 2.4.1 Suivi – « Où en sommes-nous? »

Le suivi consiste à vérifier de manière systématique les effets des activités opérationnelles sur les communautés et les parties prenantes, que ces effets soient positifs ou négatifs. Le suivi de l'approche globale de gestion du patrimoine culturel d'un établissement en fait partie. S'il est bien exécuté, il peut entraîner des changements au projet ou à l'établissement en vue de combler les lacunes ou de saisir les occasions repérées.

Des données crédibles sont essentielles à un suivi efficace. Bien qu'il ne soit pas toujours possible de mesurer précisément les impacts et les

changements, les systèmes de suivi doivent être assez robustes pour permettre aux établissements d'évaluer s'ils progressent vers l'atteinte de leurs cibles et objectifs clés et de repérer les problèmes à régler.

Les communautés et groupes visés doivent participer au processus de suivi dans la mesure du possible

- pas seulement à titre d'informateurs, mais aussi de participants actifs. Une approche participative favorise une plus grande appropriation par la communauté et permet de s'assurer que l'on accorde l'importance voulue aux connaissances locales.

L'étude de cas 9, sur la mine de diamants Diavik au Canada, montre que la participation communautaire au suivi environnemental peut aussi avoir des résultats positifs sur le patrimoine culturel en encourageant l'utilisation et la transmission continue des connaissances écologiques traditionnelles.

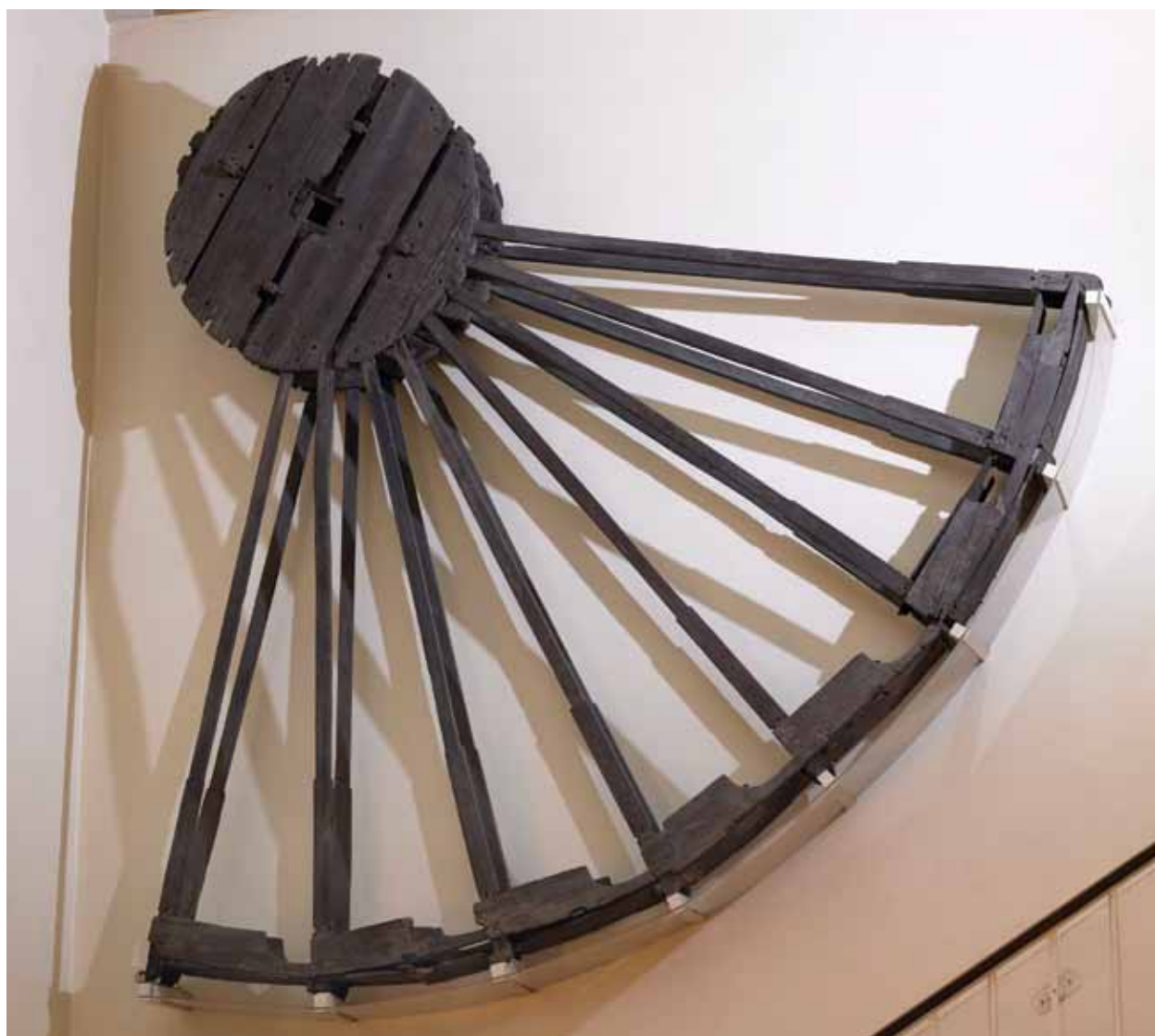




À gauche  
Le produit 20 Mule Team Borax. L'activité borate de Rio Tinto a débuté dans la vallée de la Mort, en Californie, dans les années 1880. Le 20 Mule Team BoraxMD est un élément important du patrimoine culturel de la région.

Ci-dessous  
Une partie d'une roue en bois servant à drainer une mine, qui date de l'époque romaine. Cet artéfact a été découvert dans les mines de cuivre Huelva de Rio Tinto, en Andalousie, en Espagne, dans les années 1870. Rio Tinto a donné cet artéfact au British Museum en 2010.

© The Trustees of the British Museum





Territoires du Nord-Ouest  
Canada

## Étude de cas 9: Rio Tinto dans les Territoires du Nord-Ouest, au Canada

### Intégration des connaissances traditionnelles à la surveillance scientifique à la mine de diamants Diavik

La mine de diamants Diavik (Diavik), coentreprise entre Rio Tinto (60 pour cent) et Harry Winston Diamond Limited Partnership (40 pour cent), est située à 210 kilomètres au sud du cercle arctique dans les Territoires du Nord-Ouest, au Canada. La mine est en activité depuis 2003.

#### Défi: intégrer le savoir écologique traditionnel à la surveillance du site minier

Le défi pour Diavik est de fonctionner dans cet endroit reculé tout en respectant les pratiques locales d'utilisation des terres et en évitant les répercussions négatives sur les moyens de subsistance des groupes autochtones locaux.

La mine englobe une superficie d'environ 10 kilomètres carrés sur laquelle les communautés locales des Dénés, des Métis et des Inuits de la région ont désigné des usages traditionnels. Ces groupes dépendent de l'environnement naturel et de la faune pour leur subsistance (réelle et symbolique) et ont donc une profonde compréhension de la terre et un lien très fort avec elle. Pour ces raisons, la santé de l'environnement de la région a une grande importance.

#### Processus: participation des organisations autochtones au suivi environnemental

En réaction aux préoccupations de la communauté au sujet du manque de certains règlements environnementaux, Diavik a établi un accord environnemental qui prévoit un conseil consultatif de suivi environnemental (EMAB – Environmental Monitoring Advisory Board). Ce conseil comprend des représentants de chacune des cinq Premières nations concernées par la mine, des instances gouvernementales et de Diavik. L'EMAB a pour mandat de faciliter la collaboration et, à cet égard, un de ses buts est de favoriser un échange d'idées franc sur le savoir écologique traditionnel et les méthodes de surveillance scientifique. Des consultations collaboratives entre l'EMAB et Diavik ont débouché sur des programmes de suivi environnemental qui combinent le savoir traditionnel et le savoir scientifique occidental dans le but de surveiller et de protéger la faune dans le secteur touché par les activités minières. Deux résultats de ces programmes sont l'étude de palatabilité du poisson et les travaux de protection du caribou.

#### Étude de palatabilité du poisson:

pour évaluer la santé des poissons dans la zone touchée par les activités minières, Diavik effectue un suivi régulier des poissons dans le lac de Gras. En plus de ce suivi, les aînés et les jeunes des communautés sont encouragés à participer ensemble à une étude visant à suivre en continu la palatabilité et la texture des poissons du lac. Les représentants de la communauté notent les poissons sur leur apparence avant la cuisson et sur leur aspect et leur goût une fois cuits. Les notes sont comparées à plusieurs points de référence, y compris le sondage de l'année précédente, la qualité des poissons dans la zone proche du domicile des personnes et les perceptions de la santé des poissons telle qu'elle était avant les activités minières. Des échantillons de tissus et d'organes d'un poisson sont analysés en laboratoire, ce qui permet de déterminer les teneurs en métaux. L'étude de palatabilité a deux résultats: contribuer à la gestion environnementale et à la gestion du patrimoine culturel sur les lieux et maintenir le mode de vie traditionnel de la pêche en surveillant l'impact des activités opérationnelles sur les espèces de poisson préférées.

#### Protection du caribou par clôturage:

pour tenir compte des préoccupations de la communauté concernant les caribous (un type de renne) qui peuvent rester emprisonnés, pendant leur migration annuelle, dans la zone de confinement de la kimberlite traitée de la mine, le conseil consultatif de suivi environnemental (EMAB) a dirigé des consultations entre Diavik et les chefs communautaires locaux pour en arriver à une solution de protection souhaitable.

Les éléments suivants ont été examinés:

- la période de l'année pendant laquelle la zone de confinement de la kimberlite devrait être clôturée;
- les moyens d'éviter une prédation accrue des caribous le long des clôtures;
- les personnes qui devraient être responsables de la conception et de l'emplacement des clôtures;
- la personne chargée de sa gestion.

Les divers ateliers tenus par l'EMAB ont débouché sur un plan de protection des caribous conçu et géré selon les connaissances traditionnelles locales des activités des caribous et de leurs prédateurs, et mis en œuvre par l'établissement.



### Résultat: partage des connaissances et amélioration du suivi environnemental

En intégrant le savoir traditionnel aux procédures scientifiques, Diavik a démontré la valeur de l'intégration de ce savoir aux processus de suivi de l'entreprise. Grâce à cette collaboration, Diavik a pu tirer parti de différentes façons de considérer et d'observer l'environnement, ce qui a contribué à maintenir les connaissances écologiques et les pratiques de subsistance traditionnelles. Cette façon de procéder a contribué à une gestion efficace du patrimoine culturel, à de meilleures relations avec les communautés locales et au respect des engagements environnementaux de l'établissement décrits dans l'accord environnemental.

9



En haut  
Les membres de la communauté participent à une étude de palatabilité du poisson. Cette étude est effectuée dans le cadre des exigences d'autorisation de pêche et des engagements de l'accord environnemental de Diavik.

Ci-dessus  
Protection des caribous par clôturation. Diavik et les chefs communautaires locaux ont planifié ensemble une solution de clôturation en fonction des connaissances traditionnelles sur l'activité des caribous et de leurs prédateurs.

Cercle  
Membres de la communauté inspectant des truites du lac pendant une étude de palatabilité du poisson.



## 2.4.2 Cibles et indicateurs de suivi

La définition de cibles et d'indicateurs appropriés permettant de mesurer l'activité et la performance est au centre du processus de suivi. Des cibles et des indicateurs bien conçus peuvent servir à surveiller les processus externes de changement et à évaluer la performance de l'établissement par rapport aux objectifs qu'il a énoncés en matière de patrimoine culturel. En attirant l'attention sur les résultats souhaités, le processus de définition des cibles et des indicateurs peut aussi aider les établissements à remanier et à mettre en œuvre leur SGPC et à améliorer leur performance.

Des cibles locales définies avec précision, ainsi que l'amélioration continue de leur mesure, sont nécessaires pour prouver que les établissements respectent et, si possible, surpassent :

- des exigences réglementaires précises;
- les exigences internes;
- les engagements pris dans des ententes d'investissement avec les pays souverains et dans les ententes de consentement des communautés;
- les attentes générales des communautés.

Rio Tinto exige maintenant que ses entités observent l'objectif mondial en matière de relations avec les communautés<sup>4</sup> qui énonce que, d'ici 2013, tous les établissements définissent des indicateurs de performance sociale appropriés à l'échelle locale, indiquant une contribution positive au développement économique des communautés, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il peut être difficile de respecter cette exigence, car la plupart des données de performance actuellement déclarées sont axées sur

l'effort et sur l'activité plutôt que sur les résultats ou les impacts.

Bien que la culture, y compris le patrimoine culturel, ne soit pas expressément mentionnée dans les OMD, les Nations Unies soulignent son importance pour le développement et sa contribution à la réalisation des OMD. Le secteur culturel, par l'intermédiaire du patrimoine matériel et immatériel, des industries de la création et de diverses formes d'expression artistique, est considéré comme un élément fondamental du développement durable et comme un facteur majeur du développement économique, de la stabilité sociale et de la protection environnementale. Les entités de Rio Tinto doivent en tenir compte en établissant leurs indicateurs liés au patrimoine culturel et en produisant leurs rapports de réalisation de l'objectif mondial en matière de relations avec les communautés.

La figure 3 décrit les étapes du processus et les principales questions pour la surveillance et la déclaration des contributions au patrimoine culturel, qui peuvent aider les entités à concevoir et à élaborer les cibles et les indicateurs.

Les cibles et les indicateurs doivent être définis en fonction du contexte local et être intégrés aux objectifs, aux moteurs stratégiques et aux données de base opérationnelles de l'établissement. La meilleure façon de s'assurer que les cibles et les indicateurs sont appropriés à l'échelle locale est de parvenir à un consensus avec les communautés quant à leur forme. Il ne faut pas nécessairement que les communautés s'occupent des aspects techniques de la mesure, mais ce qui est souhaitable, c'est qu'elles approuvent les priorités et qu'il y ait une compréhension commune de ce qui constituera une preuve de progrès. Bien qu'une entente spécifique ne soit pas possible, la

déclaration publique des cibles et des indicateurs fera au moins en sorte qu'ils puissent être examinés par les experts et la communauté.

Les étapes du processus sont utiles pour les entités qui définissent leurs cibles et indicateurs, mais il reste plusieurs difficultés à surmonter, y compris la façon de mesurer les contributions individuelles dans une situation où plusieurs effets se font sentir, ainsi que la façon d'obtenir des données utiles à moindre coût. Les cibles les plus utiles sont les objectifs SMART:

- **Spécifiques:** la cible est-elle claire et bien définie?
- **Mesurables:** y a-t-il des méthodes d'évaluation des progrès réalisés?
- **Atteignables:** les connaissances, l'expertise et les ressources nécessaires sont-elles disponibles?
- **Réalistes:** ajoutent-elles de la valeur à notre travail ou à nos approches en tant qu'entreprise?
- **Temporelles:** y a-t-il des délais clairement définis pour l'atteindre, y compris une date butoir?

Pour développer des indicateurs correspondant aux cibles, il faut veiller à mesurer la progression vers la réalisation des résultats souhaités et pas seulement le niveau d'activité (p. ex. tâches exécutées ou réunions tenues). Dans le cas du patrimoine culturel, le suivi doit être lié au SGPC de l'entité et aux PGPC spécifiques. Par exemple, quels aspects le PGPC désigne-t-il comme importants et nécessitant une conservation et quels processus établit-il pour y parvenir?

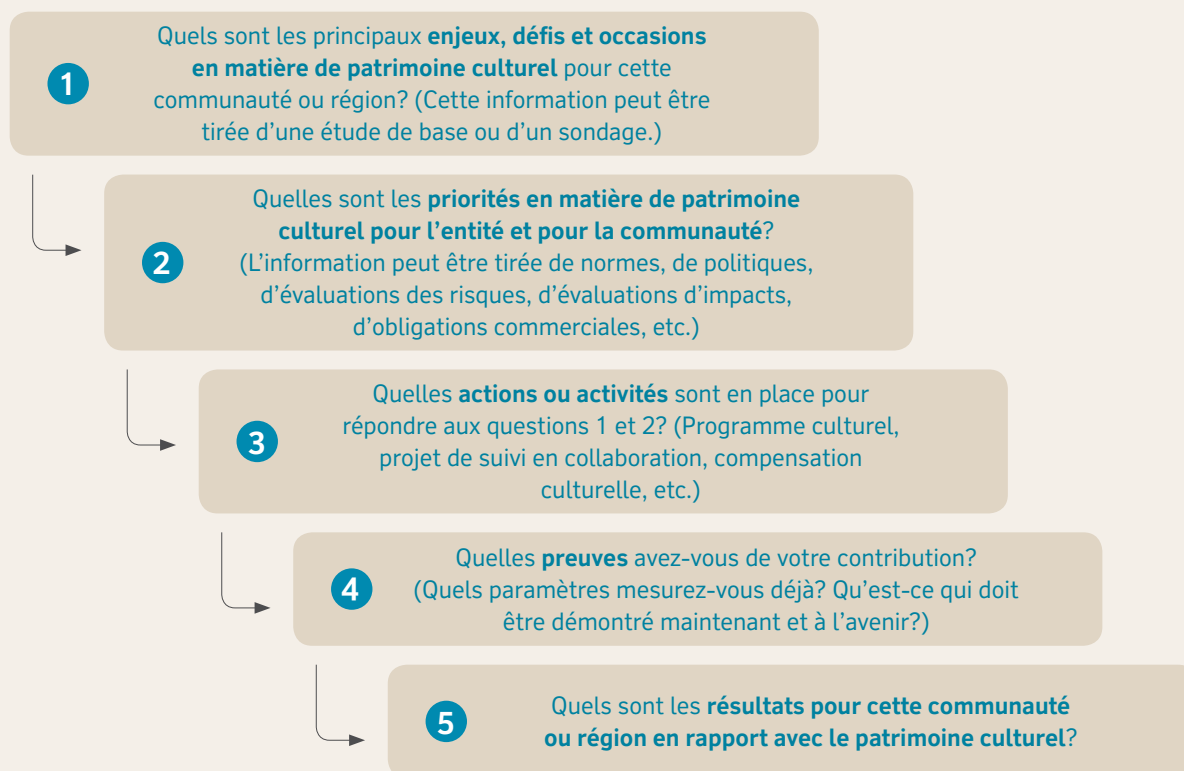
Le tableau à la page 72 fournit des exemples génériques de buts, de cibles et d'indicateurs possibles en matière de patrimoine culturel. Il indique une diversité de mesures disponibles et montre comment les buts, les cibles et les indicateurs sont



liés les uns aux autres; il ne s'agit pas d'un plan directeur de système de suivi. Étant donné que les établissements seront limités quant au nombre de cibles et d'indicateurs qu'ils peuvent raisonnablement gérer, il faudra établir un ordre de priorité. Les facteurs à prendre en compte comprennent les attentes des communautés, les résultats des analyses de risques internes, les exigences réglementaires et le coût et la facilité d'obtention des données requises.

Comme il est décrit à l'étude de cas 10 (page 74), le projet Oyu Tolgoi en Mongolie a adopté une approche des « limites de changement acceptable » et conçoit actuellement un cadre de suivi des impacts sur le patrimoine culturel par rapport aux niveaux de changement acceptable définis localement. Cela comprend les impacts sur le mode de vie nomade des gardiens de troupeaux et sur des traditions nationales comme le festival Nadaam.

Figure 3. Étapes du processus de planification, de suivi et de déclaration des contributions au patrimoine culturel



Élaboré par le CSRM (Centre pour la responsabilité sociale dans l'industrie minière), mai 2011

## Exemples de buts, de cibles et d'indicateurs de patrimoine culturel

Buts et objectifs	Cibles	Indicateurs
<b>Meilleure intégration du patrimoine culturel à l'entité et disponibilité de spécialistes du patrimoine sur le site</b>	<p>Trois spécialistes du patrimoine culturel employés à plein temps</p> <p>Vingt membres de la communauté faisant un suivi à tour de rôle d'ici la fin de 2012</p> <p>100 % des autres fonctions internes au courant des enjeux touchant le patrimoine culturel d'ici la fin de 2012</p>	<p>Nombre de spécialistes du patrimoine employés – mesure trimestrielle et déclaration annuelle</p> <p>Nombre de membres de la communauté participant à des activités de suivi régulières – mesure trimestrielle et déclaration annuelle</p> <p>Nombre de réunions internes avec d'autres fonctions de l'établissement concernant le patrimoine culturel – mesure trimestrielle et déclaration annuelle</p> <p>Résultats des entrevues avec des représentants d'autres fonctions</p>
<b>Éviter tout incident touchant le patrimoine et toute infraction à la loi</b>	<p>Aucun incident touchant le patrimoine et aucune infraction à la loi d'ici 2012</p> <p>Un enregistrement détaillé de toutes les découvertes fortuites sera effectué d'ici la fin de 2012 et mis à jour régulièrement</p> <p>Zéro dommage aux lieux identifiés comme faisant partie du patrimoine d'ici 2015</p>	<p>Nombre d'incidents liés au patrimoine et d'infractions à la loi – mesure trimestrielle et déclaration annuelle</p> <p>Nombre de découvertes fortuites – mesure trimestrielle et déclaration annuelle</p> <p>Nombre de cas de dommages interdits ou de destruction de lieux patrimoniaux désignés – mesure trimestrielle et déclaration annuelle</p>
<b>Améliorer la sensibilisation des employés aux diverses cultures</b>	<p>100 % des employés suivent la formation sur la sensibilisation interculturelle d'ici 2013</p>	<p>% du personnel ayant suivi la formation sur la sensibilisation interculturelle – mesure trimestrielle et déclaration annuelle</p> <p>Résultats de sondages de suivi auprès des employés ayant assisté à la formation</p>
<b>Programmes sur le patrimoine culturel contribuant au développement économique des communautés</b>	<p>Tous les programmes sur le patrimoine culturel de l'établissement sont liés aux objectifs de développement économique communautaire globaux et y contribuent d'ici 2013</p>	<p>Études de cas faisant état de la contribution des programmes sur le patrimoine culturel au développement communautaire</p>
<b>Engagement de la communauté dans la gestion du patrimoine culturel</b>	<p>Participation de membres de la communauté à la conception, à la mise en œuvre et à l'examen de tous les programmes sur le patrimoine culturel et des activités connexes d'ici la fin de 2012</p> <p>Un système de plaintes indiquant les plaintes liées au patrimoine culturel sera officialisé pour le milieu de 2012</p>	<p>Nombre de membres de la communauté participant aux programmes sur le patrimoine culturel – mesure trimestrielle et déclaration annuelle</p> <p>Études de cas faisant état de la participation des membres de la communauté aux programmes et activités</p> <p>Nombre de membres de la communauté occupant un poste de leadership dans des programmes sur le patrimoine culturel entrepris par l'établissement – mesure trimestrielle et déclaration annuelle</p> <p>Nombre de plaintes liées au patrimoine culturel reçues, examinées, traitées et résolues – mesure trimestrielle et déclaration annuelle</p> <p>Connaissance du système de gestion des plaintes par la communauté et confiance dans ce système, mesurées au moyen de sondages auprès de la communauté et d'autres processus d'engagement</p>
<b>Incidences positives nettes sur le patrimoine culturel</b>	<p>La communauté a une forte identité culturelle et un lien solide avec le patrimoine</p>	<p>Perception de la force de l'identité culturelle par les membres de la communauté – mesure des tendances à long terme</p> <p>Études de cas prouvant que l'établissement a protégé efficacement un patrimoine culturel en danger</p> <p>Nombre de cas de dommages ou de destruction (sans autorisation) de lieux patrimoniaux désignés – mesure trimestrielle et déclaration annuelle</p>



Ci-dessus  
Des fouilles archéologiques ont été entreprises au projet de mine de cuivre La Granja, au Pérou. Les artefacts découverts au cours des fouilles dans la vallée de La Honda ont été donnés au Bruning Museum à Lambayeque, au Pérou.



Oyu Tolgoi  
Mongolie

## Étude de cas 10: Rio Tinto à Oyu Tolgoi, en Mongolie

### Conception et cadre de suivi basé sur les normes de changement acceptable

Oyu Tolgoi est le plus grand gisement de cuivre et d'or inexploité au monde. Il est situé dans le district de Khanbogd soum dans la province d'Umnugobi (sud du Gobi), en Mongolie. La majorité des habitants de cette région sont des gardiens de troupeaux nomades qui font une migration saisonnière entre les pâturages d'été et d'hiver. Le projet est détenu conjointement par Rio Tinto, Ivanhoe Mines et le gouvernement de Mongolie. La mine Oyu Tolgoi représentera la plus importante entreprise financière de l'histoire de la Mongolie et représentera une part importante du PIB du pays. L'extraction minière doit commencer en juin 2012.

#### Défi: réaliser un développement majeur en tenant compte de la culture et du patrimoine locaux

Le défi représenté par ce projet est énorme. Actuellement à l'étape de construction, il s'agira du plus grand projet minier de l'histoire de la Mongolie. La mine est située dans une région reculée et sous-développée et devra fonctionner de manière à ne pas détruire les riches caractéristiques culturelles et patrimoniales locales, ce qui pourrait mener à un dysfonctionnement social et mettre en péril le permis social d'exploitation de l'entreprise. Étant donné l'envergure des activités d'Oyu Tolgoi et le manque de règlements sur la gestion du patrimoine culturel en Mongolie, le programme sur le patrimoine culturel d'Oyu Tolgoi sera probablement considéré comme un point de référence pour les nouveaux projets de développement en Mongolie.

#### Processus: établissement d'un système de suivi

Pour évaluer l'impact de ce projet de développement à grande échelle sur les habitants de la région et sur le patrimoine culturel matériel et immatériel, Oyu Tolgoi a l'intention de surveiller ses répercussions en fonction des normes de changement acceptable définies par la communauté. En juillet 2010, Oyu Tolgoi a entrepris de créer un cadre de suivi pour évaluer l'impact des activités sur le patrimoine culturel de la région ainsi que la performance de son programme sur le patrimoine culturel par rapport aux normes de Rio Tinto et aux « normes de changement acceptable » définies à l'échelle locale. (Remarque: cette approche est désignée par le terme « limites de changement acceptable » chez Rio Tinto et dans le présent guide.)

L'équipe d'experts mongols et internationaux du patrimoine culturel a été mandatée par Oyu Tolgoi pour concevoir un programme sur le patrimoine culturel adapté au projet.

Cette équipe utilise le cadre des normes de changement acceptable. Ce cadre définira le niveau acceptable, selon la communauté, des changements qu'il est possible d'apporter à une ressource ou valeur culturelle tangible ou intangible sans

causer une dégradation irréversible de l'ensemble du patrimoine culturel. Ce niveau servira à concevoir le programme sur le patrimoine culturel, et tous les changements subséquents seront observés en fonction de ce cadre.

Cela permettra à Oyu Tolgoi de déterminer:

- comment les activités minières se répercutent sur le patrimoine culturel;
- comment les programmes publics améliorent le patrimoine culturel;
- si l'impact net se situe à l'intérieur des limites acceptables fixées par la communauté.

La participation des membres de la communauté et, à une échelle plus vaste, des parties prenantes à l'élaboration du cadre des normes de changement acceptable est essentielle. Pour ce faire, les membres de la communauté et les parties prenantes doivent indiquer les menaces et occasions touchant le patrimoine culturel et les normes de changement acceptable, puis concevoir des solutions pratiques et les appliquer dans le cadre du programme sur le patrimoine culturel. Le but à long terme de cette participation est de renforcer les capacités institutionnelles et





individuelles des agences et des organisations gouvernementales, non gouvernementales et privées afin qu'elles puissent s'approprier les divers aspects du programme avec le temps.

**Résultat: changement acceptable et développement rapide**

L'utilisation de l'approche des normes de changement acceptable et des outils correspondants aide Oyu Tolgoi, les communautés locales et les parties prenantes à concevoir et à mettre en œuvre un programme sur le patrimoine culturel approprié, qui s'adapte aux changements de portée du projet Oyu Tolgoi, ainsi qu'aux besoins de la communauté à toutes les étapes du projet et de l'exploitation. En évaluant les impacts en fonction des normes et des bases de référence locales, Oyu Tolgoi pourra surveiller l'impact de l'exploitation sur le patrimoine culturel et évaluer la progression de la réalisation de ses objectifs de gestion du patrimoine culturel.

10



En haut

L'équipe de conception du plan du patrimoine culturel d'Oyu Tolgoi et les membres de l'équipe d'experts mongols et internationaux du patrimoine rencontrent les membres de la communauté de Khanbogd soum pendant leur visite commune sur place en septembre 2010.

À gauche

Des empreintes de dinosaures dans la vallée d'East Shar Tsav, à Manlai soum, en 2009

Cercle

Des chameaux que des bergers locaux font paître autour du puits 1 d'Oyu Tolgoi avant que la concession minière soit clôturée. La marque sur le chameau est un signe traditionnel.

### 2.4.3 Évaluation et amélioration continue – « Quels sont nos résultats et comment pouvons-nous nous améliorer? »

L'évaluation est la mesure des résultats d'un projet par rapport aux objectifs définis. Elle se déroule souvent à la conclusion d'un projet et répond à la question « Quels sont nos résultats? ». Pour les projets plus importants, l'évaluation peut aussi être effectuée à mi-parcours comme moyen de mesurer les progrès et de repérer les améliorations possibles.

Le suivi consiste à mesurer les progrès par rapport aux indicateurs et aux cibles, tandis que l'évaluation est centrée surtout sur les résultats et les impacts et vise à connaître les facteurs qui ont contribué ou nui à la réussite du programme. L'évaluation consiste en un examen plus détaillé de l'approche et des initiatives de l'établissement en matière de patrimoine culturel et permet de s'assurer qu'il est conforme à toutes les exigences et que les objectifs établis sont atteints ou de vérifier si des conséquences involontaires ou indésirables se produisent.

#### Évaluation gérée par le site (EGS) des relations avec les communautés

L'évaluation de la performance d'un établissement en matière de patrimoine culturel est un élément de notre évaluation gérée par le site (EGS) des relations avec les communautés, qui vise à vérifier la conformité à la Norme de Rio Tinto en matière de relations avec les communautés. Cette vérification porte aussi sur la conformité aux lois sur le patrimoine culturel et au SGPC de l'établissement, y compris les plans et accords officiels de gestion du patrimoine culturel. L'encadré 10 décrit les exigences liées au patrimoine culturel qui seront évaluées dans une EGS des relations avec les communautés.

Une EGS des relations avec les communautés vise à cerner les problèmes réels et potentiels ainsi que les aspects à améliorer sur le plan de la performance sociale. Elle a lieu tous les trois ans ou peut être déclenchée par des circonstances spéciales telles qu'un incident important touchant le patrimoine culturel ou une plainte concernant un manquement présumé à la conformité. Les constats du processus d'EGS des relations avec les communautés et les exigences en matière de rapports sont indiqués en détail dans la section « Produire des rapports et communiquer » de ce guide.

#### Audits du système de gestion du patrimoine culturel

Les entités australiennes de Rio Tinto sont tenues d'effectuer tous les trois ans un audit de leur performance par rapport aux exigences de la *Rio Tinto Cultural heritage management standard for Australian businesses*, dans le cadre de l'EGS des relations avec les communautés des établissements.

#### Amélioration continue – « Comment pouvons-nous nous améliorer? »

Les résultats du suivi et de l'évaluation constituent une base solide pour passer en revue et mettre à jour les plans et les systèmes et pour prendre les mesures correctives nécessaires. Par exemple, le suivi peut indiquer qu'un projet ou un programme ne donne pas les résultats escomptés, auquel cas il faudrait le modifier pour combler les lacunes. Le suivi peut aussi établir que les indicateurs initialement fixés étaient irréalistes, auquel cas il peut être nécessaire de les changer pour améliorer le processus.

L'étude de cas 11, sur les activités de Rio Tinto Minerais de fer dans le Pilbara, indique les éléments de l'approche de cette entité en matière de patrimoine culturel qui ont pour but d'améliorer continuellement la performance afin d'atteindre les objectifs d'affaires.

#### 10. Évaluation de la performance par rapport à la Norme de Rio Tinto en matière de relations avec les communautés

- Avez-vous dressé une liste de toutes les caractéristiques du patrimoine culturel matériel?
- Avez-vous enregistré l'information sur les valeurs culturelles intangibles associées au site d'après les consultations et votre compréhension des normes culturelles locales?
- Avez-vous documenté tous les éléments du patrimoine historique et industriel et toutes les valeurs de l'entreprise elle-même?
- Avez-vous développé et mis en œuvre un système de gestion du patrimoine culturel?
- Le SGPC assure-t-il la protection des caractéristiques du patrimoine matériel et comprend-il la mise en œuvre de programmes communautaires pour le maintien et la protection du patrimoine culturel immatériel?
- Le SGPC a-t-il été conçu à partir d'études de base exhaustives menées en consultation avec les communautés concernées, et cette consultation se poursuit-elle?
- Le SGPC est-il conforme en ce qui concerne l'exposition de l'établissement aux risques liés au patrimoine culturel?
- Toutes les activités de perturbation du sol sont-elles compatibles avec tous les éléments du SGPC?
- Les procédures officielles telles que les évaluations du patrimoine culturel et les plans de gestion du patrimoine culturel sont-elles exécutées harmonieusement, de façon experte et dans les délais?
- Y a-t-il eu des dommages au patrimoine culturel qui auraient pu être évités?
- Des incidents significatifs sont-ils signalés?
- Le patrimoine est-il cogéré avec les communautés concernées?
- L'établissement essaie-t-il de tenir compte des changements aux normes culturelles locales?
- Les considérations relatives au patrimoine culturel sont-elles incluses dans toute entente avec des groupes autochtones partout où ces groupes ont des droits ou des intérêts légaux reconnus qui coïncident avec les domaines d'intérêt de l'établissement?



À gauche  
Des danseurs de la région de Ranomafana, dans le sud de Madagascar, exécutent la danse de célébration Mangaliba. La représentation a eu lieu au festival culturel Katrehaky qui se déroule à Fort Dauphin, à Madagascar, chaque année au mois d'août. Rio Tinto QMM soutient ce festival qui célèbre la diversité culturelle et la communauté.



Pilbara  
Australie

## Étude de cas 11: Rio Tinto dans le Pilbara, en Australie

### Amélioration continue de la performance en matière de patrimoine culturel

Les installations du Pilbara de Rio Tinto Minerai de fer, en Australie-Occidentale, qui sont entrées en activité en 1966, consistent en un réseau de 12 mines, de trois terminaux d'expédition, de six terres de la Couronne (*pastoral leases*) et de plus de 1 300 kilomètres de voies de chemin de fer. Elles chevauchent les terres traditionnelles de neuf groupes aborigènes différents. Ces terres représentent une importante valeur patrimoniale matérielle et immatérielle et comprennent notamment l'une des plus riches concentrations d'art rupestre autochtone au monde.

#### Défi: continuer à améliorer la gestion du patrimoine culturel

En plus de remplir ses obligations actuelles et d'exécuter ses initiatives relatives au patrimoine culturel, Rio Tinto Minerai de fer sait que son défi est de rester au fait des changements dans les aspirations et les vœux de la communauté sur ce plan. À cette fin, l'entité doit continuellement améliorer sa gestion du patrimoine culturel dans toutes ses installations du Pilbara, qui sont dispersées au plan géographique et en rapide expansion.

#### Processus: au-delà de la conformité

L'équipe du patrimoine culturel aborigène de Rio Tinto Minerai de fer se compose de plus de 20 professionnels qui s'assurent que le système de gestion du patrimoine culturel de l'entité est conforme aux normes de Rio Tinto et qui s'efforcent d'améliorer continuellement sa performance dans ce domaine. Une partie de ce travail est officialisée dans les nouveaux permis d'utilisation des terres autochtones, ententes conclues avec cinq groupes de propriétaires traditionnels.

Voici d'importants nouveaux éléments contribuant à l'objectif d'amélioration continue de Rio Tinto Minerai de fer:

**Études rétrospectives:** en plus d'effectuer des études sur le patrimoine avant tout projet et tout travail de perturbation du sol, Rio Tinto Minerai de fer reconnaît l'importance de réévaluer l'infrastructure et les projets existants afin de s'assurer que tous les aspects de ses installations, nouvelles ou existantes, sont conformes à son système de gestion du patrimoine culturel et aux attentes de la communauté. Par exemple, une grande partie du vaste réseau ferroviaire de Rio Tinto Minerai de fer a été construite il y a plus de 40

ans avant la promulgation de lois et de normes sur le patrimoine visant à encadrer les études du patrimoine et à consulter les groupes de propriétaires traditionnels. L'entité a confié aux propriétaires traditionnels le mandat d'effectuer une cartographie culturelle le long de la voie de chemin de fer afin d'acquérir une compréhension globale des valeurs culturelles associées à l'infrastructure et aux sites environnants.

**Célébrations culturelles:** Rio Tinto Minerai de fer travaille avec les groupes aborigènes afin de protéger et de célébrer leur patrimoine immatériel. Ainsi, dans certains projets, l'entité peut fournir des ressources ou de l'assistance pour permettre aux groupes aborigènes de continuer à mettre en pratique et à transmettre leurs connaissances, croyances et langues traditionnelles, tout en améliorant dans l'ensemble de la communauté non autochtone la compréhension et l'appréciation des valeurs culturelles autochtones. De tels projets peuvent consister à documenter l'histoire orale, à créer des lieux de conservation du matériel culturel et à favoriser l'accès aux terres. La norme régionale sur le patrimoine contenue dans les nouvelles ententes officialise ce processus.





### Amélioration de la capacité communautaire de gérer le patrimoine culturel:

Rio Tinto Minéral de fer s'est engagé à améliorer la capacité des communautés à gérer leur patrimoine culturel au moyen de plusieurs initiatives:

- engagement d'un agent de gestion des terres de chacun des groupes linguistiques autochtones pour assurer la liaison avec Rio Tinto Minéral de fer;
- création et prestation d'une formation accréditée à l'échelle nationale et destinée à des assistants aux fouilles archéologiques;
- aide offerte à des groupes aborigènes pour gérer leurs informations patrimoniales et environnementales sous forme numérique.

### Résultat: évolution au rythme des nouveaux besoins et des aspirations des communautés

Rio Tinto Minéral de fer exerce ses activités dans le Pilbara depuis plus de 40 ans et y a mis en place une équipe du patrimoine culturel il y a près de 15 ans. L'entité a toujours reconnu et mis en valeur les liens des peuples autochtones avec la terre et leurs valeurs traditionnelles. Fort de ses antécédents en gestion du patrimoine culturel dans le Pilbara, Rio Tinto Minéral de fer vise l'amélioration continue et la progression de son système de gestion du patrimoine culturel en réévaluant ses efforts actuels et en modifiant ses projets et ses plans conformément aux préoccupations nouvelles des communautés autochtones en matière de patrimoine culturel.



En haut  
Consultation sur place avec des aînés de la communauté Niyiyaparli pour le projet Hope Downs 4, surtout en ce qui concerne le passage à niveau du ruisseau Weeli Wollie.

De g. à d.: Peter Sage (directeur de l'étude, Rio Tinto Minéral de fer), Luke Lowery (Patrimoine, Rio Tinto Minéral de fer), Eric Parker, Stanley Watson, Gordon Yuline, Keith Hall et Victor Parker.

Ci-dessus  
L'enseigne du pont de chemin de fer Wurrurnha, conçue par Mark Lockyer, propriétaire traditionnel de la communauté Kuruma Marthudunera. L'enseigne marque l'emplacement d'un bassin dans la rivière Robe près du pont, qui a de l'importance pour le peuple Kuruma Marthudunera.

Cercle  
Un exemple de gravure rupestre dans la péninsule Burrup, en Australie-Occidentale. La gestion du patrimoine culturel de Rio Tinto Minéral de fer comprend la protection de l'art rupestre dans ses concessions de la péninsule de Burrup.

## 2.5 Produire des rapports et communiquer

La production de rapports et la communication s'adressent à des publics internes et externes. En interne, les gestionnaires doivent savoir si les risques sont bien gérés, si les exigences de l'entreprise sont satisfaites et quelle est la performance du système de gestion du patrimoine culturel.

Ces résultats sont souvent déclarés par l'intermédiaire des audits internes et des procédures d'évaluation. En externe, les membres de la communauté, les gouvernements et le grand public peuvent avoir besoin de connaître les incidences des activités d'un établissement sur leur patrimoine culturel, les mesures qui sont prises ou proposées pour prendre en compte les enjeux et les préoccupations de la communauté, ainsi que la performance de l'établissement en matière de gestion du patrimoine culturel.

### Liste de vérification

- [✓] Tous les incidents sont-ils signalés au public interne et communiqués aux communautés et aux parties prenantes concernées?
- [✓] Les résultats des EGS des relations avec les communautés et du carnet de travail communautaire (*community workbook*) sont-ils communiqués aux communautés concernées?
- [✓] La communication avec les communautés locales est-elle culturellement appropriée et respectueuse de la langue et du degré d'alphabetisation?
- [✓] Les rapports sur le développement durable sont-ils accessibles au public et complets, comprennent-ils les résultats positifs et négatifs et traitent-ils des programmes portant sur le patrimoine culturel?
- [✓] Y a-t-il une communication des résultats positifs et négatifs entre les entités et les établissements de Rio Tinto ?
- [✓] Les biens du patrimoine culturel appartenant à un établissement ou le patrimoine culturel associé aux terres qu'il occupe font-ils l'objet d'une promotion à grande échelle? Si oui, cette promotion est-elle effectuée avec la permission expresse des gardiens de ce patrimoine culturel?
- [✓] Les souhaits des gardiens du patrimoine sont-ils communiqués à tous les employés concernés et, si nécessaire, au grand public, pour prévenir un usage irrespectueux ou la détérioration de lieux, d'objets et de pratiques de valeur culturelle?

### 2.5.1 Rapports externes

La diffusion de rapports aux communautés locales, aux parties prenantes et au grand public sur les activités de gestion du patrimoine culturel doivent faire partie courante du système de gestion du patrimoine culturel d'un établissement. Cette communication externe doit porter à la fois sur les actions et programmes entrepris par l'établissement et sur les résultats des perturbations importantes qui peuvent toucher le patrimoine. Les rapports externes doivent aussi prouver que l'établissement

se conforme à toutes les exigences législatives pertinentes ou autres. Des rapports qui portent sur la qualité des processus de gestion visant à souligner la valeur patrimoniale d'une région et à limiter les incidents, ou sur la façon de régler les conflits, sont plus instructifs que la communication du montant des dépenses d'un programme ou du nombre d'incidents et de plaintes enregistrés.

Des rapports décrivant le patrimoine culturel de la région où se trouve un établissement (chansons, archéologie, etc.) sont des documents

irremplaçables de la culture humaine qui serviront aux générations futures. Des études du patrimoine culturel peuvent disparaître dans notre « système » et ne jamais être publiées, ce qui fera perdre des données importantes pour de nombreuses années à venir. Rio Tinto croit que, dans la limite des sensibilités culturelles, ces rapports devraient être déposés dans des archives publiquement accessibles ou être mis en ligne. Il faut toutefois faire attention

avec la publication ouverte de données géographiques sur un site, qui peut entraîner des répercussions négatives pour les sites, par exemple des visites accrues, la collecte d'artéfacts, le pillage ou les graffitis. Si possible, les données géographiques doivent être sécurisées ou des mesures appropriées de gestion et de protection du site doivent être mises en place avec les communautés et les autorités de protection du patrimoine culturel concernées.

Comme dans toute forme de communication publique, les souhaits des communautés qui détiennent un patrimoine culturel doivent être respectés afin qu'aucune connaissance culturelle ne soit utilisée sans leur permission. Les membres des communautés locales sont parfois offensés quand leur participation à la gestion du patrimoine culturel est mentionnée dans des articles de relations publiques; à cet égard, toute publicité unilatérale doit être évitée. Un engagement significatif et non discriminatoire doit faire en sorte que les employés reconnaissent, apprécient et respectent les préoccupations de la communauté et que les membres de la communauté, à leur tour, fassent confiance à l'établissement pour agir dans leur intérêt au plan de la gestion de l'information patrimoniale.

#### Rapports locaux sur le développement durable

Conformément à la Global Reporting Initiative (GRI), les unités d'affaires de Rio Tinto préparent leurs propres rapports locaux sur le développement durable. Le style et la présentation de ces rapports doivent être adaptés en fonction des communautés et des parties prenantes locales.

Des lignes directrices sur les rapports de développement durable figurent dans le document Global Reporting

Initiative in the Mining Metals Sector Supplement<sup>5</sup>. La Note d'orientation de Rio Tinto pour les rapports locaux sur le développement durable exige que soient abordés plusieurs questions relatives à des aspects plus vastes, surtout intangibles, du patrimoine culturel:

- implication des partenaires;
- droits de la personne;
- gestion environnementale;
- formation et éducation;
- divers indicateurs de performance sociale.

Bien que la ligne directrice de la GRI ne mentionne pas spécifiquement les aspects du patrimoine culturel, les établissements doivent quand même tenir compte du patrimoine culturel dans leurs rapports. Les rapports concernant des indicateurs sociétaux de performance disposent d'une grande latitude pour rendre compte des efforts déployés afin de réduire les impacts des établissements sur les communautés dans lesquelles elles exercent leurs activités.

L'encadré 11 donne quelques exemples de travaux de gestion du patrimoine culturel qui peuvent figurer dans des rapports sur le développement durable. De tels rapports peuvent aussi être communiqués verbalement si c'est une méthode plus appropriée. Il faut alors en dresser un procès-verbal à conserver dans le système interne de gestion de l'information.

#### Gestion de l'information et des documents

La collecte, l'utilisation, la divulgation et la sécurité de l'information sur le patrimoine culturel d'une communauté doivent être traitées par un établissement conformément aux souhaits de la communauté et aux lois pertinentes. L'établissement peut employer divers moyens physiques et électroniques pour protéger les documents imprimés et les fichiers électroniques, y compris la protection des ordinateurs et des réseaux. Il doit s'efforcer de protéger l'information patrimoniale contre un usage abusif, la perte et l'accès interdit, la modification ou la divulgation. Si c'est approprié, l'établissement doit aussi permettre à la communauté d'accéder aux données enregistrées.

#### 11. Exemples de travaux et initiatives de gestion du patrimoine culturel à inclure dans les rapports sur le développement durable:

- incidents;
- résultats des programmes culturels;
- formation des employés locaux sur les questions relatives au patrimoine culturel;
- résultats intéressants de fouilles archéologiques, résultats de gestion et de protection;
- mesures prises pour conserver un patrimoine industriel associé au site;
- programmes d'intégration culturelle.

## 2.5.2 Rapports internes

### Signalement des incidents

Les incidents au cours desquels le patrimoine culturel est endommagé doivent être signalés à l'interne au moyen de SEART ou de la Solution d'affaires. Les rapports qui documentent l'incident et les mesures prises pour y remédier sont des éléments d'information importants qui doivent être revus régulièrement et communiqués aux autres unités d'affaires afin que chaque établissement et l'ensemble du Groupe Rio Tinto tirent des leçons des erreurs commises.

### EGS des relations avec les communautés

Les résultats des EGS des relations avec les communautés doivent figurer dans un rapport de conclusion présenté au directeur de l'établissement, qui doit y réagir. Le rapport final est approuvé par le directeur général afin d'être présenté au chef de la direction du groupe de produits et au responsable des pratiques mondiales, Relations avec les communautés. Il faudrait aussi envisager de distribuer le rapport final ou le sommaire aux participants et de diffuser le rapport à plus grande échelle.

### Carnet de travail communautaire

Chaque année, nos entités font connaître à Rio Tinto leurs contributions à la communauté, de même que leurs programmes, dans le carnet de travail communautaire. À la fin de chaque année civile, Rio Tinto recueille des données de tous les groupes correspondant à divers indicateurs économiques, environnementaux et sociaux. Les établissements doivent rendre compte de leur progression vers la réalisation des cibles locales liées au patrimoine culturel et de l'objectif mondial de Rio Tinto en matière de relations avec les communautés par l'entreprise du carnet de travail communautaire.

## 2.5.3 Communication

La communication sur les questions de patrimoine culturel avec les communautés et parties prenantes locales fait partie intégrante de l'engagement non discriminatoire. Elle doit généralement porter sur les valeurs patrimoniales et sur les perturbations, les résultats et les plans.

### Communication des valeurs patrimoniales

La communication des efforts de gestion du patrimoine culturel dans un établissement, destinée au grand public et aux employés et entrepreneurs, peut avoir plusieurs avantages. Entre autres, elle peut améliorer la sensibilisation au patrimoine culturel de la région ainsi que la réputation de l'établissement. Cette communication élargie doit être entreprise avec une grande considération et en consultation avec les gardiens du patrimoine afin que leurs droits de propriété intellectuelle

et leur vie privée soient toujours respectés. Cette communication peut faire partie des communications internes et externes, des programmes de maintien et de célébration et des programmes d'intégration culturelle des employés.

Avec le consentement de la communauté locale, la communication peut aussi mentionner l'élaboration de panneaux d'interprétation qui renseigneront le public sur la valeur du lieu patrimonial et contiendront des mises en garde visant à assurer un usage respectueux du site (encadré 3 et étude de cas 1). Les panneaux d'interprétation doivent être créés en consultation étroite avec les personnes qui accordent de la valeur au lieu ou à l'objet patrimonial afin que les images et les mots employés soient appropriés et respectueux sur le plan culturel. Il s'agit de publiciser uniquement

les éléments du patrimoine approuvés par la communauté. Il est particulièrement important que ce genre de communication se déroule en conformité avec les normes et restrictions culturelles quant à la diffusion des connaissances.

Les recherches archéologiques, anthropologiques, paléontologiques et autres documentées dans les rapports d'étude du patrimoine par un établissement peuvent contribuer considérablement à la recherche universitaire dans le domaine, et peuvent intéresser la communauté locale.

Beaucoup de publications et de communications de conférences sur le patrimoine culturel ont été diffusées ou appuyées par Rio Tinto, en particulier des collaborations entre les employés, les membres de la communauté et les consultants. Ces rapports sont un moyen positif



pour un établissement de remplir ses obligations sur la transmission d'informations patrimoniales au grand public. L'expérience d'un établissement peut aussi aider d'autres établissements de Rio Tinto à améliorer leurs résultats de gestion du patrimoine. Par exemple, l'information sur la stabilité des abris-sous-roche et sur les vibrations causées par le forage et le dynamitage a amélioré la façon dont Rio Tinto Minerai de fer gère les abris-sous-roche dans le Pilbara. Cette information peut être utile à d'autres établissements du Groupe Rio Tinto.

La communication sur les valeurs patrimoniales peut aussi porter sur la création de musées et de centres culturels ou touristiques et sur d'autres activités permettant de rendre le patrimoine accessible pour le grand public, de façon interactive et éducative. Les biens historiques d'un établissement peuvent souvent être gérés de cette façon. L'étude de cas 12 sur le Bingham Canyon Mine Visitors Center est un exemple de communication sur la valeur patrimoniale industrielle de la mine et d'information sur ses activités actuelles; cette communication renforce le permis social d'exploitation de l'établissement.

#### Perturbations, résultats et plans

Les entités de Rio Tinto doivent consulter régulièrement les communautés pour connaître l'information que ces dernières veulent obtenir ou, en ce qui concerne le maintien du patrimoine culturel, communiquer à d'autres. Les communautés doivent être tenues au courant des travaux d'un nouveau projet (y compris toute perturbation du sol et les nouvelles procédures environnementales) et de tout impact éventuel sur le patrimoine culturel. Il est aussi important de diffuser les résultats des audits ou examens afin que la communauté soit au courant de ce qui se passe dans l'entreprise en ce qui concerne son patrimoine culturel. Les incidents significatifs doivent être signalés aux parties concernées: il s'agit souvent d'une stipulation légale qui figure dans les plans et ententes de gestion du patrimoine culturel. Les mesures prises pour atténuer l'impact et les résultats de ces actions doivent être communiqués en temps opportun.

L'étude de cas 13 sur la mine de diamants Argyle, en Australie, fait ressortir l'importance de bâtir une relation de confiance avec les communautés locales par une communication ouverte et transparente. Grâce à sa nouvelle stratégie d'engagement, Argyle a pu rétablir une relation de longue date entre l'établissement et ses propriétaires – les propriétaires traditionnels de la terre – qui s'était dégradée.




---

Utah  
 États-Unis

---

## Étude de cas 12: Rio Tinto dans l'Utah, aux États-Unis

### Promotion de la valeur patrimoniale industrielle d'une mine en exploitation

Kennecott Utah Copper (KUC), propriété détenue à 100 pour cent par Rio Tinto, exploite la mine de Bingham Canyon, la première et plus grande mine de cuivre à ciel ouvert au monde. L'extraction minière a commencé au Bingham Canyon en 1863 et l'extraction à ciel ouvert a débuté en 1906. À un moment, environ 15 000 personnes d'origines ethniques très diversifiées vivaient dans le vaste district minier de Bingham Canyon. En 1966, la mine a été désignée site d'intérêt historique national des États-Unis. Située juste au sud-ouest de Salt Lake City, dans l'Utah, la mine a eu un grand impact sur le développement économique de la région et continue d'avoir une présence très visible dans la communauté métropolitaine.

#### Défi: conserver le permis social d'exploitation tout en prenant de l'expansion

Le défi pour cette mine est de continuer ses activités tout en poursuivant ses plans d'expansion souterraine, alors qu'elle est située très près de la banlieue d'une grande ville. Il est donc crucial qu'elle conserve toujours son permis social d'exploitation. Afin d'entretenir et d'améliorer les relations déjà solides avec les communautés adjacentes, la mine a décidé de faire valoir les conséquences positives de ses activités sur l'histoire et le développement de la région en construisant le centre d'information touristique de la mine de Bingham Canyon (Bingham Canyon Mine Visitors Center). Ce centre contribue aussi financièrement à des œuvres caritatives locales, ce qui renforce le permis social d'exploitation de l'établissement.

#### Processus: promotion de la valeur patrimoniale industrielle et de l'histoire locale

Pour mettre en valeur son patrimoine industriel, KUC a ouvert le Bingham Canyon Mine Visitors Center en 1992. Ce centre d'information touristique surplombe la mine de Bingham Canyon de sorte que les visiteurs peuvent observer les activités minières au jour le jour. Il a reçu près de 3 millions de visiteurs et a donné plus de 2,4 millions de dollars US à des œuvres caritatives locales et à des organismes à but non lucratif par l'entremise de sa fondation de bienfaisance.

Au belvédère du centre d'information, les visiteurs peuvent entendre un exposé éducatif expliquant les activités en plusieurs langues. Il y a aussi plusieurs éléments interactifs tels que des microscopes 3-D permettant aux visiteurs d'examiner des échantillons de minéraux, ainsi que des présentations expliquant comment le cuivre est utilisé dans la vie courante, renseignant le public sur l'importance de l'industrie des mines et métaux. Le centre possède aussi une riche collection d'anciens matériels miniers, d'artéfacts, de documents et de présentoirs montrant l'évolution de la technologie minière jusqu'à l'ingénierie environnementale moderne.

Le centre d'information touristique a été récemment réorganisé et, au fil des ans, a subi plusieurs agrandissements et modernisations qui comprennent de nouvelles expositions et vidéos. Une présentation intitulée « Local Memories » montre des artéfacts historiques provenant de la communauté, dont des photographies et un DVD sur l'histoire orale qui contient une collection d'histoires racontées par et pour les habitants de Copperton, dans l'Utah. Copperton est une ville de compagnie construite en 1927 par le prédécesseur de KUC, Utah Copper Company. De vieilles photographies montrent que les premiers colons de la ville minière provenaient de diverses cultures.

Le Bingham Canyon Mine Visitors Center ne sert pas uniquement à KUC à promouvoir ses activités et l'industrie minière aux yeux du grand public. C'est aussi un lieu où l'histoire et le développement des communautés voisines peuvent être entendus, partagés et préservés.



### Résultat: un permis social renforcé

Le centre d'information touristique contribue au sentiment d'appartenance de la communauté en mettant en relief la valeur patrimoniale industrielle qui a été reconnue dans la désignation de la mine de Bingham Canyon comme monument historique national, et en faisant connaître la longue histoire de l'industrie minière dans la région. En communiquant ces valeurs aux visiteurs, le centre fait ressortir les liens entre l'héritage de la mine et la communauté ainsi que le lien indissociable entre le patrimoine industriel et le patrimoine communautaire de la région. Ces actions, ainsi que le don des droits d'entrée à des œuvres de bienfaisance, renforcent le permis social d'exploitation de la mine tout en lui permettant de poursuivre ses activités dans une zone métropolitaine à forte densité de population.

12



En haut  
Pendant la Deuxième Guerre mondiale, Kennecott Utah Copper a embauché beaucoup de femmes pour exploiter la mine afin de fournir un tiers du cuivre utilisé par les Alliés pour l'effort de guerre. Cette photo date de 1944.

Ci-dessus à gauche  
L'esplanade du centre d'information touristique et le belvédère de la mine de Bingham Canyon, en 2010. Cette exposition montre du matériel minier utilisé dès les premiers jours d'activité de la mine. La mine se trouve en arrière-plan.



En bas à gauche  
À l'intérieur du Bingham Canyon Mine Visitors Center, en 2010. Le centre d'information touristique comporte des présentations interactives, informatives et historiques sur l'exploitation et la durabilité de la mine de Bingham Canyon, de Kennecott Utah Copper et de Rio Tinto.

Cercle  
Des employés travaillent à l'entretien du chemin de fer pour les locomotives qui transportaient le minerai et les morts-terrains de la mine de Bingham Canyon. Cette photo date de la fin des années 1940.



East Kimberley  
Australia

## Étude de cas 13: Rio Tinto à East Kimberley, en Australie

### Communication ouverte et transparente à la mine de diamants Argyle

La mine de diamants Argyle (Argyle) est l'une des plus grandes mines de diamants au monde et est entièrement détenue et gérée par Rio Tinto. Située dans la région d'East Kimberley en Australie-Occidentale, Argyle effectue l'exploitation minière à Barramundi Gap. Barramundi Gap est un paysage culturel associé au rêve Ngarranggarni – une histoire de la création qui raconte comment la géographie de la région s'est formée. Il s'agit de l'un des sites culturels les plus importants appartenant aux peuples Miriuwung et Gija.

#### Défi: établir de meilleures relations pour continuer les activités minières dans un paysage culturel important

L'histoire de l'engagement d'Argyle auprès des propriétaires traditionnels de la région de la concession minière est longue et ardue. Depuis l'exploration dans les années 1970 jusqu'aux premières étapes de l'exploitation au milieu des années 1980, la relation entre Argyle et les propriétaires traditionnels était caractérisée par le ressentiment et une contribution régionale limitée. Un changement à la direction de Rio Tinto en 1999 a entraîné un changement de culture. L'entreprise a commencé à chercher le soutien des propriétaires traditionnels, notamment en mettant en place des processus de communication ouverte et transparente au sujet de l'impact de la mine sur ce paysage culturel.

#### Processus: établissement de stratégies de communication officielles

Pour surmonter les problèmes du passé et gérer de façon appropriée cet important paysage culturel, Argyle devait établir des stratégies de communication officielles. L'accord de participation Argyle, signé en 2004, est le mécanisme permettant d'officialiser ces processus de communication et d'assurer ainsi une protection adéquate du patrimoine culturel, évoquée dans les consultations publiques.

Voici certains des principaux mécanismes qui facilitent un dialogue ouvert et respectueux entre les propriétaires traditionnels et l'établissement au sujet des questions touchant le patrimoine culturel (et d'autres aspects) à Argyle:

**Comité relationnel:** ce comité, composé de représentants des propriétaires traditionnels et d'Argyle, se réunit tous les trimestres pour discuter des huit plans de gestion de l'accord de participation Argyle, y compris les sites importants et la gestion de l'eau et des sols. À la faveur de ces réunions régulières, les principaux nouveaux travaux se déroulant dans la mine et les préoccupations éventuelles des propriétaires traditionnels sont abordés franchement entre le personnel d'exploitation et les propriétaires traditionnels. On s'assure ainsi que les mesures appropriées sont prises pour gérer les questions patrimoniales, notamment la gestion globale du paysage culturel comme tel.





**Communication bilatérale dans les processus de défrichage:** conformément à l'accord de participation Argyle, chaque opération de défrichage est effectuée en partenariat avec les propriétaires traditionnels, des ethnographes, des archéologues et des experts. La mine de diamants Argyle encourage cette participation élargie, car elle garantit que les bonnes décisions sont prises et que les activités minières et les aspects touchant le patrimoine culturel sont communiqués à grande échelle dans les communautés Miriuwung et Gija.

**Journée portes ouvertes des propriétaires traditionnels:** cette journée se tient sur les lieux chaque année. Les propriétaires traditionnels ont ainsi l'occasion de visiter toute partie de la mine présentant des enjeux relatifs au patrimoine culturel et d'en discuter. La journée peut comprendre des visites des caves, du projet souterrain, des sites de réhabilitation et des sources d'eau principales (sources et barrages). La journée portes ouvertes offre l'occasion aux employés et aux propriétaires traditionnels de constater ensemble le travail du comité relationnel et d'en discuter en profondeur.

**Cérémonie de bienvenue du Manthe:** à Argyle, le protocole stipule désormais que les opérateurs de la mine doivent être accueillis sur le site par les propriétaires traditionnels au cours de la cérémonie du Manthe. Cette cérémonie, qui assure la protection des employés circulant dans les terres traditionnelles, est un volet officiel du programme d'accueil de l'établissement en matière de santé et de sécurité. Toutes les deux semaines, les nouveaux employés sont accueillis par les propriétaires traditionnels, afin qu'ils puissent travailler en toute sécurité sur le site, et sont sensibilisés à l'importance culturelle du site.

**Protocoles d'utilisation de la propriété intellectuelle des Miriuwung et des Gija:** le système de gestion du patrimoine culturel d'Argyle contient des procédures concernant l'utilisation des photographies des Miriuwung et des Gija, de leurs œuvres d'art, de leurs histoires, de leurs chansons et de leur langue dans le matériel promotionnel ou autre de l'établissement. Ce protocole précise que la reproduction d'une telle propriété intellectuelle est un sujet sensible sur le plan culturel et qu'elle ne doit pas être utilisée de façon irrespectueuse.

**Résultat: meilleures relations avec la communauté**

La création de mécanismes officiels pour encourager la communication constante entre les employés et les propriétaires traditionnels a permis à Argyle de mieux comprendre les enjeux culturels et les préoccupations des communautés touchées tout en tissant une relation de travail plus étroite avec elles. En rendant officielle sa stratégie de communication, Argyle a pu surmonter les problèmes du passé et forger des liens de coopération forts avec la communauté tout en poursuivant ses activités minières dans un endroit d'une grande importance culturelle. Argyle conserve son enthousiasme et son désir d'une plus grande communication et d'un échange d'idées entre les employés et les propriétaires traditionnels.

13

En haut  
Peggy Patrick, une propriétaire traditionnelle du peuple Gija, explique l'importance de la cérémonie de bienvenue du Manthe à un groupe d'employés et d'entrepreneurs.

Cercle  
Une cérémonie spéciale du Manthe se tient à l'entrée du projet souterrain de la mine de diamants Argyle.

## 2.6 Résumé

La gestion du patrimoine culturel peut être difficile et présente souvent des défis inusités; nous croyons cependant qu'un dialogue proactif avec les communautés locales sur les questions de patrimoine culturel ne peut que leur être réellement bénéfique et protéger et accroître la valeur des entités de Rio Tinto.

### Engagement non discriminatoire

Notre but premier est de nous engager auprès des communautés de manière non discriminatoire, ce qui signifie que nous voulons tenir compte de la diversité des situations socioéconomiques et politiques des différents groupes qui composent une communauté. Nous mobilisons également d'autres personnes dans notre entreprise et dans la communauté pour offrir à cette dernière le respect qui lui est dû et pour assurer une gestion efficace du patrimoine culturel.

### Connaître et comprendre

Dès le départ, il faut chercher à connaître et à comprendre:

- les lieux, les objets, les paysages, les écosystèmes et les pratiques importantes pour les communautés;
- la raison pour laquelle une valeur est accordée à ces aspects;
- la façon de les gérer;
- la possibilité que les activités de Rio Tinto aient un impact, positif ou négatif, sur l'un ou l'autre des éléments précédents.

Cela prend du temps pour acquérir les connaissances et la compréhension nécessaires afin d'élaborer un système de gestion du patrimoine culturel. De plus, ce processus doit se dérouler en continu, car les préoccupations de la communauté changent avec le temps et avec l'émergence de nouveaux développements et processus.

### Planifier et mettre en œuvre

Une fois que nous connaissons mieux les lieux, pratiques et objets importants pour les communautés, ainsi que les impacts potentiels de nos activités sur ces éléments, nous devons prendre les mesures qui s'imposent pour éviter ou atténuer les incidences négatives et chercher des occasions de maximiser les avantages. Ces occasions peuvent prendre la forme de PGPC, de plans relatifs aux communautés et de plans au niveau des programmes, ainsi que d'autres types de politiques

### Faire un suivi, évaluer et améliorer

Un suivi systématique de notre performance et l'évaluation de la réalisation des cibles fixées aident l'entité et la communauté à atteindre leurs objectifs communs de gestion du patrimoine culturel. Il est essentiel de disposer de données précises pour pouvoir mesurer le changement, positif ou négatif. Cela dépend de la qualité de l'engagement et de la consultation, qui sont au cœur d'une gestion efficace du patrimoine culturel. Dans la mesure du possible, les processus de suivi et d'évaluation doivent être participatifs et inclure les employés, les experts du patrimoine et les gardiens de ce patrimoine dans la communauté.

### Produire des rapports et communiquer

La communication d'information sur la performance, notamment en matière de patrimoine culturel, en interne et en externe, est importante dans la promotion de la transparence. C'est également une façon d'encourager les commentaires et le dialogue, ce qui aidera à orienter nos processus décisionnels officiels et informels. Cette approche pourra contribuer à améliorer notre performance sociale et à faire des contributions plus notables. Nous pouvons aussi communiquer, de façon adaptée à la réalité culturelle, la valeur culturelle d'un lieu, d'un objet ou d'une pratique au grand public, à la fois pour sauvegarder le patrimoine culturel et pour mieux sensibiliser le public à sa valeur.

Dans tous nos projets et toutes nos installations, ainsi que dans tous nos secteurs fonctionnels, nous aspirons à intégrer la gestion du patrimoine culturel. Le savoir-faire et la sensibilité avec lesquels nous traitons ces questions contribueront à définir la qualité des relations de Rio Tinto avec les communautés où nous travaillons ou avec lesquelles nous souhaitons collaborer à l'avenir.

# 3. Lectures générales

3.1	Concepts liés au patrimoine culturel	91
3.2	La justification commerciale	100
3.3	Impacts sur le patrimoine culturel	104
3.4	Protocoles internationaux et normes de protection du patrimoine culturel et de la diversité	109

## Sur quoi portent les lectures générales?

Les lectures générales aident les utilisateurs à approfondir leurs connaissances et leur compréhension des questions de patrimoine culturel par rapport aux activités opérationnelles, à l'infrastructure connexe et aux changements sociaux et écologiques plus vastes que les grands projets de développement peuvent apporter dans les régions et les communautés visées. Elles offrent des détails complémentaires à la section « Comment faire » de ce guide.

### Concepts liés au patrimoine culturel

Cette section:

- définit le patrimoine culturel et les types de patrimoine culturel;
- décrit l'importance de la gestion du patrimoine culturel et le processus d'évaluation de l'importance;
- explore la complexité des distinctions entre les valeurs tangibles et intangibles ainsi que les différents types de patrimoine;
- décrit certaines menaces touchant le patrimoine culturel;
- fait ressortir certains débats dans la documentation sur le patrimoine.

### La justification commerciale – ou pourquoi accorder de la valeur au patrimoine culturel

Cette section présente les raisons pour lesquelles Rio Tinto souhaite assurer une gestion du patrimoine culturel entière et légitime. Elle expose les menaces et les possibilités commerciales et fait ressortir que la gestion du patrimoine culturel peut:

- réduire au minimum les impacts négatifs des activités opérationnelles;
- aider un établissement à obtenir et à maintenir son permis social d'exploitation;
- faire progresser nos objectifs de développement durable;
- respecter nos engagements envers les droits de la personne.

### Impacts de l'extraction et de la transformation des minéraux sur le patrimoine culturel

Cette section explique les répercussions positives et négatives que des activités opérationnelles peuvent avoir sur le patrimoine matériel et immatériel d'une communauté. Elle décrit les impacts en termes de:

- négociations et engagement;
- impacts directs et indirects;
- emploi et formation.

### Protocoles internationaux de protection du patrimoine culturel

Cette section présente des documents importants qui influencent les pratiques exemplaires de gestion du patrimoine culturel ainsi que la politique de Rio Tinto en matière de gestion du patrimoine culturel. Ces documents comprennent:

- des protocoles et conventions internationales;
- des cadres de développement durable;
- des principes et cadres industriels.



## 3.1 Concepts liés au patrimoine culturel

La section « Comment faire » de ce guide aborde certains concepts clés associés au patrimoine culturel et aux activités d'extraction et de transformation du minéral. Cette section s'appuie sur des débats et des documents théoriques clés et comporte des renseignements supplémentaires sur les éléments suivants:

- patrimoine culturel et types de patrimoine culturel;
- gestion du patrimoine culturel;
- évaluation de l'importance;
- patrimoine culturel et diversité culturelle;
- convergence des valeurs tangibles et intangibles;
- distinction entre patrimoine naturel et patrimoine culturel;
- menaces pour le patrimoine culturel;
- débats sur le patrimoine culturel.

### Patrimoine culturel

Le patrimoine culturel est un aspect passé ou présent d'une communauté qu'elle estime important et qu'elle désire transmettre aux générations futures. Il peut être matériel (physique) et comprendre des bâtiments, des paysages et des artefacts, ou immatériel (intangibles), par exemple des pratiques et croyances culturelles, la langue, la danse et la musique. Le patrimoine culturel est souvent décrit comme un ensemble d'objets, de lieux ou de pratiques qui ont été transmis traditionnellement ou qui ont un lien quelconque avec l'histoire. Il ne s'agit pas toujours de vieilles choses. Des objets, des lieux et des pratiques nouveaux ou récemment modifiés peuvent avoir une valeur culturelle pour les générations actuelles et par conséquent devenir des éléments du patrimoine culturel.

Le patrimoine culturel est important pour tous. Dans certains pays, il est associé à des peuples autochtones plus qu'à d'autres groupes. Les lieux, objets et pratiques culturellement importants enrichissent la vie de toute la population en créant un lien profond et inspirant avec des lieux, des États-nations et des groupes culturels ou ethniques. Le patrimoine culturel fait le pont entre le passé historique et l'expérience présente, et constitue donc un élément clé de l'identité individuelle et collective de tous les peuples.

### Types de patrimoine culturel

La liste de l'encadré 12, même si elle n'est pas exhaustive, donne une idée de l'envergure du patrimoine culturel. Il y a de nombreuses façons de classer les différents types de patrimoine. Dans tout ce guide, nous mentionnons principalement les lieux, les objets et les pratiques culturellement importants, qui sont collectivement désignés comme les éléments ou caractéristiques du patrimoine culturel, et la liste suivante est organisée en conséquence. La plupart de ces types de patrimoine correspondent à des valeurs tangibles et intangibles. Les paysages, par exemple, portent la marque du passé et du présent, mais ce sont les souvenirs et les histoires correspondantes qui définissent l'importance de ces lieux.

## 12. Types de patrimoine culturel

### Lieux patrimoniaux

- sites archéologiques
- villes historiques et ruines
- paysages urbains et leurs éléments constitutifs
- parcs, jardins et autres paysages modifiés tels que des terres agricoles et des fermes
- paysages culturels associatifs (lieux que les gens vénèrent, mais qui ne comportent aucune trace de modification par les humains)
- paysages industriels et leurs éléments constitutifs
- éléments paléontologiques
- patrimoine sous-marin, par exemple les navires naufragés
- musées

### Objets du patrimoine culturel

- ressources naturelles d'une valeur tangible et intangible
- biens culturels mobiliers (objets tels que des tableaux, des véhicules, des vêtements, des outils en pierre, etc.)
- patrimoine documentaire et numérique (archives et objets dans les bibliothèques)
- patrimoine cinématographique et idées qu'il transmet
- littérature

### Pratiques culturelles

- traditions orales transmises entre générations
- langues
- événements festifs et traditions qu'ils incarnent
- rituels, traditions, croyances et coutumes
- pratiques locales ou traditionnelles liées à l'environnement naturel et connaissances sur l'environnement naturel
- pratiques traditionnelles de gestion des terres et techniques de chasse et de pêche
- médecine traditionnelle
- musique, chant et autres arts de la scène
- traditions culinaires
- sports et jeux

## 13. Différentes échelles d'importance

Le patrimoine peut se situer à différentes échelles d'importance – locale, régionale, nationale ou mondiale. Il est important que ces valeurs parfois contrastantes ne diminuent pas la capacité des membres des communautés locales de définir l'utilisation et la gestion de leur patrimoine culturel.

Ainsi, des organisations hawaïennes autochtones ont fait une pétition contre la désignation de « Northwest Hawaiian Islands Marine Monument » au patrimoine mondial, car elle les aurait empêchés d'exercer leurs pratiques de pêche traditionnelles dans la région. Ces groupes ont aussi soutenu que le manque de consultation et d'autres procédés généraux d'exclusion constituaient une dérogation à la loi constitutionnelle de l'État. Bien que la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO exerce souvent une grande influence sur les options de gestion patrimoniale et sur la législation locale, elle peut diverger avec les buts et les préoccupations des communautés et des groupes autochtones locaux et ne doit donc pas être considérée comme la solution définitive en matière de gestion du patrimoine culturel.

## Gestion du patrimoine culturel

Nous définissons la gestion du patrimoine culturel comme les mesures prises par des dirigeants pour identifier, évaluer, prendre et appliquer des décisions concernant le patrimoine culturel. Il s'agit essentiellement de gestion du changement. Nous effectuons la gestion du patrimoine culturel afin de protéger activement des lieux, des objets et des pratiques culturellement importants contre les changements qu'ils peuvent subir au fil du temps. Ces changements peuvent être causés directement ou indirectement par les activités d'exploitation ou peuvent résulter de processus naturels ou culturels. Par contre, gérer ne veut pas dire empêcher le changement de se produire.

La gestion du patrimoine culturel peut entraîner la documentation, la conservation, l'altération ou même la perte d'un élément du patrimoine. Elle peut aussi comprendre la collaboration avec les communautés pour protéger et améliorer leur culture et leurs pratiques. Une gestion efficace du patrimoine culturel vise à amoindrir les impacts négatifs directs et indirects et à améliorer les répercussions positives d'un projet de développement – ou d'un changement de mode d'utilisation des terres – sur les caractéristiques d'un patrimoine culturel et sur les populations.

Les décisions de gestion du patrimoine culturel doivent toujours être prises de concert avec les communautés concernées, les experts du patrimoine et les parties prenantes. Elles doivent aussi respecter les lois sur le patrimoine qui sont en vigueur et qui peuvent prescrire des mesures précises de conservation, d'atténuation ou de protection. De bonnes décisions de gestion exigent aussi de formuler clairement les raisons pour lesquelles un lieu, un objet ou une pratique est précieux et de préciser les personnes pour lesquelles ils le sont, car toutes choses ne sont pas de valeur égale ou n'ont pas besoin de la même protection.

En faisant l'évaluation de l'importance, il faut savoir que certains aspects du patrimoine peuvent incarner

diverses valeurs auxquelles différents groupes accordent un poids différent. Également, le patrimoine peut avoir une valeur à l'échelle mondiale, nationale ou locale, ou selon plusieurs points de vue différents (voir l'encadré 13). C'est la raison pour laquelle une vaste consultation auprès d'un éventail diversifié de membres de la communauté concernés et de parties prenantes est essentielle pour reconnaître la valeur et l'importance du patrimoine culturel. Il est parfois difficile de déterminer ce qui constitue les « membres de la communauté concernés », et il faut prendre en compte le sexe, l'âge, le groupe ethnique, l'affiliation religieuse et la classe sociale pour s'assurer que les valeurs de ces différents groupes sont prises en considération. La section « Comment faire » de ce guide et la Note d'orientation de Rio Tinto sur la consultation et l'engagement décrivent ce que devrait être une vaste consultation.

#### Évaluation de l'importance

L'évaluation de l'importance culturelle est un des moyens de déterminer la valeur d'un patrimoine culturel. Le terme « importance » utilisé dans le contexte de la gestion du patrimoine signifie la valeur esthétique, historique, scientifique ou sociale d'un lieu, d'un objet ou d'une pratique pour les générations passées, présentes et futures. Autrement dit, il s'agit de déterminer pourquoi un élément du patrimoine culturel est important pour un groupe de personnes.

La valeur esthétique s'applique à un patrimoine qui est estimé pour sa forme agréable ou unique, son envergure ou sa conception, ou pour l'expérience sensorielle qu'il procure (une sensation visuelle ou olfactive, par exemple). Bien que la valeur esthétique puisse être associée à l'importance architecturale et artistique, elle peut aussi dériver de phénomènes naturels ou de caractéristiques non physiques et intangibles. La campagne anglaise avec ses prairies et ses murs de pierre, par exemple, peut être appréciée pour

#### 14. Le berceau de l'humanité, site du patrimoine mondial

Le berceau de l'humanité est un site du patrimoine mondial figurant sur la liste de l'UNESCO depuis 1999. Il se trouve dans la province de Gauteng en Afrique du Sud, à environ 50 km au nord-ouest de Johannesburg.

Le nom « berceau de l'humanité » reflète le fait que ce site a produit un grand nombre de fossiles hominidés, dont certains datent de plus de 3,5 millions d'années, soit les plus anciens découverts à ce jour. Les fouilles archéologiques à cet endroit ont contribué à la compréhension actuelle de l'évolution humaine. Le site est par conséquent considéré comme ayant une valeur scientifique exceptionnelle.

#### 15. Valeur sociale, dans la région de Khanbogd, en Mongolie

Le mont Javkhlant dans la région de Khanbogd, en Mongolie, est considéré comme un lieu spirituel où les femmes ne doivent pas marcher. Pour un étranger, cette montagne ne semble pas différente des autres, mais pour les populations locales, elle recèle une importante valeur sociale découlant d'associations spirituelles et culturelles.

des raisons esthétiques parce qu'elle représente un certain type de paysage qui est indissociable d'un lieu précis.

Cela ne signifie pas que le patrimoine doit nécessairement être beau. Les paysages ou sites industriels tels que la centrale de Battersea sur la Tamise, à Londres, ont une valeur en tant qu'éléments de patrimoine malgré leur manque d'attrait, voire grâce à lui. Évidemment, la beauté est subjective et n'a pas de définition universelle. Quoi qu'il en soit, la valeur d'un lieu, d'un objet ou d'une pratique doit être définie par les personnes qui leur attribuent de l'importance, et les valeurs ne peuvent pas être mesurées les unes par rapport aux autres.

L'importance historique s'applique à l'histoire de la société qui s'exprime dans une caractéristique du patrimoine culturel. Ainsi, un lieu ou un objet peut avoir de la valeur en raison de son association avec une personne célèbre ou avec un événement marquant comme une bataille. Récemment, l'importance de certains lieux a aussi été évaluée en rapport avec des thèmes historiques tels que l'essor de certaines industries ou des batailles pour les droits fonciers ou pour l'indépendance. La Black Heritage Trail à Boston en est un exemple; elle relie plus de 15 structures et sites historiques antérieurs à la guerre de Sécession.

Un lieu, un objet ou une pratique du patrimoine culturel peut avoir une importance scientifique ou

relative à la recherche s'il fournit une information précieuse pour des recherches sur l'histoire, la préhistoire ou l'environnement (voir l'encadré 14). L'importance scientifique se rapporte aux éléments probants qu'un site contient et, par conséquent, à sa capacité de répondre à des questions sur le passé, auquel cas on l'associe le plus souvent à l'importance archéologique. L'importance scientifique peut découler de la contribution d'un élément du patrimoine culturel à notre compréhension des premiers peuplements et usages humains, des environnements passés ou des occupations historiques des pays.

La valeur sociale se rapporte aux qualités pour lesquelles un lieu, un objet ou une pratique du patrimoine culturel est devenu partie intégrante d'une tendance spirituelle, politique, nationale ou autre. La plupart des définitions de la valeur sociale font référence à l'importance d'un patrimoine culturel pour l'identité d'une communauté en raison de ses associations traditionnelles, historiques ou contemporaines. Bien que l'importance ou la valeur sociale soit souvent associée à une « conscience du lieu », cette conscience peut s'accompagner de valeurs esthétiques, historiques et scientifiques. Et bien qu'un élément du patrimoine culturel puisse être apprécié pour des raisons spirituelles, ses qualités esthétiques,

**16. Divergence entre valeurs tangibles et intangibles**

Bien que la gestion des valeurs tangibles et intangibles soit un processus important, la protection des aspects tangibles d'une caractéristique du patrimoine culturel entre parfois en conflit avec la valeur intangible connexe.

Domboshava est un abri-sous-roche en granit contenant de l'art rupestre du néolithique, situé à l'extérieur d'Harare, au Zimbabwe. Un conflit entre les responsables du patrimoine et les populations locales au sujet de la gestion de Domboshava met en relief les tensions qui peuvent surgir lorsque les qualités tangibles de sites patrimoniaux sont gérées séparément des pratiques et croyances intangibles associées à ces sites.

Jusqu'à tout récemment, les responsables du patrimoine ne s'intéressaient qu'à la gestion du site d'art rupestre comme tel. Mais pour les populations locales, Domboshava est un sanctuaire où l'on pratique la cérémonie de la pluie. L'art rupestre, malgré son importance pour la population locale, présente un intérêt moindre par rapport aux cérémonies de la pluie qui se tiennent à l'intérieur de l'abri-sous-roche. Ces cérémonies constituent le contexte de l'art rupestre et en déterminent l'importance.

Malgré ce fait, la pratique des cérémonies de la pluie à Domboshava était interdite, car il fallait faire un feu sous les panneaux d'art rupestre. La fumée des feux était considérée comme nuisible pour la préservation de l'art rupestre.

Cette décision a scandalisé la population locale et provoqué un acte de vandalisme au cours duquel on a recouvert l'art rupestre de peinture à l'huile. Cet acte de destruction démontre les aspects politiques de la gestion du patrimoine culturel et la nécessité d'encourager la poursuite des pratiques intangibles qui donnent leur sens au patrimoine culturel.

Adapté de Ndoro, 2003:82

**17. Les mammifères marins sont un élément inestimable du patrimoine culturel inuit**

Une décision a été prise récemment afin de suspendre les essais sismiques dans un détroit de l'Arctique en raison des préoccupations des Inuits au sujet de l'impact des tests sur les mammifères marins qu'ils chassent pour leur subsistance et pour d'autres ressources, qui sont également importantes pour des raisons culturelles et spirituelles. Le jugement rendu par la cour du Nunavut le 8 août 2010 concernait la protection du patrimoine culturel inuit plus que la simple sauvegarde d'une source d'alimentation pour les Inuits.

Le juge a déclaré:

Si les tests se poursuivent comme prévu et que les mammifères marins en subissent les conséquences comme le disent les Inuits, le tort que subiront les communautés inuites concernées sera considérable et irréversible... Il ne s'agit pas seulement de la perte d'une source alimentaire, mais de la perte d'une culture. Aucune somme d'argent ne peut compenser une telle perte. (traduction)

son association historique ou sa capacité de répondre à des questions scientifiques peut aussi contribuer à l'attachement qu'il suscite chez les gens. C'est pourquoi certains experts du patrimoine culturel disent que les valeurs sociales englobent d'autres catégories d'importance qui diffèrent selon les groupements sociaux tels que le sexe, l'appartenance ethnique et la classe sociale. Les valeurs sociales ont d'abord été considérées comme un élément de l'évaluation de l'importance patrimoniale dans l'Australian Heritage Commission Act de 1975 (fondée sur des lois qui l'ont précédée aux États-Unis), et dans la Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle (1979), également connue sous le nom de Charte de Burra. La version révisée en 1999 de la Charte de Burra accordait plus d'importance au concept et soulignait que les valeurs sociales diffèrent entre les groupes et au sein des groupes, et que la consultation des groupes concernés s'impose pour établir les valeurs sociales des lieux et des biens. Cette nouvelle version élargissait les diverses significations attribuables au patrimoine matériel et exigeait que les spécialistes du patrimoine intègrent dans leur évaluation la compréhension qu'une communauté a de la valeur du lieu (aspects intangibles).

**Patrimoine culturel et diversité culturelle**

La société se compose de différents groupes définis notamment par le sexe, la classe sociale, l'origine ethnique, l'âge ou la religion. Les systèmes de valeurs sont différents d'un groupe à l'autre et à l'intérieur de ces groupes, ce qui suppose que les mêmes lieux, objets et pratiques peuvent être appréciés différemment par différentes personnes. Parfois, ces systèmes de valeurs s'opposent quant à la question de l'importance



du patrimoine culturel, par exemple lorsqu'une armée qui fait une invasion détruit délibérément ou accidentellement des icônes culturelles appartenant au peuple envahi.

Comme le patrimoine culturel est très important pour l'identité collective, les gens ont le droit de définir leur propre patrimoine et de prendre des décisions à ce sujet. Autrement dit, l'aspect du patrimoine culturel, la raison de son importance et la façon de le protéger doivent être définis principalement par les personnes pour lesquelles il revêt de l'importance. Ce facteur est jugé particulièrement crucial sur les terres traditionnelles appartenant à des peuples autochtones.

La nécessité de faire participer les membres de la communauté à la gestion peut être déroutante pour les responsables de l'exploitation. Le patrimoine culturel est souvent perçu à tort comme « ancien » et les coutumes traditionnelles sont souvent considérées comme des vestiges d'un passé révolu plutôt que comme des croyances et pratiques vivantes qui constituent l'identité des peuples concernés.

Les valeurs culturelles ne sont pas figées dans le temps. Les types de lieux, d'objets et de pratiques que les personnes estiment et les raisons pour lesquelles elles les estiment diffèrent dans le temps selon la signification que la population actuelle leur attribue. Dans certains cas, la valeur de certains éléments d'un patrimoine culturel peut diminuer lorsque les savoirs se perdent ou ne sont pas transmis entre les générations. Dans cet ordre d'idées, de nouvelles valeurs, pratiques et croyances peuvent voir le jour avec le temps et selon les circonstances. La notion d'authenticité, qui est si importante en ce qui concerne le patrimoine culturel, peut être employée à tort pour prétendre que des croyances et pratiques culturelles plus récentes

ne sont pas authentiques ou sont « fabriquées ». À cet égard, il convient de souligner qu'il n'y a pas nécessairement de lien entre l'âge ou l'authenticité et l'importance. Par exemple, de nombreux habitants des îles du Pacifique ont récemment adopté le reggae (à l'origine une musique jamaïcaine) comme forme d'expression culturelle et ont ainsi créé un style de reggae propre aux îles du Pacifique, qui est devenu indissociable de leur mode de vie culturel.

Malgré que de nouvelles formes d'expression culturelle et que de nouveaux objets et lieux puissent être considérés comme des éléments patrimoniaux, il faut distinguer les éléments appréciés pour leur importance culturelle et d'autres biens jugés importants par une communauté mais qui ne possèdent pas de valeur patrimoniale en soi, par exemple de bonnes routes et de nouvelles constructions, installations et infrastructures publiques.

#### **La convergence des valeurs tangibles et intangibles**

Dans leurs travaux, les spécialistes du patrimoine ont délaissé une approche « *stones and bones* » ou fondée sur les objets, qui concernait uniquement les aspects physiques ou matériels du patrimoine culturel. On met maintenant l'accent sur le lieu, qui englobe les sites, les zones, les terres, les paysages, les bâtiments et d'autres ouvrages et, parfois, les composantes, contenus, espaces, perspectives, et même les sons associés à ces lieux.

Les lignes directrices récentes sur le patrimoine intègrent la gestion des éléments intangibles de la diversité et des pratiques culturelles, dont la langue, l'art, la musique, les coutumes, les connaissances écologiques traditionnelles et les pratiques de subsistance comme la chasse. Ces changements tiennent compte du fait que les objets matériels tels que les immeubles ne contiennent pas nécessairement

de valeur culturelle en soi. On leur attribue plutôt de la valeur en fonction des éléments intangibles qui leur confèrent contexte et signification. Ces facteurs dépendent souvent de la façon dont des contemporains utilisent l'objet ou le lieu d'importance culturelle. C'est pourquoi la gestion du patrimoine culturel est parfois mise en œuvre par des méthodes traditionnelles plutôt que selon un style plus contemporain.

Il peut être difficile de gérer les valeurs intangibles d'un patrimoine matériel et il faut alors souvent mener des négociations intensives entre les spécialistes du patrimoine et la communauté concernée afin de déterminer les pratiques qui font partie intégrante de la signification du lieu culturel et de restreindre d'autres activités inappropriées (voir l'encadré 16).

De la même façon, les pratiques culturelles comme les rituels et les cérémonies peuvent mettre à contribution des biens mobiliers, par exemple des objets et vêtements cérémoniels, ainsi que des productions immatérielles telles que le chant et la danse.

La gestion du patrimoine immatériel est compliquée. L'UNESCO propose le terme de « sauvegarde du patrimoine immatériel » plutôt que de « préservation ». En effet, la préservation pourrait être perçue comme le fait de figer des pratiques culturelles dans le temps plutôt que de les laisser s'adapter et évoluer selon les besoins, dans le cours normal des choses.

Il est important que les mesures de sauvegarde complètent ou renforcent les circonstances diverses et variées (à la fois tangibles et intangibles) qui sont nécessaires à l'évolution, à l'interprétation et à la transmission en continu du patrimoine culturel immatériel pour les générations futures (voir l'encadré 17).

### Distinctions entre patrimoine naturel et patrimoine culturel

Pour faciliter les décisions de gestion, les règlements statutaires et les lignes directrices mondiales facultatives en matière de patrimoine définissent souvent certains types de patrimoine culturel et fournissent des cadres pour évaluer leur authenticité et leur importance. Les spécialistes du patrimoine, les universitaires et les groupes autochtones ont souvent critiqué plusieurs de ces cadres parce qu'ils favorisent selon eux des valeurs et des idéaux universels au détriment de la compréhension de la minorité, parce qu'ils ne tiennent pas compte des aspects intangibles du patrimoine et parce qu'ils perpétuent de fausses distinctions, par exemple entre patrimoine naturel et patrimoine culturel ou entre valeurs tangibles et intangibles.

Les caractéristiques du patrimoine naturel sont considérées comme les éléments de l'environnement naturel que les gens apprécient, utilisent, modifient et cherchent à gérer, à conserver ou à exploiter. Le patrimoine naturel est estimé pour ses qualités esthétiques, sa contribution aux processus écologiques qui ont cours dans les systèmes naturels et la conservation de la biodiversité. Le patrimoine culturel, en revanche, suppose souvent une modification et une utilisation de l'environnement naturel par les humains.

La distinction entre patrimoine naturel et patrimoine culturel n'est pas tranchée. Les paysages naturels sont très importants pour de nombreux groupes culturels. Ce fait est souvent abordé en rapport avec le type de patrimoine que l'on appelle le paysage culturel (voir l'encadré 18). Les ressources naturelles sont également des aspects cruciaux de nombreuses pratiques culturelles et de nombreux systèmes de connaissances. La plupart des cultures traditionnelles ou autochtones considèrent la terre et de nombreuses espèces végétales et animales comme sensibles, et comme si elles possédaient la culture, le savoir et des liens directs de parenté avec les occupants humains de la terre et les ancêtres.

Par rapport à l'environnement biologique, des concepts tels que « naturel » et « sauvage » ont eux-mêmes été critiqués comme illusoire. Ces critiques se basent sur le fait que la plus grande partie de la surface de la terre a été modifiée par l'activité humaine et que la majorité des écosystèmes « naturels » sont en fait les produits de cette activité qui a eu lieu pendant des milliers d'années. Par conséquent, les environnements dits naturels sont souvent des environnements culturels également.

La gestion du patrimoine naturel par la conservation de la biodiversité, notamment, et la gestion des impacts des mauvaises herbes et des animaux sauvages peuvent avoir des résultats positifs pour le patrimoine culturel. Pour certains groupes autochtones, la pratique de la gestion des ressources naturelles (par la chasse ou l'utilisation du feu) peut aussi être considérée comme un élément du patrimoine culturel de ce groupe. En même temps, les connaissances environnementales traditionnelles sur les espèces végétales et animales peuvent contribuer à la restauration des sols épuisés et à d'autres formes de gestion environnementale.

Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a élaboré le document *Akwé: Kon Voluntary Guidelines for the Conduct of Cultural, Environmental and Social Impact Assessment regarding Developments Proposed to Take Place on, or which are Likely to Impact on, Sacred Sites and on Lands and Waters Traditionally Occupied or Used by Indigenous and Local Communities* (2004) (voir la section de ce guide portant sur les protocoles internationaux). Ces lignes directrices facultatives conseillent sur la façon d'intégrer les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles dans les processus d'évaluation des impacts.

**Menaces pour le patrimoine culturel**  
Une solide gestion du patrimoine culturel tient compte du fait que le patrimoine culturel est constamment susceptible de subir des changements et qu'il faut prendre la décision consciente de gérer ces changements.

Voici quelques exemples des changements que peut subir le patrimoine culturel:

- Détérioration ayant des causes naturelles et culturelles: la détérioration ou la décomposition naturelle fait référence à la détérioration d'un lieu ou d'un objet au fil du temps à cause des processus naturels tels que l'altération biologique ou chimique, l'action de l'eau et du vent ou les actions des animaux et des plantes. Les causes culturelles de détérioration peuvent découler de l'abandon ou de l'utilisation continue d'un lieu ou d'un objet, ce qui produit son usure graduelle.
- Pressions et perturbations causées par le développement: facteurs tels que la pollution ou la perturbation du sol liés au développement, qu'il s'agisse de construction immobilière, de l'activité industrielle, de la foresterie, de l'agriculture, de l'infrastructure, du tourisme, du transport ou de l'exploitation minière.
- Variables climatiques: facteurs tels que les variations climatiques, les changements du niveau de la mer, les niveaux de la nappe phréatique, les inondations et les sécheresses.
- Pillage: des éléments d'un patrimoine mobilier précieux peuvent être volés ou vendus.
- Impacts intangibles et changements culturels: les processus de la mondialisation et du développement économique ou l'éloignement forcé des populations de leurs terres peuvent accélérer les processus de changement culturel et mener à la perte de traditions, de langues et de savoirs locaux.
- Désastres culturels: les guerres et d'autres troubles civils mènent souvent à une destruction délibérée ou accidentelle du patrimoine culturel.
- Désastres naturels: les incendies, tremblements de terre, tempêtes et inondations, de même que tout autre désastre naturel, peuvent avoir des répercussions négatives sur le patrimoine culturel.

Ces problèmes et leurs conséquences ne sont pas incompatibles et peuvent même être interdépendants. Un type de changement peut en entraîner un autre ou en intensifier les conséquences. Par exemple, le tourisme mène souvent à la construction et à des perturbations du sol, mais peut aussi accroître le rythme de la détérioration du patrimoine culturel à cause du nombre accru de visites et de l'utilisation des lieux à vocation culturelle. Le développement peut aussi augmenter l'accès à des endroits qui étaient auparavant reculés, ce qui peut précipiter la hausse des taux de pillage. De telles menaces peuvent entraîner la destruction totale du patrimoine culturel ou amoindrir les valeurs associées au patrimoine culturel en diminuant l'intégrité d'un de ses éléments ou en empêchant les gens d'accéder à des lieux ou à des objets (voir l'encadré 19).

Souvent, la protection dont bénéficient les lieux, les objets ou les pratiques grâce aux lois sur le patrimoine culturel ou à leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial dépend de l'intégrité de l'élément en question. L'intégrité, comme la définit la Convention du patrimoine mondial, « est une mesure de la totalité et du caractère intact du patrimoine naturel et / ou culturel et de ses attributs ». Étudier les conditions d'intégrité exige d'évaluer dans quelle mesure le lieu, l'objet ou la pratique du patrimoine culturel:

- possède tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur;
- est d'une taille suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent son importance;
- subit les effets défavorables du développement et/ou de l'abandon.

Les décisions de ne pas conserver des éléments du patrimoine culturel sont parfois fondées sur la perception du manque d'intégrité ou d'authenticité d'un lieu, d'un objet ou d'une pratique.

### 18. Paysages culturels

Les paysages culturels montrent le travail combiné de la nature et de l'humain et peuvent comprendre des parcs et jardins, des paysages ayant évolué naturellement et des paysages associatifs. Ces derniers revêtent une importance spirituelle ou autre qui n'est pas nécessairement visible.

Les paysages culturels peuvent comprendre des paysages de rues, des parties de la campagne domestiquée, des carrières et des mines abandonnées ou des paysages auxquels ont attribué une importance spirituelle parce qu'ils incarnent certaines histoires de la création telles que le « temps du rêve » chez les aborigènes ou des références bibliques. Souvent, les paysages culturels peuvent représenter des valeurs différentes pour plus d'un groupe. Ces valeurs peuvent parfois diverger. Les répercussions sur les paysages culturels perturbent le bien-être émotionnel et culturel des populations ainsi que leur mode de vie et leur viabilité économique. Cet aspect peut s'appliquer à la fois aux communautés autochtones et non autochtones (telles que les communautés agricoles).

La Liste du patrimoine mondial reconnaît officiellement les paysages culturels comme des lieux de valeur naturelle et culturelle. Des sites comme Tongariro en Nouvelle-Zélande ont été inscrits à l'origine sur la Liste uniquement pour leur valeur naturelle, mais leur inscription a depuis été élargie pour comprendre les valeurs culturelles.

### 19. Lieu de débarquement du Capitaine Cook - en dépit des changements importants

Kurnell à Sydney est le site de débarquement initial du capitaine Cook en Australie. Le site est considéré comme culturellement important pour les non-Autochtones et Autochtones Australiens parce que l'événement est considéré comme l'un des points qui définit l'histoire australienne. Aujourd'hui le site ne ressemble en rien à ce qu'il était en 1788.

Le développement urbain a totalement changé les aspects matériels du site. Cependant cela n'a pas diminué l'importance historique du site ou de son intégrité parce que la signification du lieu n'est pas contenue dans ses aspects matériels. Personne ne sait où Cook a effectivement mis pied à terre et il y a en effet deux plaques, soi-disant pour commémorer exactement où il a atterri, mais resté 2 km plus loin.

Adapté de Pearson et Sullivan, 1996:147

## 20. Circuit pédestre de Brixton – commémoration de l'histoire afro-caribéenne de Londres

Le patrimoine principal de Londres comprend bien sûr des monuments tels que Big Ben et la tour de Londres. Le circuit pédestre de Brixton, par contre, présente aux touristes une partie du patrimoine de Londres qui est souvent oubliée – l'histoire et les communautés contemporaines afro-caribéennes de la Grande-Bretagne. Ce circuit éclaire les origines et le développement de l'une des plus grandes communautés minoritaires de Londres.

Le circuit est une expérience sensorielle au cours de laquelle les participants sont invités à écouter et à observer tout ce qui se passe dans la communauté, entre autres sa musique reggae et sa culture rasta. Ils sont aussi encouragés à goûter les mets et les fruits traditionnels des Antilles sur les marchés locaux.

La visite célèbre le passé multiculturel du quartier Brixton et souligne ainsi, tout en les contextualisant, les émeutes raciales de 1981 qui ont débuté à cause du profilage racial des hommes afro-caribéens des communautés britanniques noires.

Au cours de la visite, on revendique et on souligne les émeutes comme un événement historique important annonçant l'adoption de politiques multiculturelles non discriminatoires par le gouvernement britannique: cette visite est donc un exemple de promotion du patrimoine culturel sous forme d'action sociale. L'intention de ce circuit est de rendre visible une perception différente de l'héritage et de l'histoire de Londres. Adapté de Harrison, 2010:261-272

## 21. Différentes perspectives importantes pour la protection du patrimoine

Étant donné que le patrimoine culturel signifie différentes choses pour différents groupes, le débat à son sujet comporte souvent plusieurs controverses incessantes. Il est toutefois important de se rappeler que les définitions et les distinctions ne sont pas absolues et ne cessent de fluctuer.

Voici une courte liste de plusieurs points de vue à prendre en compte en discutant du patrimoine culturel:

- identités locales ou nationales;
- valeurs communautaires ou nationales et universelles;
- préoccupations nationales ou internationales;
- différences entre les sexes au sein des communautés;
- différences en fonction de l'âge au sein des communautés;
- classes sociales, système de castes ou hiérarchie sociale;
- différences religieuses ou ethniques;
- impact économique des options de gestion.

Il est important que les évaluations de l'intégrité ne portent pas uniquement sur l'état physique d'un objet ou d'un lieu ou sur l'hypothèse qu'il n'est authentique que s'il est ancien ou physiquement intact. Les choses endommagées ou détériorées et des lieux, des objets ou des pratiques qui ont été créés ou modifiés récemment sont souvent considérés comme d'une haute importance.

### Débat sur le patrimoine culturel

Un débat animé a cours dans les milieux universitaires et communautaires ainsi que chez les professionnels du patrimoine culturel au sujet de la définition du patrimoine, de sa valeur, des personnes qui en détiennent les droits et de l'éthique de la gestion patrimoniale.

L'histoire des études du patrimoine a longtemps été dominée par les idées occidentales (en particulier anglo-américaines) de ce qui constitue le patrimoine. Les valeurs occidentales, plus matérialistes, sont désormais inscrites dans les lignes directrices mondiales relatives au patrimoine telles que celles de l'UNESCO et de l'ICOMOS. Ces lignes directrices, par ricochet, influent sur les lois sur le patrimoine qui donnent des définitions du patrimoine culturel et, essentiellement, décrivent ce que l'on considère comme le « patrimoine officiel » (voir Smith, 2006). Ces lignes directrices, qui se présentent comme un cadre, ont été critiquées parce qu'elles semblent faire une discrimination à l'égard des communautés locales et des groupes minoritaires en les empêchant de définir et de protéger les types de patrimoine qu'ils trouvent importants, et de la manière qu'ils jugent appropriée.

Des débats passionnés se produisent souvent à cause d'une divergence entre les valeurs scientifiques et traditionnelles, par exemple au sujet de l'étude ou de la réinhumation des restes de squelettes humains. Ces débats ont notamment causé une distinction entre patrimoine historique ou industriel et patrimoine autochtone dans certaines anciennes colonies et une discussion sur la manière de gérer ces éléments patrimoniaux.



Il faut reconnaître que les directives et concepts officiels relatifs au patrimoine évoluent constamment en réaction à de telles critiques et au rythme des progrès de la protection du patrimoine accomplis dans de nombreuses parties du monde. Récemment, plusieurs types différents de patrimoine ont commencé à être reconnus et protégés par des organisations telles que l'UNESCO et l'ICOMOS. Par conséquent, beaucoup d'entreprises poussent plus loin le concept de patrimoine en effectuant des travaux de protection du patrimoine culturel selon des valeurs communautaires et sociales qui ne font pas de distinction entre patrimoine matériel et patrimoine immatériel. Des approches de gestion collaborative, dans lesquelles se conjuguent les valeurs de la science ou de la recherche et les intérêts et préoccupations des communautés traditionnelles, sont mieux vues dans les pays où l'éthique professionnelle encourage l'inclusion des valeurs des groupes autochtones ou minoritaires dans la gestion du patrimoine.

Malgré cette évolution, le débat ne manquera pas de se poursuivre au sujet des personnes qui ont le droit de prendre des décisions sur la gestion du patrimoine culturel. Les approches collaboratives sont encore peu courantes dans de nombreux pays, surtout là où il n'y a pas de lois pour protéger les valeurs communautaires, autochtones ou minoritaires et pour reconnaître les droits moraux et les droits de propriété intellectuelle de ces groupes afin qu'ils s'approprient leur patrimoine culturel et le défendent.

Le débat sur la propriété et la gestion du patrimoine culturel a des incidences et des éléments déclencheurs de nature politique, légale, économique et sociale. Le concept de « patrimoine mondial », par exemple, suppose que ce patrimoine appartient à la communauté mondiale, du moins sur le plan culturel. De nombreuses populations autochtones et communautés locales dans le monde se sont dites préoccupées par cette situation, car l'inscription à la Liste du patrimoine mondial fait intervenir certaines méthodes de

gestion garantissant la protection du patrimoine à perpétuité. Ces décisions de gestion peuvent être en contradiction avec les idées locales au sujet de la gestion ou de l'utilisation appropriée des lieux et des objets, ainsi qu'avec des initiatives et pratiques économiques locales et certains projets de développement.

De la même façon, le patrimoine culturel est souvent utilisé pour affirmer symboliquement une identité nationale tout en niant la légitimité d'identités contradictoires avec les idéaux nationaux. Par ailleurs, l'exemple du circuit pédestre de Brixton (voir l'encadré 20) montre comment la protection du patrimoine peut être une forme d'action sociale dans laquelle des groupes minoritaires peuvent contredire des idées sur le patrimoine officiel et commémorer, en les contextualisant, leurs propres liens uniques avec le passé et le présent.

Le débat sur la question de savoir qui est propriétaire du passé et du patrimoine culturel et qui détient l'autorité morale et légale pour prendre des décisions sur son avenir est particulièrement virulent dans les pays au passé colonial. Il se déroule aussi à l'échelle infranationale lorsque différents groupes religieux, ethniques et sociaux tentent de faire valoir leurs droits uniques sur le patrimoine au détriment d'autres groupes.

Des différends peuvent aussi se produire entre les sexes, les groupes d'âge et même au sein des familles. Ainsi, ce qui est considéré comme sacré ou important pour les femmes, qui n'ont peut-être pas le droit de s'exprimer dans leur communauté, peut être très différent de ce que les hommes jugent important. Même au sujet d'un élément du patrimoine culturel ayant une importance collective, différents groupes d'une communauté tels que les aînés et les jeunes peuvent avoir des opinions divergentes sur la meilleure façon de le gérer.

## 3.2 La justification commerciale – ou pourquoi accorder de la valeur au patrimoine culturel

Rio Tinto accorde de la valeur au patrimoine culturel parce qu'il aide à :

- réduire les impacts négatifs de l'exploitation minière et des activités de traitement sur les communautés environnantes, dans le cadre d'une stratégie globale de gestion des risques;
- acquérir et maintenir un permis social d'exploitation;
- progresser vers l'atteinte de ses objectifs de développement durable;
- tenir son engagement de respect des droits de la personne.

Les lieux du patrimoine culturel sont une caractéristique essentielle du paysage et doivent constituer un élément crucial de la planification de la plupart des projets de développement des ressources. L'habileté avec laquelle les questions de patrimoine culturel sont traitées peut influencer sur la qualité des relations d'une entreprise avec les communautés où elle exerce ses activités. Une bonne approche en matière de patrimoine culturel inspire confiance aux communautés et permet à l'entreprise de mieux collaborer avec elles.

Le dialogue entre les entreprises et les communautés au sujet du patrimoine culturel est souvent difficile, mais à la fois enrichissant; il n'y a pas de formule de succès assuré. Les communautés sont des entités complexes et dynamiques et peuvent réagir de diverses façons aux efforts des entreprises pour les faire participer à la gestion de leur patrimoine culturel. Il n'est pas garanti que ce qui fonctionne dans un contexte va fonctionner dans un autre ou que le fait de suivre des directives précises en matière de patrimoine culturel va toujours produire le résultat escompté. Étant donné que les connaissances sur les stratégies efficaces évoluent toujours, il est préférable de disposer de moyens internes et de systèmes et processus efficaces, y compris la capacité d'apprendre et de s'adapter au gré de l'évolution des circonstances.

### Stratégie globale de gestion des risques

Une solide gestion du patrimoine culturel réduit les menaces pour l'entreprise et en accroît les possibilités, notamment en améliorant la réputation des diverses entités et du Groupe Rio Tinto lui-même. Inversement, une mauvaise gestion des questions de patrimoine culturel peut attiser l'opposition d'une communauté à un projet, retarder l'obtention d'approbations, mettre en péril l'accès futur aux terres et, peut-être, exposer une entreprise à des poursuites.

Les sites du patrimoine culturel sont souvent protégés par les lois, notamment sur le patrimoine culturel, les activités minières, l'environnement, la planification, les droits fonciers et d'autres aspects. Il faut aussi tenir compte du droit coutumier dans des contextes pertinents comme les pays africains et les îles du Pacifique. La gestion du patrimoine culturel en conformité avec les lois et pratiques en vigueur est au cœur de bonnes relations communautaires et permet d'éviter les conflits éventuels. Une gestion inefficace peut retarder l'accès aux terres et le développement d'un projet, et faire perdre des avantages aux communautés locales.

Les questions de patrimoine culturel servent souvent aux communautés de moyen de revendiquer leurs droits, dans leurs relations et négociations avec une entreprise. Elles peuvent donc être hautement politiques, litigieuses et porteuses de risques importants.

Une perturbation du patrimoine culturel sans autorisation, que ce soit en vertu de lois ou de normes communautaires, expose une entreprise à des poursuites, à des coûts de la conformité et à une atteinte à sa réputation (voir l'encadré 22). Elle est également susceptible d'offenser les communautés locales et de nuire à leurs relations avec l'entreprise. Des répercussions importantes sur les sites patrimoniaux, même si elles sont légalement autorisées, peuvent constituer un outrage à la communauté et aux parties prenantes (voir l'encadré 23). Les répercussions des affaires sur les valeurs du patrimoine immatériel, en particulier celles des populations autochtones et dans les endroits où les communautés ont été relativement peu exposées au développement industriel, peuvent aussi mener à des menaces importantes pour un établissement, en particulier pour son permis social d'exploitation continu. Des ONG autochtones et internationales s'occupant de patrimoine culturel demandent de plus en plus des explications à l'industrie des ressources sur ses impacts et sur sa performance, et influent sur les normes relatives au patrimoine culturel promulguées par des agences multilatérales comme la SFI, normes qui sont de plus en plus rigoureuses.

### Obtenir et maintenir un permis social d'exploitation

Rio Tinto croit que l'engagement auprès des communautés en matière de patrimoine culturel est essentiel pour maintenir son permis social d'exploitation. Ce permis constitue l'acceptation et l'approbation générales par une communauté d'une entreprise afin qu'elle commence et poursuive des activités dans une région. Il ne doit cependant jamais être tenu pour acquis, car il peut changer au gré du contexte politique et économique ainsi que des relations avec les parties prenantes. L'engagement auprès des gardiens du patrimoine culturel à toutes les étapes d'étude et de développement d'un projet, de l'exploitation à la fermeture, permet un plus grand niveau d'implication mutuelle et, idéalement, produit un permis social d'exploitation plus en règle.

On peut faire une analogie entre le permis social d'exploitation et le « canari dans la mine de charbon », qui laisse présager la perte éventuelle de l'approbation d'exercer ses activités même si la loi le permet. Ce cas est illustré dans l'encadré 24 sur Vedanta qui a subi un échec parce qu'elle s'est fiée à la fausse sécurité fournie par les lois environnementales de l'Inde.

Il peut aussi être utile, pour les projets futurs d'une entreprise, de faire la preuve qu'elle possède une approche fructueuse et une solide capacité de gestion du patrimoine culturel. Si nos entités peuvent assurer une gestion appropriée du patrimoine culturel dans des secteurs névralgiques, cela peut servir de témoignage aux communautés, aux gouvernements et aux parties prenantes dans d'autres secteurs névralgiques, tout en leur inspirant confiance et en aidant Rio Tinto à se positionner afin de négocier avec succès des accords futurs et de réaliser ses projets dans l'avenir.

#### 22. La cause

En 2010, une grande société minière multinationale a été condamnée en vertu de la loi australienne pour une infraction aux lois sur le patrimoine culturel. En 2008, cette entreprise a effectué une étude du patrimoine culturel conjointement avec la population locale. Cette étude a permis de découvrir qu'une ligne de crête contenait des artefacts importants pour la population locale. Plus tard la même année, cependant, des travailleurs utilisant un bulldozer pour agrandir une route à la base de la ligne de crête ont accidentellement endommagé ou perturbé des objets du patrimoine culturel à proximité du site patrimonial connu.

La preuve présentée en cour a démontré que les actions des travailleurs revenaient au fait que l'entreprise n'avait pas respecté sa responsabilité morale. La cour a décrété que l'entreprise n'avait pas pris les mesures raisonnables pour s'assurer que le patrimoine culturel ne soit pas endommagé et qu'elle aurait dû mettre en place de meilleures procédures internes pour protéger le site.

Cette décision souligne l'importance pour les entreprises de comprendre leurs obligations légales en matière de patrimoine culturel et de s'y conformer réellement. Les gouvernements intentent des poursuites en cas d'infraction à ces obligations, qui peuvent nuire à la réputation des entreprises, faire perdre confiance aux communautés locales et entraîner l'imposition d'amendes salées et de condamnations.

#### 23. Destruction de statues bouddhistes uniques en Afghanistan

En 2008, une société minière chinoise a signé un contrat afin de commencer à extraire du cuivre à Mes Aynak, peut-être le deuxième plus grand gisement de cuivre au monde, en Afghanistan. La concession minière englobe un monastère bouddhiste du VII<sup>e</sup> siècle qui contient plus de cent statues et sept stupas (des tombes contenant des reliques de saints). Vu qu'il est situé sur la célèbre route de la soie, le monastère peut fournir de l'information sur l'origine et l'histoire du bouddhisme dans la région. Les impacts de l'activité minière sur ce monastère sont particulièrement importants vu que la plupart des fouilles archéologiques portant sur le bouddhisme dans la région ont déjà été détruites par des fanatiques religieux.

L'entreprise avait l'intention de détruire le monastère pour accéder à la nouvelle mine de cuivre. Cette décision a considérablement indigné des archéologues afghans et français effectuant des fouilles sur le site, qui ont obtenu le soutien de la communauté internationale. En décembre 2010, le gouvernement afghan a signé l'entente de coopération Mes Aynak qui accorde aux archéologues trois ans de plus pour effectuer les fouilles et retirer du site des éléments patrimoniaux.

Adapté de from Lawler, 2010

#### 24. Permis social d'exploitation et patrimoine culturel

En août 2010, le ministre de l'environnement de l'Inde a fait opposition au plan controversé de l'entreprise britannique Vedanta Resources en vue d'extraire de la bauxite d'une mine à ciel ouvert sur le mont Niyamgiri, qui a une grande importance spirituelle pour la tribu des Dongria Kondh. Cette montagne est considérée comme le siège du dieu Niyam Raja de la tribu.

La tribu a fait campagne contre le projet de mine en obtenant l'appui de Survival International, une ONG qui soutient les mouvements sociaux autochtones. Malgré que Vedanta ait reçu une approbation environnementale provisoire, sa performance et ses plans futurs ont été contestés en vertu des lois qui accordent des droits aux groupes tribaux locaux.

Il est évident que dans ce cas, l'entreprise n'a jamais obtenu de permis social d'exploitation, ce qui a mené à une campagne internationale contre le projet et à sa fin prématurée.

**25. Gestion améliorée d'une mine**

Les organisations appliquant des pratiques exemplaires savent que la préservation et la promotion du patrimoine culturel servent les intérêts commerciaux d'une exploitation minière. Par exemple, un processus efficace de restauration de site et de suivi à long terme géré par les propriétaires traditionnels, tel que décrit dans un plan de fermeture, exige la préservation de connaissances botaniques et de leur cadre culturel. Les connaissances ethnobotaniques sur la diversité des espèces peuvent être une source importante d'information pour la remise en état des terres, surtout pour l'établissement de la portée et l'évaluation des composantes précieuses d'un écosystème et pour des descriptions des conditions de base.

En Nouvelle-Zélande, les Maoris ont élaboré un indice de santé culturelle qui sert à évaluer la santé des ruisseaux et des cours d'eau. Cet indice est un exemple d'intégration efficace des perspectives traditionnelles et occidentales à un outil de suivi et de prise de décision qui peut servir à évaluer les impacts environnementaux et les progrès de la remise en état des terres.

Adapté de Smith, 2008

**26. Destruction de biens culturels**

Des droits de la personne peuvent être enfreints par la destruction de la « culture », par exemple si des biens culturels ou des éléments d'un patrimoine culturel sont détruits, menant à la perte d'identité d'un groupe. De tels actes posés à l'encontre de biens ou d'éléments du patrimoine culturel, par exemple, révèlent l'intention nécessaire pour établir qu'il y a crime contre l'humanité ou génocide.

La destruction du Stari Most (« le vieux pont ») de Mostar, en Yougoslavie, est un exemple de destruction d'un symbole emblématique ayant une importance ethnique. Le vieux pont, symbole du passé multiculturel de Mostar, a été détruit lors d'un bombardement par un tank de l'armée croate en 1993 pendant la guerre de Bosnie.

Il semble que le pont n'avait aucune importance stratégique et que cet acte était davantage lié au statut de symbole du pont. Slobodan Praljak, commandant du conseil de défense croate, a été traduit en justice pour avoir présumément ordonné la destruction du pont sans justification appropriée de sa nécessité militaire, entre autres charges.

**Progresser en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable**  
Rio Tinto a adopté il y a longtemps le concept de développement durable et ses entités cherchent à intégrer le concept de durabilité dans les processus décisionnels à tous les niveaux.

Le respect et la mise en valeur des lieux, des pratiques et des objets culturels peuvent contribuer de plusieurs façons aux résultats d'un établissement au plan du développement durable:

- Le patrimoine culturel a une valeur en soi et pour la contribution qu'il peut apporter au développement culturel, économique, écologique, social et politique.
- Le patrimoine culturel contribue à la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel.
- Les connaissances et pratiques culturelles peuvent contribuer à la durabilité des activités opérationnelles, par exemple grâce à l'utilisation des savoirs locaux sur le suivi environnemental et sur la restauration de l'environnement.

Les partenariats avec des communautés qui renforcent la protection et l'entretien du patrimoine culturel sont un moyen important de montrer son respect pour les valeurs d'une communauté. Les résultats de tels partenariats peuvent contribuer grandement aux objectifs de développement et aux aspirations des communautés (voir l'encadré 25).

La communauté peut tirer des avantages économiques du patrimoine culturel avec des programmes servant à soulager la pauvreté ou le chômage,



notamment la production et la vente de biens et services culturels et le potentiel touristique des représentations de musique et de danse traditionnelles, des sites archéologiques et des événements où sont présentés des contes oraux.

Il est abondamment prouvé que le secteur culturel est un facteur important de développement économique. Il représente sept pour cent du PIB mondial (UNESCO 2010) et « Culture et développement » est l'un des programmes de financement officiels des Nations Unies visant à atteindre les OMD. Comme principal moteur du tourisme, le patrimoine culturel offre un grand potentiel pour la croissance régionale, les revenus du tourisme, l'emploi, le perfectionnement des compétences et d'autres avantages qui durent souvent plus longtemps que l'établissement lui-même. Le Global Heritage Fund, notamment, favorise la sauvegarde des sites menacés du patrimoine culturel comme investissement positif dans le développement économique d'une région.

Les programmes sur le patrimoine culturel peuvent aussi générer des revenus pour la communauté en développant les compétences nécessaires à l'exploitation d'une petite entreprise ou par l'éducation et la formation. La gestion du patrimoine culturel doit faire partie d'un exercice beaucoup plus large de développement communautaire comportant des éléments socioéconomiques et environnementaux.

### Tenir les engagements envers les droits de la personne liés au patrimoine culturel

La Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que chaque être humain a le droit de jouir d'une vie et d'une identité culturelles et de les développer (voir l'encadré 26). De nombreux pays ont enchâssé ces droits dans leurs lois, ce qui a contribué à protéger le patrimoine culturel et à définir des processus pour corriger la situation lorsque ces droits ne sont pas respectés.

Partout où c'est le cas, Rio Tinto doit se conformer à la loi.

Même en l'absence de lois locales spécifiques, par exemple dans les économies récemment industrialisées qui ont des régimes de réglementation moins développés et assurent moins de services que les économies industrialisées, nous devons nous efforcer de nous conformer aux traités internationaux sur le patrimoine culturel tels que la Convention du patrimoine mondial et des normes mondiales largement reconnues telles que les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale.

Rio Tinto s'est engagé explicitement à soutenir et à respecter les droits de la personne dans ses activités. Nos engagements envers le patrimoine culturel et les droits de la personne témoignent de notre philosophie globale consistant à autonomiser les communautés où nous exerçons nos activités.

## 3.3 Impacts sur le patrimoine culturel

La présente section fait état des impacts et des avantages de l'extraction et du traitement du minerai dans les contextes suivants:

- négociations et engagement;
- impacts directs;
- impacts indirects;
- changements socioculturels et environnementaux;
- emploi et formation.

Les activités d'exploitation peuvent avoir des impacts positifs et négatifs sur le patrimoine culturel matériel et immatériel d'une communauté. Étant donné la nature de l'extraction minière, on peut rarement éviter de perturber des lieux et des objets à caractère culturel, puisque l'emplacement d'une exploitation dépend de la géographie, de la géologie et des caractéristiques du gisement. L'infrastructure connexe peut accroître sensiblement l'empreinte sur l'environnement, mais la conception, le lieu et les options de protection du patrimoine culturel conservent toujours une certaine souplesse. Les installations de traitement et autres infrastructures de taille – fonderies, usines d'affinage et barrages hydroélectriques – peuvent aussi avoir des impacts significatifs et généralisés sur le patrimoine culturel.

Les impacts peuvent être directs ou indirects. Tout au long de la durée de vie de l'établissement, leur gravité et leur portée peuvent varier, mais il arrive qu'ils se fassent sentir sur des générations. La nature et le degré des impacts sur le patrimoine culturel diffèrent selon les étapes: exploration, phases d'analyse, construction, exploitation et fermeture; en effet, la perturbation du sol et d'autres activités destructrices (par exemple, vibrations, émissions, soutirage de l'eau) et la quantité de personnel fluctuent. En outre, la nature des processus et des activités évolue.

La valeur accordée aux éléments du patrimoine culturel peut aussi varier selon l'activité menée. Dans les régions où l'extraction prédomine ou dont le patrimoine culturel a déjà subi des impacts considérables, les gens sont plus enclins à accorder énormément

de valeur aux éléments de patrimoine culturel qui existent toujours, indépendamment de la valeur de ces éléments par rapport à ceux que l'on trouve ailleurs. Par ailleurs, pendant le cycle de vie d'un établissement, il se peut que les croyances et les pratiques culturelles d'une communauté se modifient au gré des conditions socioéconomiques ou biophysiques. Autrement dit, certains endroits, certains objets ou certaines pratiques peuvent perdre la valeur qui leur était auparavant attribuée. Il se peut aussi que la préservation de pratiques culturelles freine leur évolution naturelle, et cette inertie pourrait être considérée comme défavorable au bien-être culturel général d'une communauté.

### Négociations et engagement

Lorsque des membres de la communauté prennent rapidement part au projet, il est souvent plus facile de réduire les impacts négatifs directs de l'extraction ou du traitement sur des sites et des objets à vocation culturelle, mais aussi de cerner des occasions de générer des impacts positifs. La participation de la communauté peut aussi aider à découvrir ses préoccupations quant aux processus sociaux et culturels en évolution et à atteindre des résultats acceptables.

La valeur des lieux du patrimoine culturel est souvent liée au système de croyances de la communauté concernée: celle-ci peut attribuer à l'extraction minière des impacts sur son patrimoine culturel auxquels des étrangers ne songeraient même pas. L'entreprise et ses employés n'ont pas à critiquer ni à interpréter

les systèmes de croyances locaux. Ils doivent plutôt accorder une importance égale à toutes les préoccupations exprimées, que l'on ne peut traiter que grâce à un processus de négociation et d'engagement avec la communauté.

Les activités de gestion du patrimoine culturel menées par une entité sans engagement approprié peuvent générer des impacts imprévus sur les valeurs patrimoniales. Il importe de reconnaître non seulement les droits légaux de la communauté relativement à son patrimoine culturel, mais aussi ses droits coutumiers et moraux de décider de la manière dont ce patrimoine est géré. En effet, il se peut que des spécialistes du patrimoine et autres parties prenantes suggèrent des modes de gestion qui ne conviennent pas aux gardiens de ce patrimoine. Par exemple, la décision de conserver d'une certaine manière le patrimoine culturel peut avoir des incidences involontaires, surtout si les mesures de conservation ont pour effet de restreindre l'accès à des lieux précis du patrimoine culturel ou entrent en conflit avec des pratiques traditionnelles (voir l'encadré 27).

Une sensibilité aux autres cultures, de même que le respect de ces cultures et des coutumes connexes, constitue la pierre angulaire d'un engagement valable. À défaut de cette sensibilité, il peut s'installer une méfiance profonde et durable, et des conflits peuvent surgir entre l'entreprise et la communauté. Un dialogue avec les gardiens du patrimoine culturel, grâce à une collaboration respectueuse visant à identifier, à

protéger et à gérer les lieux, les objets et les pratiques à caractère culturel, permet d'établir et de maintenir la confiance et de jeter les fondements de relations durables et constructives. La sensibilité à une autre culture suppose en outre le respect des préoccupations de la communauté et du caractère confidentiel de certains renseignements. Ce respect est essentiel pour gagner la confiance de la communauté.

La sensibilité à une autre culture peut se manifester sous diverses formes: intégration d'une cérémonie aux procédures d'exploitation (comme c'est le cas à la mine Argyle, en Australie) ou horaires adaptés qui permettent aux employés d'assister à des cérémonies importantes ou de chasser pendant une période particulière de l'année (par exemple à la mine Diavik, au Canada).

#### Impacts directs sur le patrimoine culturel

Le patrimoine culturel matériel peut subir des conséquences directes des activités opérationnelles, comme le défrichage, la perturbation du sol, l'excavation, le forage, les vibrations, l'affaissement du sol, le soutirage de l'eau, la pollution, la construction et ainsi de suite. Il peut aussi faire l'objet de vandalisme et de vol de la part d'employés, d'entrepreneurs ou de visiteurs. Le patrimoine culturel peut s'en trouver aliéné ou détruit, ou l'accès à des lieux importants sur le plan culturel peut être restreint. Les mesures d'atténuation dépendent de la nature et de l'importance d'un site et peuvent aller de la destruction avec enregistrement limité à une recherche archéologique poussée ou à la relocalisation d'éléments d'un patrimoine culturel mobilier.

En dépit des plans les mieux conçus, nos activités d'exploitation peuvent détruire ou perturber accidentellement d'importants éléments de patrimoine matériel destinés à demeurer en place. Pensons, par exemple, à une voiture dont le chauffeur passe par mégarde sur des artefacts dissimulés et les détruit. En pareil cas, l'entreprise doit être disposée à assumer la

#### 27. L'arbre-tombeau du Pilbara

Une étude du patrimoine dans la région du Pilbara, en Australie, a mené à la découverte d'une sépulture en faisceau dans la fourche d'un très vieil arbre, un mulga. On a conclu que cet arbre était très précieux et des mesures de conservation ont été planifiées conformément à cette évaluation de l'importance culturelle. Dans le plan proposé, les spécialistes du patrimoine envisageaient la plantation de nouveaux mulgas auxquels on donnerait la forme voulue pour accueillir une sépulture lorsque le vieil arbre mourrait, de façon à préserver l'intégrité des lieux. Les propriétaires traditionnels de ces lieux se sont élevés contre cette suggestion, affirmant que l'inhumation dans l'arbre était tout probablement une forme de châtement; après un moment, l'arbre finirait par mourir et les ossements seraient rendus à la terre, comme il se doit.

#### 28. Impacts positifs de l'extraction minière sur le patrimoine culturel immatériel

Une société minière exerçant des activités au Tocantins, État brésilien, a mis sur pied un projet conjointement avec la communauté autochtone afin de préserver son patrimoine immatériel menacé par de profonds changements culturels. Le projet vise la collecte et l'enregistrement des contes relatés par les chefs d'âge vénérable. Le projet prévoit aussi la tenue d'ateliers destinés à enseigner aux autochtones la transcription, la photographie et des techniques cinématographiques, afin que leurs contes et coutumes soient préservés et transmis aux générations futures.

L'extraction aura nécessairement des impacts sur la communauté, mais l'entreprise a instauré des programmes pour aider les membres de cette communauté à enregistrer et à conserver ces éléments importants de son histoire culturelle.

responsabilité de l'accident, à reconnaître l'erreur et à tenter de renouer sa relation avec les gardiens des éléments de patrimoine altérés.

L'extraction et le traitement peuvent, par ailleurs, contribuer à renforcer la protection du patrimoine culturel. Par exemple, des découvertes archéologiques qu'on n'aurait jamais faites autrement peuvent ajouter aux connaissances de la communauté quant à ses liens avec certains lieux et rehausser sa fierté (voir l'exemple décrit dans l'encadré 28). De même, l'extraction et le traitement peuvent apporter les capacités économiques et autres voulues pour protéger le patrimoine contre le vandalisme, le vol ou la détérioration naturelle.

Il ne suffit jamais d'une étude de base et d'une consultation de la communauté pour s'assurer que tous les éléments du patrimoine culturel ont été recensés et il y aura inévitablement des découvertes fortuites pendant la durée de vie d'un établissement. Les entités de Rio Tinto sont dotées de procédures, approuvées par la communauté et les parties prenantes, indiquant comment procéder dans ce cas. Il

arrive parfois que la découverte doive être portée au registre patrimonial local ou national et que, en vertu de la loi, il soit nécessaire de préserver ou de conserver cette découverte.

Le contexte national peut exiger que certains éléments du patrimoine soient remis au gouvernement ou à un organisme désigné aux fins de recherche ou d'exposition dans un musée national, régional ou local. Or, la communauté concernée pourrait ne pas être d'accord avec la solution imposée. L'entreprise doit alors se conformer à la loi, tout en veillant à ce que la communauté soit tenue au courant des événements et invitée à participer au processus.

L'assurance d'avoir accès à des sites importants constitue un facteur essentiel au bien-être de la communauté, surtout quand il s'agit de groupes autochtones ou minoritaires. La possibilité de mener librement des activités comme la chasse et la pêche ou de se promener tout simplement sur un territoire peut donc aussi constituer un élément clé dans un plan de gestion du patrimoine culturel. Naturellement, les démarches juridiques visant à

rompre l'attachement envers un lieu ou un objet précis de nature culturelle peuvent avoir un impact négatif direct.

Avec le temps, les activités d'extraction et de traitement peuvent enrichir le patrimoine d'artéfacts de type industriel. Il s'agit ici des restes d'une culture industrielle qui présentent une valeur et un intérêt d'ordre historique, technologique, social, architectural ou scientifique. C'est notamment le cas lorsque ces restes démontrent l'existence passée d'innovations en matière d'extraction de ressources ou de production d'énergie, d'installations de transport ou de service, ou encore l'évolution, sur le plan social, technique et économique, des contextes d'extraction et de traitement. Ces restes regroupent souvent des bâtiments et de l'outillage, des ateliers, des concentrateurs et des fabriques, des mines, des installations de traitement et d'affinage, des entrepôts, des endroits où l'énergie était produite, transmise et utilisée, une infrastructure de transport, de même que des lieux réservés aux ouvriers (habitations, lieux de culte, salles de classe, etc.). Ces restes matériels peuvent souvent avoir également une valeur immatérielle, car ils symbolisent une ère révolue, le progrès et le développement industriels, permettent de mesurer la transformation des mœurs et témoignent du passé de certaines familles.

De nouvelles activités d'extraction et de traitement dans un site comportant de tels restes risquent de nuire (par exemple, sous forme de destruction) à la gestion du patrimoine industriel matériel et immatériel, mais elles peuvent aussi y contribuer (notamment grâce à la consignation, à l'interprétation ou à l'utilisation continue).

#### Impacts indirects sur le patrimoine culturel

Les impacts directs sur le patrimoine culturel, qui peuvent se révéler graves, sont aisément identifiables, tandis que les impacts indirects, qui touchent des aspects immatériels, le sont moins. D'énormes projets

apportent souvent des changements socioculturels considérables, surtout dans les régions peu développées ou éloignées.

#### Changements socioculturels

Certains changements sociaux sont inévitables au cours d'un projet à grande échelle, en particulier dans une région qui n'a jamais connu de projet de ce genre. Il importe que le changement soit acceptable pour les personnes touchées, qu'il se produise à un rythme qui n'entraîne aucun stress indu, qu'il ne perturbe pas la communauté ou qu'il ne donne lieu à aucun dysfonctionnement social.

Le changement socioculturel peut découler d'une augmentation du nombre d'étrangers, qui apportent des idées, des technologies et un système de valeurs différents. Dans certains endroits, la langue, les coutumes, les rituels et les croyances peuvent s'en trouver transformés (voir l'encadré 29).

Il convient de prendre en compte les facteurs suivants pour évaluer la portée de l'impact qu'auront des activités d'extraction et de traitement sur le patrimoine culturel immatériel:

- respect, préservation, protection et conservation des innovations, des pratiques et du savoir traditionnels;
- lieux sacrés, rituels ou cérémonies connexes;
- utilisation coutumière continue des ressources biologiques et du territoire;
- respect du besoin d'intimité en matière culturelle et des obligations culturelles;
- application continue du droit coutumier.

Les employés et les entrepreneurs peuvent, par mégarde, endommager des éléments de patrimoine culturel matériel ou se montrer insensibles aux coutumes locales, ayant ainsi un impact sur le patrimoine culturel immatériel. On offrira, pour régler ce problème, une formation aux employés et aux entrepreneurs sur les normes et considérations culturelles, comme le respect des tabous liés à certains lieux et la manière respectueuse de s'adresser aux gens et de les toucher. Par exemple, poser

la main sur la tête des membres de certaines minorités de l'Asie du Sud-Est constitue une offense pour des raisons spirituelles. De même, une employée qui se baigne en maillot de bain et montre ses cuisses manquerait de respect dans les pays mélanésiens, où ce genre de comportement est jugé inacceptable.

Une communauté peut aussi être offensée du fait que des employés ne respectent pas la confidentialité ou les interdictions liées au sexe en ce qui a trait au savoir patrimonial. Souvent, la diversité de la main-d'œuvre suppose la rencontre de plusieurs cultures dans le milieu de travail, ainsi que dans le milieu de vie de la communauté locale. Il importe d'informer les employés et de leur indiquer comment se comporter avec respect relativement aux questions relevant du patrimoine culturel, que ce soit au travail ou dans la communauté.

Les activités d'extraction et de traitement peuvent exacerber les inégalités économiques dans la région. L'apport soudain de liquidités (dédommagements, redevances ou salaires) peut transformer radicalement les pratiques culturelles, parfois faire naître des conflits et causer la dégradation des mœurs et la disparition du respect envers les aînés. La possession de fortes sommes d'argent peut susciter le mépris des activités de subsistance ancestrales, comme l'élevage de bétail, l'agriculture traditionnelle ou la chasse, sans parler de l'influence exercée par l'alcool, les drogues et le crime. Les changements économiques peuvent aussi causer la fermeture de commerces établis qui possèdent une valeur patrimoniale, mais ne sauraient survivre dans ce nouveau contexte économique.

En revanche, notre engagement auprès de communautés, sous forme de programmes de gestion du patrimoine culturel d'avant-garde, peut contribuer activement à la sauvegarde du patrimoine immatériel et à la revitalisation culturelle. La création de musées ou de programmes de célébration culturelle, par



exemple, peut se révéler un moyen très efficace de garder la culture vivante. Les musées peuvent traiter de l'évolution en démontrant le rôle du patrimoine culturel dans la société contemporaine, en illustrant son importance changeante et parfois contestée, et inclure des expositions interactives et créatives conçues en collaboration avec les communautés locales. Les éléments peuvent être présentés de manière non conventionnelle, pour faire ressortir les valeurs de prédilection des communautés locales ou de groupes minoritaires, et non de la manière conventionnelle. Parmi d'autres exemples, citons les documents créés à partir de l'histoire orale et le recours à des médias visuels pour représenter des cérémonies ou des danses.

Le tourisme culturel constitue un avantage socioéconomique potentiel qui peut être favorisé par nos entités. L'infrastructure nécessaire à nos activités peut faciliter l'accès des touristes à des régions reculées. Il s'agit d'un sujet délicat, toutefois, car le tourisme peut aussi avoir des impacts nuisibles sur des pratiques et des lieux culturels, si bien qu'il faut porter une attention scrupuleuse aux souhaits des gardiens de la culture locale.

**Changements environnementaux**  
L'exploitation minière peut entraîner l'altération, la perte et la destruction de terres communautaires et de ressources traditionnelles liées à des pratiques et croyances culturelles. Pour certaines populations, la santé de l'environnement a un lien direct avec leur santé et leur bien-être en raison des relations physiques et spirituelles entre les gens et les éléments animés et inanimés de l'environnement. Il faut également songer à la valeur esthétique et écologique du territoire.

Comme on l'a vu dans la première section de cette partie des lectures générales, l'intégration des populations locales et autochtones à la biosurveillance ou à d'autres pratiques de gestion des terres peut faire partie d'un plan de gestion du patrimoine culturel. En effet, bon

### 29. Le changement culturel en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Une consultation menée récemment par une grande société minière dans une région reculée de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a permis de dresser une liste des changements culturels survenus au sein de la communauté depuis le début de l'extraction dans la région, notamment les suivants:

- une érosion du droit coutumier;
- des changements dans les matériaux servant à construire les habitations des hommes et un appauvrissement des connaissances en construction chez les jeunes générations;
- le port de shorts et de pantalons par les femmes;
- l'intégration d'aliments non traditionnels, comme la bière et le riz, dans les repas de fête et les rituels d'échange;
- une concurrence accrue dans les échanges rituels traditionnels, qui a entraîné des changements économiques et de l'inflation;
- des changements linguistiques, soit la création d'un vocabulaire mixte intégrant l'anglais et le tok pisin;
- une baisse de respect à l'endroit des lieux tabous, que l'on a moins tendance à éviter désormais.

nombre de systèmes de croyances traditionnels ou autochtones imposent l'obligation morale de gérer activement les terres ancestrales, même si des activités d'exploitation s'y déroulent désormais.

Les connaissances étendues des populations locales au sujet de leur environnement constituent une ressource unique et importante pour les sociétés minières déterminées à assumer leur responsabilité environnementale. En outre, elles offrent de nouvelles manières d'envisager un paysage culturel et les liens qui s'y sont formés. De surcroît, la participation des autochtones à la gestion du territoire peut aider à conserver des connaissances et pratiques traditionnelles qui, autrement, se perdraient; pensons, par exemple, au rétablissement des pratiques traditionnelles de brûlage des terres arides dans le cadre de la gestion du territoire et des feux de brousse.

**Emploi et formation à l'échelle locale**  
L'emploi direct et indirect au sein de l'industrie minière peut offrir aux populations locales l'occasion d'améliorer leur situation économique. Il se peut toutefois que les autochtones ne puissent travailler pour des raisons liées à leur culture, et le milieu de travail peut, à lui seul, nuire aux pratiques culturelles et à

la langue parlée. C'est pourquoi il convient d'envisager conjointement les questions touchant la culture et celles touchant les ressources humaines.

Voici les principaux points à retenir:

- Des structures de travail trop rigides peuvent empêcher les employés de remplir leurs obligations culturelles (assister à des funérailles, à des cérémonies et à des rituels ou participer à la chasse saisonnière, par exemple), si bien que la culture dans son ensemble en souffre. De telles considérations méritent une attention particulière de la part des établissements qui souhaitent encourager l'embauche d'autochtones et la conclusion de contrats avec eux.
- L'horaire de travail peut entrer en conflit avec une pratique culturelle, comme la prière devant être faite à certaines heures précises. Par exemple, si la communauté a l'habitude de prendre congé en milieu de semaine pour observer une pratique culturelle ou spirituelle, un horaire inflexible du lundi au vendredi ne convient pas.
- Lorsque des autochtones sont embauchés en raison de leurs compétences et de leurs connaissances culturelles, l'établissement doit s'assurer

**30. La sensibilité culturelle au travail**

Certaines sociétés recourent à un système de réciprocité et d'échange qui oblige chacun à partager ce qu'il possède avec les autres.

On imagine donc qu'il peut devenir difficile pour un employé de l'endroit de s'acquitter de ses responsabilités aussi bien envers l'entreprise qu'envers sa communauté. Par exemple, un chauffeur pourrait se trouver tenu, par sa culture, de s'arrêter pour faire monter des parents en dépit du règlement de l'entreprise qui interdit la présence de simples passagers dans ses véhicules. Les politiques de l'entreprise peuvent menacer des habitudes ancestrales de manière impossible à prévoir.

Ces questions doivent être traitées avec une grande délicatesse, car elles sont au cœur des préoccupations qu'expriment les communautés locales quant à l'impact des projets de développement sur leurs pratiques culturelles.

que les structures et le milieu de travail sont compatibles avec leurs habitudes de travail et éviter les restrictions susceptibles d'empêcher ces employés d'exploiter les compétences qui leur ont valu cet emploi.

- Dans certains cas, les normes culturelles interdisent le contact direct entre certains membres de la communauté ou l'accès simultané aux hommes et aux femmes à certains lieux. Si les politiques des Ressources humaines ne prennent pas en compte de telles considérations, le système de croyances et le bien-être culturel des employés locaux pourraient s'en ressentir (voir l'encadré 30).
- L'utilisation prédominante d'une langue, comme l'anglais, dans un contexte non anglophone peut nuire à l'usage de la langue locale. Ce problème peut être évité grâce à la production de documents et de panneaux bilingues.
- Les emplois et la formation concernant le suivi et la gestion de l'environnement et du patrimoine culturel peuvent constituer d'excellents débouchés pour les autochtones.
- La sensibilisation et l'intégration culturelles permettent de veiller à ce que tous les employés soient bien informés et aptes à travailler dans un milieu diversifié et à ménager les susceptibilités culturelles. Le désir et la capacité de travailler dans un tel cadre et de s'ouvrir à d'autres cultures devraient faire partie des critères d'embauche.

- Tous les candidats sont admissibles, surtout les autochtones. Le processus doit être adapté au contexte culturel.

Les établissements doivent également équilibrer l'approche des Ressources humaines afin qu'elle soit conforme à leurs politiques, notamment en matière de diversité et qu'elle respecte et prenne en compte le système de croyances. Ainsi, les normes culturelles interdisant aux femmes d'effectuer certaines tâches peuvent ne pas correspondre aux politiques en matière de diversité, qui visent entre autres l'accroissement du nombre d'employées. Ces questions délicates doivent être abordées de manière proactive; elles nécessitent un engagement étroit et, souvent, des solutions créatives.

## 3.4 Protocoles internationaux et normes en matière de protection du patrimoine culturel et de la diversité

De nombreuses conventions, chartes et politiques internationales encadrent les règles et les débats portant sur le patrimoine culturel et les activités d'extraction et de transformation du minerai. L'élaboration de ces cadres a demandé des années d'efforts concertés de la part d'organismes nationaux et internationaux en vue de protéger le patrimoine culturel mondial.

Pour souligner les concepts clés énoncés dans ce guide, la présente section regroupe les trois volets suivants:

- les principales conventions, chartes et directives internationales;
- le patrimoine culturel et les déclarations des droits de la personne;
- le patrimoine culturel et les cadres de développement durable.

Cette section décrit dans leurs grandes lignes l'évolution des normes et des protocoles industriels se rapportant au patrimoine mondial et les liens entre cette évolution et les pratiques exemplaires de gestion du patrimoine culturel dans l'industrie minière. Toutefois, malgré l'existence de ces conventions internationales, elles ne se substituent pas au droit en vigueur dans les territoires concernés. Il convient de comprendre l'histoire des idées et des concepts liés au patrimoine culturel et le contexte dans lequel ils sont nés pour saisir les nuances et les motivations qui sous-tendent les pratiques courantes.

**Conventions et chartes internationales pour la conservation du patrimoine** Divers aspects du patrimoine culturel sont couverts par les conventions et les chartes internationales. Les changements apportés aux pratiques en la matière se traduisent dans ces ententes, qui forment une base sur laquelle reposent les lois sur le patrimoine culturel, de même que les lignes directrices régissant la manière dont le secteur industriel gère le patrimoine matériel et immatériel. Cette section établit une distinction entre les conventions et les chartes impliquant des obligations juridiques et celles auxquelles l'adhésion est volontaire et qui servent principalement de guide.

Les documents suivants supposent certaines obligations juridiques ou certains engagements envers l'organisme dirigeant (Nations Unies, UNESCO, etc.) de la part des États signataires.

### **Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972)**

La Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (adoptée par l'UNESCO en 1972) résulte de la toute première tentative de répertorier les sites patrimoniaux importants à l'échelle mondiale. Elle demeure le premier instrument du droit international visant la protection de sites naturels et culturels de portée « universelle ».

Pour qu'un site culturel ou naturel soit répertorié sur la Liste du patrimoine mondial, on doit juger qu'il « présente un intérêt tellement exceptionnel et une valeur tellement universelle que l'humanité entière est responsable de sa protection » [traduction]. Une fois ajoutés à la Liste, les sites bénéficient de la protection de l'État-nation hôte conformément aux directives énoncées dans la Convention, et cet État devient admissible à l'aide technique et financière internationale et, jusqu'à un certain point, sa gestion du site fait l'objet d'une supervision.

La nécessité de gérer les sites présentant « une valeur universelle exceptionnelle » pour l'humanité tout entière, au-delà des intérêts locaux, a été critiquée par certains peuples autochtones et États-nations, qui défendent le droit de gérer leurs sites du patrimoine mondial suivant leurs propres valeurs et leurs propres moyens.

Des changements apportés récemment à ces lignes directrices ont élargi la catégorie des sites admissibles et reconnu l'existence d'interactions non négligeables entre les populations et l'environnement. Ces changements témoignent en outre de l'importance de prendre en compte les valeurs et le contexte culturels, lorsqu'il s'agit d'évaluer l'authenticité d'un site du patrimoine mondial, et intègrent un éventail beaucoup plus vaste de valeurs culturelles qu'auparavant.

### **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée en 2003 par l'UNESCO**

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel que l'UNESCO a adoptée en 2003 avait pour but la consignation et la sauvegarde d'exemples de « patrimoine vivant », c'est-à-dire les pratiques sociales qui distinguent les groupes culturels les uns des autres. Il s'agissait d'élaborer des stratégies

### 31. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial pour des motifs culturels

Voici les critères appliqués par le Comité du patrimoine mondial afin d'évaluer les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial pour des motifs culturels (version révisée en 2005):

- i. représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain;
- ii. témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages;
- iii. apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue;
- iv. être un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significatives de l'histoire humaine;
- v. être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, d'occupation du territoire ou d'utilisation de la mer qui soit représentatif d'une culture ou de cultures, ou de l'interaction humaine avec l'environnement surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles;
- vi. être directement ou matériellement associé à des événements ou à des traditions vivantes, à des idées, à des croyances ou à des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. Le Comité considère que ce critère devrait de préférence être utilisé conjointement avec d'autres;
- vii. contenir des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles;
- viii. être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification;
- ix. être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins;
- x. contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

destinées à amoindrir les menaces sur des éléments de patrimoine vivant et de renforcer les contextes sociaux en vue de préserver l'expression de ces éléments.

Dans la Convention, la sauvegarde est définie comme une série de « mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culture immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine ».

Cette définition reconnaît que la sauvegarde n'a pas le sens accordé habituellement aux termes « protection » ou « conservation », car on souhaite éviter de figer le patrimoine culturel immatériel. On entend donc par sauvegarde le fait d'assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel en garantissant sa recréation constante et sa transmission. À cette fin, la sauvegarde doit reposer sur la participation des communautés, des groupes et des personnes qui créent, entretiennent et transmettent ce patrimoine, afin qu'ils prennent une part active à sa gestion.

#### Autres organismes et traités internationaux de conservation

- Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels – 1970, UNESCO
- La résolution 23 de l'UNESCO, prise en 1997, a pour effet de créer la proclamation de chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité; 90 éléments ont été proclamés tels en 2001, 2003 et 2005.
- Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, proposée en 2001 par l'UNESCO (entrée en vigueur en 2009)
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, approuvée en 2005 par l'UNESCO (entrée en vigueur en 2007)



L'adhésion aux accords et chartes internationaux suivants est volontaire, ces documents ne servant qu'à encadrer les pratiques exemplaires. Bien qu'ils n'entraînent pas les mêmes obligations juridiques que les ententes ci-dessus, ces documents ont eu, sur l'évolution générale des pratiques touchant le patrimoine culturel, une incidence comparable.

**Charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments Historiques (1931) et Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise, 1964)**

L'une des toutes premières conventions internationales concernant le patrimoine culturel est la Charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments Historiques, adoptée en 1931 lors du premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques. La démarche est clairement de nature architecturale, mais les participants au congrès étaient conscients de l'importance que peut avoir l'attachement à un lieu et ont souligné que la meilleure garantie pour « la meilleure garantie de conservation de monuments et œuvres d'art leur vient du respect et de l'attachement des peuples eux-mêmes ».

Bien qu'elle ne soit pas juridiquement contraignante, la Charte d'Athènes a lancé l'idée que les problèmes touchant la préservation de sites historiques doivent être résolus par les législations nationales et que les sites doivent être protégés par un système de gardiennage strict. En outre, la Charte prévoyait l'obligation, pour chaque État, de constituer des archives où seraient réunis tous les documents concernant ses monuments historiques. La plupart des pays incluent maintenant dans ces archives d'autres types de patrimoine culturel.

Le second congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques s'est tenu à Venise en 1964. La Charte internationale sur la conservation

**32. Article 14 de la Convention de l'UNESCO – Éducation, sensibilisation et renforcement des capacités**

Chaque État partie s'efforce, par tous moyens appropriés:

- (a) d'assurer la reconnaissance, le respect et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel dans la société, en particulier grâce à:
  - (i) des programmes éducatifs, de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'intention du public, notamment des jeunes;
  - (ii) des programmes éducatifs et de formation spécifiques au sein des communautés et des groupes concernés;
  - (iii) des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et en particulier de gestion et de recherche; et
  - (iv) des moyens non formels de transmission des savoirs;
- (b) de maintenir le public informé des menaces qui pèsent sur ce patrimoine ainsi que des activités menées en application de la présente Convention;
- (c) de promouvoir l'éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire dont l'existence est nécessaire à l'expression du patrimoine culturel immatériel.

**33. Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique de l'ICOMOS (1990)**

La Charte reconnaît explicitement que les éléments du patrimoine archéologique font partie des traditions vivantes des populations autochtones et que la participation de groupes culturels locaux, surtout s'il s'agit de populations autochtones, devient alors essentielle pour la protection et la gestion des monuments et des sites.

La Charte précise que, dans certains cas, il peut être conseillé de confier la responsabilité de la protection et de la gestion des monuments et des sites aux populations autochtones.

et la restauration des monuments et des sites, ou Charte de Venise, a été adoptée à cette occasion. Ce document technique précise les lignes directrices reconnues à l'échelle internationale pour la préservation et la restauration de bâtiments anciens. Divers États-nations ont adapté les pratiques recommandées dans cette Charte à leur propre contexte culturel et à leurs propres méthodes de gestion.

**Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique de l'ICOMOS (1990)**

Préparée par le Comité International pour la Gestion du Patrimoine Archéologique (ICAHM), la Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique de l'ICOMOS énonce dans le détail les principes de gestion du patrimoine archéologique, surtout relativement à la menace que représente le développement.

La Charte souligne la nécessité d'intégrer la protection du patrimoine archéologique aux politiques sur

l'agriculture, l'occupation des sols et la planification, mais aussi sur la culture, l'environnement et l'éducation, le tout aux échelons international, national, régional et local.

La Charte contient par ailleurs les principes applicables à une série de processus, notamment la prospection, la fouille, la documentation, la recherche, la maintenance, la conservation, la préservation, la reconstitution, l'information, la présentation, la mise à disposition du public et l'affectation du patrimoine archéologique. Ces lignes directrices peuvent éclairer les directeurs de mine quant aux meilleures pratiques de gestion du patrimoine culturel matériel.

La Charte a sa place dans la législation nationale sur le patrimoine de pays comme l'Australie et protège juridiquement le patrimoine archéologique.

**34. Composantes uniques de la Charte de Burra (1999)**

Dans sa version de 1999, cette Charte d'ICOMOS Australie marque un progrès considérable en reconnaissant et en respectant les manifestations de la diversité culturelle dans la gestion du patrimoine; elle constate en effet que l'importance culturelle d'un lieu est « incarnée dans le lieu proprement dit, sa matière, sa disposition, son utilisation, ses associations, ses significations, ses archives, ainsi que les lieux et objets connexes » [traduction].

Ce document reconnaît explicitement que diverses personnes ou divers groupes peuvent accorder une valeur différente à un lieu et il fait ressortir l'importance de la participation des gens pour qui ce lieu symbolise quelque chose de particulier et qui en sont responsables au sens social ou spirituel ou au sens d'une autre dimension culturelle.

La Charte de Burra ne traite cependant pas de la protection et de la célébration de pratiques culturelles intangibles.

**35. Document de NARA sur l'authenticité**

- La conservation du patrimoine trouve sa justification dans les valeurs qu'on attribue à ce patrimoine.
- Il est impossible de fonder les jugements de valeur et d'authenticité sur des critères uniques, car ces critères varient selon les cultures.
- Le respect dû à toutes les cultures exige que chaque œuvre soit considérée et jugée par rapport aux critères qui caractérisent le contexte culturel auquel elle appartient.
- Le jugement sur l'authenticité est lié à diverses sources d'informations. Ces dernières comprennent conception et forme, matériaux et substance, usage et fonction, traditions et techniques, situation et emplacement, esprit et expression, de même que d'autres facteurs internes et externes.

**36. Lignes directrices Akwé: Kon**

Publiées par le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, les Lignes directrices Akwé: Kon rassemblent des conseils sur les sujets suivants:

- la participation des communautés autochtones et locales aux activités de sélection, de cadrage et de planification du projet de développement;
- la prise en compte des préoccupations et des intérêts culturels, écologiques et sociaux des communautés autochtones et locales;
- l'intégration des connaissances traditionnelles des communautés autochtones et locales dans les procédures d'évaluation de l'impact environnemental, social et culturel, et dans le plein respect des droits de propriété et la nécessité de protéger et sauvegarder les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles;
- la prise en considération des liens et des interactions qui sous-tendent les éléments culturels, écologiques et sociaux des projets d'aménagement.

**La Charte de l'ICOMOS Australie pour la conservation des lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle (Charte de Burra, revue en 1999)**

En 1979, des spécialistes du patrimoine travaillant en Australie ont entériné leur propre charte, qui adaptait les principes internationaux de la Charte de Venise au contexte australien.

La Charte de Burra a été élaborée dans le but de contourner les préoccupations eurocentriques concernant la « matière » du patrimoine culturel et de donner plus de place à des notions intangibles. Le patrimoine ne se limitait donc plus aux « sites et monuments » et s'étendait désormais à tous les « lieux d'importance culturelle ». La Charte a aussi élargi la définition d'importance culturelle au-delà de la valeur esthétique et historique, reconnue dans les documents précédents, afin d'englober également les valeurs sociales et spirituelles passées, présentes et futures. Il s'agit du premier document national ou international sur la conservation du patrimoine culturel qui évoque les valeurs spirituelles, élément repris depuis par d'autres nations.

**Document de NARA sur l'authenticité (1994)**

Le Document de NARA sur l'authenticité (1994) a été conçu dans le but de préciser et d'élargir les principes établis en 1964 dans la Charte de Venise. Il prend acte de la place grandissante du patrimoine culturel dans le monde contemporain. On y explore la question de l'authenticité des biens culturels relativement à la Liste du patrimoine mondial, conformément aux valeurs sociales et culturelles de toutes les sociétés.

Dans le sens des principes de l'UNESCO, le Document de NARA reconnaît que le patrimoine peut prendre une valeur universelle. Il en est question à la disposition 8, qui rappelle cependant que « les responsabilités sur le patrimoine, et sur la manière de le gérer appartiennent en priorité à la communauté culturelle qui la génère ou à celle qui en a la charge ».

#### La Charte Nizhny Tagil pour le Patrimoine Industriel (2003)

La Charte Nizhny, rédigée par le comité international pour la conservation du patrimoine industriel, rappelle que les structures et bâtiments destinés aux activités industrielles, de même que les processus et les outils qui y sont utilisés, les villes, villages et paysages où ils se trouvent et leurs autres manifestations tangibles et intangibles, revêtent une importance fondamentale. Leur signification doit être étudiée et mise à la disposition de tous. Les exemples les plus caractéristiques devraient être identifiés, protégés et conservés.

La Charte décrit les procédures à suivre pour identifier, consigner, protéger et conserver le patrimoine industriel et souligne la nécessité de sensibiliser et de former des spécialistes et des membres de la société pour les mettre au fait de l'importance historique du patrimoine industriel.

### 37. Déclaration universelle des droits de l'homme

#### Article 27

- 1) Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
- 2) Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

#### Lignes directrices facultatives Akwé: Kon (2004)

Ces lignes directrices, qui découlent de la Convention sur la diversité biologique, sont destinées à influencer sur la conduite d'études sur les impacts culturels, environnementaux et sociaux des projets d'aménagement risquant de toucher des sites sacrés, des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales. Elles préconisent le recours à un processus transparent et inclusif d'identification des communautés, de même que, dans les évaluations, un engagement profond et une compréhension poussée du contexte local. Elles préconisent aussi que les évaluations des impacts culturels, environnementaux et sociaux soient réunies en un seul processus, principe également pertinent pour la gestion du patrimoine culturel. À partir de ces évaluations, les lignes directrices recommandent l'élaboration d'un plan de gestion ou de suivi de l'environnement pour réagir aux impacts éventuels.

#### Patrimoine culturel et déclarations des droits de la personne

La liberté de pratiquer les croyances liées à la culture sans que quiconque fasse obstacle à cette pratique constitue un droit humain inaliénable. Les droits associés au patrimoine culturel sont énoncés dans les déclarations suivantes et conditionnent l'approche et les méthodes de gestion du patrimoine culturel:

- Déclaration universelle des droits de l'homme
- Déclaration sur les droits des populations autochtones (2007)
- Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001)
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)

Comme ces déclarations et ce pacte lient les États signataires, ils déterminent le contexte législatif dans lequel Rio Tinto exerce ses activités et peuvent influencer sur la manière dont un établissement gère ses activités et ses relations avec la communauté.

**38. Les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale****Politique opérationnelle 4.11 sur les ressources culturelles physiques**

Cette politique reconnaît l'importance des ressources culturelles physiques comme sources de renseignements scientifiques et historiques précieux, comme atouts pour le développement économique et social et comme partie intégrante de l'identité et des pratiques culturelles de populations.

**Politique opérationnelle 4.10 sur les populations autochtones**

Cette politique reconnaît que l'identité et la culture des populations autochtones sont inextricablement liées au territoire sur lequel elles vivent et aux ressources naturelles dont elles dépendent. Ces caractéristiques exposent ces populations à différents types de risques et d'impacts d'une gravité variable venant de projets d'aménagement, y compris la perte de leur identité, de leur culture et de leurs modes de subsistance traditionnels.

**39. Critère de performance 8 de la Société Financière Internationale: Héritage culturel**

Le critère porte sur les exigences à respecter quant aux éléments suivants:

- protection de l'héritage culturel dans la conception et l'exécution d'un projet;
- procédure à suivre en cas de découverte fortuite;
- consultation;
- déplacement de l'héritage culturel;
- héritage culturel essentiel;
- utilisation de l'héritage culturel par le projet.

**40. Critère de performance 7 de la SFI: Populations autochtones**

Lorsqu'un projet risque d'avoir des impacts sur les ressources culturelles centrales à l'identité ou aux aspects culturels, cérémoniels ou spirituels de la vie des populations autochtones, on tentera d'abord, en priorité, d'éviter ces impacts en conservant les ressources culturelles menacées. Lorsqu'un projet entraîne des impacts considérables inévitables sur des biens culturels, le client obtiendra le consentement préalable, libre et éclairé des communautés touchées parmi les populations autochtones.

**Patrimoine culturel et développement durable**

Les questions touchant le patrimoine culturel sont abordées explicitement et implicitement dans divers protocoles et chartes internationaux sur le développement humain.

**Objectifs du Millénaire pour le développement**

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été adoptés par 189 États membres de l'ONU lors du Sommet du millénaire de 2000. Ils résument les importants engagements pris lors de conférences et de sommets clés des années 1990 et reconnaissent explicitement l'interdépendance entre croissance, pauvreté et développement durable.

Les entreprises ont un rôle déterminant à jouer pour ce qui est d'aider les nations à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015. Les OMD constituent l'un des facteurs qui incitent les entreprises à se montrer responsables sur les plans environnemental et social et à adopter des programmes de développement durable.

Bien qu'aucun OMD ne se rapporte directement au patrimoine culturel, il existe des liens entre ce patrimoine et divers OMD, notamment l'objectif 7 qui concerne la protection de l'environnement. En effet, le patrimoine culturel et la protection de l'environnement sont inextricablement liés. Par exemple, la sauvegarde des pratiques culturelles durables sur le plan environnemental peut aider à promouvoir la durabilité de l'environnement. La protection de la biodiversité peut, de son côté, avoir des conséquences favorables au patrimoine culturel.



### Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro, 2005)

La Convention de Faro préparée par le Conseil de l'Europe crée un cadre pour les politiques en matière de patrimoine, qui permet de s'assurer que le patrimoine et la culture se trouvent au centre du développement durable. Elle a une incidence particulière dans le contexte européen, puisqu'elle est contraignante pour plusieurs pays européens signataires. La Convention de Faro présente le patrimoine comme une ressource pour:

- le développement humain;
- l'amélioration de la diversité culturelle et la promotion du dialogue interculturel;
- le développement économique fondé sur des principes d'utilisation durable des ressources.

La Convention traite de questions omises dans les instruments internationaux précédents, lesquels passent sous silence l'importance croissante du patrimoine culturel relativement aux phénomènes suivants:

- le développement durable, lorsque le patrimoine culturel est considéré comme une ressource précieuse dans l'intégration des différentes dimensions du développement: culturel, écologique, économique, social et politique. Le patrimoine culturel est précieux en soi, mais aussi pour sa contribution éventuelle à des politiques d'un autre ordre;
- la mondialisation, mouvement au sein duquel le patrimoine culturel représente une ressource pour la protection de la diversité culturelle et suscite un sentiment d'appartenance dans un contexte où l'uniformisation va croissant;
- une sensibilité renouvelée relativement à la notion d'identité culturelle dans le cadre de conflits,

le patrimoine culturel pouvant servir de point de départ à un dialogue, au débat démocratique, à la conscience de l'autre, à l'amitié et à l'ouverture aux autres cultures.

### Les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale

Les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale forment la pierre angulaire du soutien qu'offre la Banque en matière de réduction durable de la pauvreté. Ces politiques ont pour objet de prévenir ou d'atténuer les préjudices indus qui subiraient des populations ou leur environnement pendant le processus de développement. Ces politiques comportent des lignes directrices destinées aux banques et aux employés emprunteurs quant à l'identification, à la préparation et à l'exécution de programmes et de projets.

Il est question des ressources culturelles physiques dans la politique opérationnelle 4.11 de la Banque mondiale, dans son *Physical Cultural Resources Safeguard Policy Guidebook* et dans son *Physical Cultural Resources Country Profiles*. La protection du patrimoine culturel (matériel et immatériel) constitue par ailleurs un aspect de la politique opérationnelle 4.10 de la Banque mondiale sur les populations autochtones.

La Banque mondiale décrit la culture comme une ressource pour le développement économique et social et affirme que la possibilité de générer un revenu à partir de biens culturels peut réduire la pauvreté.

### Critères de performance de la Société Financière Internationale (SFI) en matière de durabilité sociale et environnementale

Les critères de performance de la SFI en matière de durabilité sociale et environnementale définissent les

rôles et responsabilités des clients de la SFI en ce qui a trait à la gestion de leurs projets et aux exigences à respecter pour conserver le soutien de cet organisme. Il existe huit critères de performance: évaluation sociale et environnementale et systèmes de gestion, main-d'œuvre et conditions de travail, prévention et réduction de la pollution, hygiène, sécurité et sûreté communautaires, acquisition des terres et déplacements forcés, conservation de la biodiversité, populations autochtones et héritage culturel.

Le critère de performance 8 et les lignes directrices qui l'accompagnent traitent du patrimoine culturel. Ce critère a pour objectifs de protéger le patrimoine culturel contre les impacts négatifs des projets, de soutenir sa conservation et de promouvoir la répartition équitable des avantages tirés de l'utilisation du patrimoine dans les activités commerciales.

Ce critère s'applique au patrimoine culturel, qu'il soit légalement protégé ou non et qu'il ait déjà été perturbé ou non. Le document met l'accent sur le patrimoine culturel matériel, mais il porte aussi sur l'immatériel. Le patrimoine immatériel est surtout évoqué relativement à sa commercialisation par le promoteur du projet.

Les critères de performance de la SFI ont été mis à jour en 2011. Les nouvelles versions, en vigueur à compter de janvier 2012, exigent des entreprises qu'elles obtiennent le consentement préalable, libre et éclairé des populations autochtones lorsque, selon les prévisions, un projet aura des impacts considérables sur les biens culturels de ces dernières (voir l'encadré 40).

#### 41. Cadre de développement durable de l'ICMM

##### **Principe 03: les droits fondamentaux de la personne et le respect des cultures, des coutumes et des valeurs dans les rapports avec nos employés et toutes les personnes touchées par nos activités**

- Veiller à ce que tout le personnel concerné, y compris le personnel de sécurité, reçoive la formation et l'orientation adéquates relativement aux questions de culture et de droits de la personne
- Minimiser la réinstallation involontaire, et compenser équitablement les effets indésirables sur les collectivités dans les cas où de tels effets sont inévitables
- Respecter la culture et le patrimoine des collectivités locales, y compris les peuples indigènes.

##### **Principe 04: Mettre en oeuvre des stratégies de gestion des risques fondées sur des données valables et des principes scientifiques objectifs**

- Consulter les parties intéressées et touchées dans le cadre de l'identification, l'évaluation et la gestion significative des impacts sociaux, sanitaires, sécuritaires, environnementaux et économiques liés à nos activités.
- Prévenir les parties pouvant être touchées des risques importants que comportent les activités minières, minérales et métallurgiques, et leur faire part des mesures qui seront prises pour gérer ces risques possibles de façon efficace.

#### Principes internationaux de l'industrie

Les principes de l'industrie fournissent des lignes directrices commerciales aux industries afin qu'elles conçoivent leurs systèmes et activités de gestion conformément aux principes du développement durable et de la responsabilité sociale et environnementale. Ces principes constituent plus qu'une assise morale de gestion appropriée du patrimoine culturel: en effet, la non-conformité des établissements d'exploitation peut entraîner des coûts très élevés sous forme de perte de réputation et de coûts légaux.

#### Cadre du développement durable du Conseil International des Mines et Métaux (ICMM)

Le cadre du développement durable de l'ICMM comprend trois éléments – une série de dix principes (avec un ensemble d'énoncés de position à l'appui), des exigences relatives aux rapports publics et des directives concernant la vérification indépendante destinées aux entreprises de mines et métaux afin qu'elles se penchent sur les questions de durabilité dans l'industrie.

Les dix principes reposent sur les enjeux identifiés au cours du projet sur les mines, les minéraux et le développement durable, un processus de deux ans de consultation des parties prenantes ayant pour but de cerner les enjeux du développement durable dans le secteur des mines et métaux. Les principes 3 et 4 sont particulièrement pertinents en matière de patrimoine culturel.

#### Principes de l'Équateur

Les Principes de l'Équateur, qui s'inspirent des normes de performance de la SFI, ont été élaborés par les institutions financières pour s'assurer que les projets qu'elles financent sont conçus de manière responsable sur le plan social et environnemental. Les projets doivent établir des normes sociales et environnementales minimales. Les Principes de l'Équateur exigent aussi d'éviter le plus possible les impacts négatifs des projets ou de les réduire, de les atténuer ou de les compenser de façon appropriée. Ces principes reconnaissent explicitement le rôle de la consultation, de l'engagement auprès des communautés et des mécanismes de grief dans les relations avec les communautés, ce qui se reflète aussi dans le discours sur le patrimoine culturel.

## 4. Références

Liste d'acronymes	118
Glossaire	119
Politiques, normes et notes d'orientation de Rio Tinto	124
Sites Web clés	125
Références	126

## Liste d'acronymes

4RM	Véhicule dont le couple moteur est transmis aux quatre roues (ou 4 x 4)
AISE	Analyse des impacts sociaux et environnementaux
CSRSM	Centre for Social Responsibility in Mining (Centre pour la responsabilité sociale dans l'industrie minière), Université du Queensland, Australie
EGS	Évaluation gérée par le site (des relations avec les communautés)
EIS	Évaluation de l'impact social
EMAB	Conseil consultatif de suivi environnemental à la mine de diamants Diavik (Environmental Monitoring Advisory Board)
ERS	Évaluation des risques sociaux
GPS	Système GPS, Système de localisation GPS <i>Geographic Positioning System</i> (système de localisation par satellite servant à déterminer la latitude et la longitude exactes)
GRI	Global Reporting Initiative (GRI)
ICAHM	Comité international en gestion du patrimoine archéologique (International Committee on Archaeological Heritage Management)
ICMM	Conseil international des Mines et Métaux (International Council on Mining and Metals)
ICOMOS	Conseil international des monuments et des sites (International Council on Monuments and Sites)
ILUA	Permis d'utilisation des terres autochtones (Indigenous Land Use Agreement (Australie))
ISO	Organisation internationale de normalisation
KUC	Kennecott Utah Copper
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement (établis par les Nations Unies)
PGPC	Plan de gestion du patrimoine culturel
PZPC	Plan de zonage du patrimoine culturel, utilisé par Rio Tinto Coal Australia
RBM	Richards Bay Minerals
SEART	Outil de rapports d'assurance sociale et environnementale de Rio Tinto
SFI	Société Financière Internationale
SGE	Système de gestion environnementale
SGPC	Système de gestion du patrimoine culturel
SIG	Système d'information géographique (système d'information portant sur l'acquisition, le stockage, l'analyse, la gestion et la restitution des données géographiques)
SMART	Objectif spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporel
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



## Glossaire

**Accord** – s’entend d’une entente ayant force de loi, généralement entre une entité du groupe Rio Tinto et une ou des communautés, qui engage les parties à prendre les mesures mentionnées et qui peut être documentée officiellement.

**Analyse des risques sociaux** – analyse de risques spécifiques effectuée conformément à la Norme en matière de risques de Rio Tinto, de façon autonome ou dans le cadre d’une analyse des risques plus exhaustive, dans le but d’identifier et de classer les risques pour l’entreprise découlant des interactions sociales et communautaires, réelles ou potentielles.

**Anthropologue** – personne possédant les compétences et l’expérience appropriées pour effectuer une étude ethnographique ou anthropologique, en évaluer les constatations et faire des recommandations à la direction d’une entreprise.

**Archéologue** – personne possédant les compétences et l’expérience appropriées pour effectuer une étude archéologique, en évaluer les constatations et faire des recommandations à la direction d’une entreprise.

**Atténuation** – mesures prises pour amoindrir un impact négatif sur le patrimoine culturel.

**Audit** – évaluation systématique, documentée, périodique et objective des systèmes, des pratiques et de la performance d’une entreprise en fonction de critères préétablis. L’audit est mené selon un calendrier et un protocole définis, et comprend des inspections, des entrevues et une revue documentaire.

**Authenticité** – mesure du degré selon lequel un élément peut être considéré comme ce qui reste de l’original. Le jugement sur l’authenticité est lié à diverses sources d’informations: conception et forme, matériaux et substance, usage et fonction, traditions et techniques, situation et emplacement, esprit et expression, de même que d’autres facteurs internes et externes.

**Autochtones** – peuples, communautés et nations déclarant avoir un lien historique et des affinités culturelles avec les sociétés endémiques de leur région, qui se sont développés avant le contact avec les civilisations occidentales. Divers termes font référence aux communautés autochtones: tribus, aborigènes, Premières Nations et, de façon plus exacte, le nom qu’elles s’attribuent dans leur propre langue. Les communautés autochtones se considèrent habituellement comme distinctes de la société prédominante dont elles contestent la souveraineté culturelle et auprès de laquelle elles revendiquent le droit d’autodétermination. Leur forte affiliation culturelle aux terres ancestrales et à l’eau constitue la principale source de conflits avec les sociétés qui exploitent les ressources.

**Base de connaissances** – information compilée de façon cohésive et cohérente aux fins d’analyses ultérieures et itératives.

**Cible** – résultat escompté et démontrable à obtenir en vue d’un certain objectif. Pour que les cibles soient significatives, il doit s’agir de cibles SMART mesurées au moyen d’indicateurs.

**Compensation** – paiements versés par les responsables d’une perte spécifiée et convenue aux personnes privées de l’accès à la terre, à l’eau ou à d’autres ressources naturelles ou moyens de subsistance essentiels, ou encore en raison de dommages, quels qu’ils soient, causés aux biens individuels ou collectifs de membres de la communauté, ou de la destruction de ces biens, accidentelle ou intentionnelle. Pour avoir de plus amples renseignements, se reporter à la Note d’orientation de Rio Tinto sur les compensations, bénéfiques et l’accès aux ressources.

**Conservation** – processus de gestion d’un lieu afin d’en conserver l’importance ou la valeur culturelle. Comprend l’entretien et peut aussi comprendre, selon les circonstances, la préservation, la restauration, la reconstruction et l’adaptation; couramment, il s’agit d’une combinaison de plusieurs de ces opérations.

**Consultation** – offre d’information ou de conseils sur des événements, des activités et des processus, réels ou proposés, ou recherche de mesures à apporter à cet égard.

**Développement durable** – développement qui a pour but de produire une croissance économique durable tout en assurant aux générations futures la possibilité de produire également cette croissance sans dépasser les capacités de régénération des environnements naturel et social. Dans le cas du patrimoine culturel, il s’agit de gérer les valeurs patrimoniales en fonction du développement sans compromettre la capacité des générations actuelles et futures de jouir de leur patrimoine et de le partager.

**Droit coutumier** – règle ou pratique courante traditionnelle qui fait désormais partie intégrante de la conduite admise et attendue dans une communauté, une profession ou un métier et qui est traitée comme obligatoire.

**Droits de la personne** – droits et libertés que tous les humains peuvent revendiquer, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948.

**Élément du patrimoine culturel** – endroit ou objet ayant une importance du point de vue de la société, de la recherche, de la science, de l'histoire, de l'esthétique, de l'esprit ou de la culture, pour les générations passées, présentes ou futures. Il peut s'agir d'endroits revêtant un caractère « sacré » pour les gardiens des traditions, comme les lieux de sépulture, les lieux de culte, l'art rupestre, les points d'eau, les collines ou d'autres manifestations physiques d'événements historiques ou mythologiques. Il peut aussi s'agir de structures, de sites ou de restes ayant une importance sur le plan archéologique, industriel, paléontologique, historique, religieux ou culturel à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

**Engagement** – au-delà de la consultation, l'engagement s'entend de l'échange actif d'informations, de l'écoute active des préoccupations et des suggestions et de la prise en considération active de moyens de trouver des accommodements mutuels, notamment des changements potentiels aux paramètres de conception et d'exploitation.

**Entretien** – action continue qui prodigue des soins protecteurs à une caractéristique ainsi qu'à son contenu et à son contexte, qu'il faut distinguer de la réparation.

**Ethnographie** – description scientifique des groupes humains (économie, société, culture), méthode fondamentale de l'anthropologie pour l'étude comparative des groupes humains.

**Cultural heritage feature** – a place or object to which is ascribed cultural, spiritual, aesthetic, historic, scientific, research or social significance for past, present or future generations. This can include places of 'sacred' significance to traditional custodians, such as burial sites, performance grounds, rock art, waterholes, and hills or other physical manifestations of mythological or historical events. It also can include structures, places or remains of archaeological, industrial, palaeontological, historical, religious or cultural significance at a local, regional, national, and international level.

**Évaluation de l'impact social (EIS)** – études et analyses documentées qui examinent les répercussions sociales de la planification, de la conception, de la prise de décisions, de la gestion et de l'exécution liées à une nouvelle activité proposée, le plus souvent menées en tant qu'exercice de conformité à la réglementation. Dans un contexte réglementaire, l'évaluation de l'impact social peut être effectuée de façon autonome ou faire partie d'une évaluation de l'impact environnemental, d'une évaluation de l'impact social et environnemental ou de processus similaires prescrits.

**Évaluation de l'importance** – évaluation qui sert à déterminer: 1. les caractéristiques qui expliquent l'importance d'un élément de patrimoine culturel, ainsi que le type d'importance qu'il manifeste, et 2. la valeur qu'il possède pour la société.

**Évaluation gérée par le site des relations avec les communautés (EGS des relations avec les communautés)** – processus obligatoire de Rio Tinto pour l'examen de sa performance par rapport à la Norme en matière de relations avec les communautés.

**Genre** – ensemble de caractéristiques distinguant le sexe masculin et le sexe féminin et perçues telles quelles par la société. Selon le contexte, les caractéristiques distinctives varient du sexe au rôle social et à l'identité sexuelle.

**Gestion du patrimoine culturel** – pratiques généralement acceptées de conservation du patrimoine culturel, fondées sur des principes éprouvés et appliquées de façon à intégrer des activités autochtones, communautaires, professionnelles, techniques et administratives, ainsi qu'à prendre en compte l'importance des éléments du patrimoine culturel dans les actions qui peuvent avoir des répercussions sur ces éléments ou sur leur contexte.

**Groupe autochtone** – tout groupe autochtone (en Australie, aborigène) ou groupe représentatif reconnu soit par un processus légal ou statutaire, soit par un soutien légitime et généralisé de la communauté locale, et qui est concerné par les activités opérationnelles, les décisions ou les actions de Rio Tinto.

**Groupe Rio Tinto** – toutes les entités de Rio Tinto dans le monde.

**Impact cumulatif** – impacts sociaux, culturels ou environnementaux d'autres activités et projets passés, présents et futurs (raisonnablement prévisibles) qui sont en interaction avec les impacts sociaux, culturels ou environnementaux du projet à l'étude ou qui s'y ajoutent ou les compliquent.

**Importance** – mesure dans laquelle un élément du patrimoine culturel possède une certaine caractéristique qui est valorisée.

**Importance culturelle** – valeur esthétique, historique, scientifique ou sociale que le patrimoine culturel peut avoir pour les générations passées, présentes ou futures. Le processus d'établissement de la valeur d'un élément patrimonial s'appelle l'évaluation de l'importance culturelle.

**Incident** – événement distinct qui peut avoir une incidence, généralement négative, sur une communauté ou ses membres. Les entités doivent établir leurs propres définitions conformément au système de gestion SSEQ de Rio Tinto. Des descriptions génériques d'« incidents significatifs » (requis en vertu des exigences du Groupe en matière de production de rapports) sont fournies dans la Note d'orientation sur l'analyse des risques sociaux. L'identification et l'analyse des incidents au fil du temps peuvent servir à écarter des dangers.

**Indicateur** – variable quantitative ou qualitative permettant, de manière simple et fiable, de mesurer les progrès, de faire le suivi de la performance ou de faire état de changements.

**Justification commerciale** – justification de la raison d'entreprendre une activité particulière, provenant de l'évaluation de l'avantage, du coût et du risque que représentent différentes possibilités.

**Limites de changement acceptable** – niveau maximum de changement que peut subir un lieu, un objet ou une pratique du patrimoine culturel, ou impact cumulatif sur tous ces éléments, que la communauté jugera acceptable compte tenu de l'ensemble des impacts, positifs et négatifs.

**Litige** – plainte qui n'a pas été considérée comme valide par une des deux parties et qui est devenue un désaccord entre les parties.

**Mémoire collective** – façon dont une société ou un groupe social se rappelle, célèbre et représente son histoire (par opposition à la mémoire personnelle).

**Normes de changement acceptable** – voir Limites de changement acceptable.

**Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies** – huit objectifs de développement international que l'ensemble des 192 pays membres des Nations Unies ont accepté d'atteindre d'ici 2015. L'Objectif 7 – Préserver l'environnement – est particulièrement pertinent pour la gestion du patrimoine culturel.

**Parties prenantes** – personnes qui manifestent un intérêt à l'endroit d'une décision ou d'une activité particulière liée au patrimoine culturel, à titre individuel ou en tant que représentantes d'un groupe. Il s'agit autant des personnes qui influent ou peuvent influencer sur une décision que de personnes qui sont touchées par celle-ci.

**Patrimoine culturel** – manifestations sociales collectives d'une communauté, généralement soutenues par la tradition ou se produisant pour certaines raisons historiques. Les manifestations peuvent être tangibles, comme des bâtiments, des structures et des technologies industrielles, des paysages et des artefacts, ou encore intangibles, comme la langue, les arts visuels, la musique et les us et coutumes.

**Patrimoine immatériel** – élément de patrimoine qui n'est pas un objet ou un lieu, par exemple un souvenir, une tradition, une langue, une croyance ou une pratique culturelle (par opposition au patrimoine matériel).

**Patrimoine matériel** – patrimoine tangible, par exemple des bâtiments et des objets, par opposition au patrimoine immatériel.

**Patrimoine naturel** – plantes, animaux, caractéristiques du paysage et processus biologiques et géologiques qui ne sont pas modifiés par l'homme.

**Paysage culturel** – paysage modifié par l'activité humaine et considéré comme important en raison de l'interaction des influences naturelles et culturelles qui s'y exercent. Une catégorie distincte de paysages culturels a été reconnue dans les révisions de 1992 de la Convention du patrimoine mondial.

**Significance** – the degree to which a cultural heritage feature possesses a certain valued attribute.

**Permis social d'exploitation** – permission intangible et informelle accordée par une communauté à une société minière pour qu'elle puisse mener des activités d'exploitation dans sa région. Le permis social d'exploitation doit être continuellement mis à jour selon l'évolution de la relation de coopération entre un établissement d'exploitation et une communauté. Bien qu'il s'agisse souvent d'une entente tacite, ce permis peut être rédigé sous forme d'un accord officiel tel que les ILUA (permis d'utilisation des terres autochtones en Australie) et d'autres types d'ententes avec les communautés. Ce permis décrit l'état de la relation entre le promoteur minier et la communauté, relation qui peut changer avec le temps.

**Plainte** – avis transmis à l'entreprise par un membre, un groupe ou une institution de la communauté pour indiquer l'existence d'une forme quelconque d'offense, de préjudice ou d'une perte à la suite d'une activité de l'entreprise ou du comportement d'employés ou d'entrepreneurs.

**Plan de gestion du patrimoine culturel (PGPC)** – plan qui définit les enjeux et les besoins de gestion relatifs à un secteur précis ou à un lieu, une pratique ou un objet patrimonial. Un PGPC est un élément du SGPC et est souvent un document exigé par la loi et ayant force d'obligation.

**Plan pluriannuel relatif aux communautés** – processus obligatoire de Rio Tinto visant à élaborer un plan d'action pour le travail auprès des communautés dans les environs d'un établissement ou d'un projet pendant un nombre d'années préétabli. Par « pluriannuel », on entend que le plan doit porter sur plus d'un an et s'étendre sur la période de planification habituelle du site, soit généralement de trois à cinq ans.

**Préservation** – entretien continu d'un élément patrimonial dans son état actuel. Représente un des procédés de conservation possibles.

**Propriétaire traditionnel / groupe de propriétaires traditionnels** – terme utilisé uniquement dans le contexte australien. Se définit, par rapport à la terre, comme un groupe d'autochtones d'origine locale ayant des attaches spirituelles communes avec un site ou une terre qui lui confèrent une responsabilité première de nature spirituelle envers ce site et la terre. La tradition autochtone accorde aussi à ce groupe le droit de faire paître des animaux sur cette terre. Le terme est défini en vertu de l'*Aboriginal Land Rights (Northern Territory) Act 1976* (Cth).

**Registre du patrimoine** – liste obligatoire d'objets, de lieux ou de pratiques d'importance patrimoniale (par exemple, la Liste du patrimoine mondial).

**Relations avec les communautés/communauté** – le terme « relations avec les communautés » désigne généralement la fonction de Rio Tinto ou la discipline professionnelle. Le terme « communauté » désigne un groupe de personnes qui interagissent ensemble, partagent des intérêts et des valeurs et sont directement touchées par les activités de l'entreprise. Ces groupes habitent généralement sur les lieux ou dans les environs d'un projet ou d'une exploitation, ou ont des liens avec ces terres. Une communauté n'est pas une entité homogène et peut comporter un certain degré de diversité.

**Relocalisation** – retrait et déplacement d'un élément du patrimoine culturel à un autre endroit.

**Renforcement des capacités** – accroissement des compétences et des capacités des individus et des communautés leur permettant de développer et de gérer leurs propres ressources et moyens de subsistance.

**Restauration** – processus consistant à ramener un élément patrimonial à un état antérieur connu en enlevant des ajouts ou en rassemblant de nouveau des éléments existants déposés, sans introduire de nouveau matériel.

**Site archéologique** – lieu portant la trace physique d'une activité humaine passée; peut aussi avoir une définition légale plus précise.

**Sites sacrés** – lieux d'importance spirituelle ou religieuse.

**Système de gestion du patrimoine culturel (SGPC)** – système de gestion qui assure le respect des principes de Rio Tinto en matière de gestion du patrimoine culturel.

**Tradition orale** – histoire transmise verbalement.

**Unité d'affaires** – aux fins du présent guide, par unité d'affaires (ou entité) de Rio Tinto, on entend une entité opérationnelle et les actifs connexes gérés par Rio Tinto.



**Valeur esthétique** – valeur qui peut être attribuée à un patrimoine culturel en fonction d'une perception sensorielle ayant plusieurs aspects tels que la forme, la taille, la couleur, la texture, le matériau, etc.

**Valeur historique** – valeur attribuée au patrimoine culturel et découlant de l'influence d'un personnage historique, d'un événement, d'une période ou d'une activité.

**Valeur scientifique** – valeur découlant de l'importance des données en cause ou de leur rareté, de leur qualité ou de leur représentativité, et qui dépend de la capacité d'un élément patrimonial de fournir des informations substantielles supplémentaires. Un élément est considéré comme ayant une valeur scientifique lorsque son étude approfondie peut aider à répondre à des questions actuelles de recherche.

**Valeur sociale** – valeur d'un lieu, d'un objet ou d'une pratique du patrimoine pour la société. Ce terme est la plupart du temps opposé à d'autres types de valeur patrimoniale qui sont déterminés par des experts, et est étroitement lié aux concepts de valeur communautaire.

# Politiques, normes et notes d'orientation de Rio Tinto

Les documents suivants complets sont mis à la disposition des employés de Rio Tinto sur Prospect:

- *Notre approche de l'entreprise\**
- Politique en matière de relations avec les communautés de Rio Tinto\*
- Norme en matière de relations avec les communautés\*
- Cultural heritage management standard for Australian businesses (en anglais seulement)
- Note d'orientation de Rio Tinto sur la gestion du patrimoine culturel
- Cultural heritage management system guidance for Australian businesses (en anglais seulement)
- Note d'orientation sur les relations avec les communautés et la performance sociale, pour les projets
- Note d'orientation sur la définition des cibles en matière de relations avec les communautés
- Note d'orientation de Rio Tinto sur le développement des ententes avec les communautés
- Note d'orientation de Rio Tinto sur les plaintes, les litiges et les griefs
- Note d'orientation de Rio Tinto sur les contributions à la communauté
- Note d'orientation de Rio Tinto sur les compensations, bénéfiques et l'accès aux ressources
- Note d'orientation de Rio Tinto sur la consultation et l'engagement
- Note d'orientation de Rio Tinto sur le plan pluriannuel relatif aux communautés
- Note d'orientation de Rio Tinto sur la relocalisation
- Procédure de Rio Tinto Exploration sur les communautés
- Note d'orientation de Rio Tinto sur les évaluations gérées par le site
- Note d'orientation sur l'évaluation de l'impact social
- Note d'orientation de Rio Tinto sur l'analyse des risques sociaux
- Note d'orientation sur la base de connaissances socioéconomiques
- Pourquoi les relations de genre importent-elles? Guide pratique pour l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les hommes et les femmes dans le travail des relations communautaires chez Rio Tinto\*

\*Documents publiés disponibles sur [www.riotinto.com](http://www.riotinto.com), sous « About us – Library ».

## Sites Web clés

### **Cadre de développement durable de l'ICMM**

<http://www.icmm.com/our-work/sustainable-development-framework>

### **Conseil de l'Europe**

<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=199&CM=8&CL=ENG>

### **Conseil international des monuments et des sites**

<http://www.international.icomos.org/charters.htm>

### **Déclaration universelle des droits de la personne**

<http://www.un.org/fr/documents/udhr>

### **Global Heritage Fund**

<http://globalheritagefund.org>

### **Global Reporting Initiative in the Mining Metals Sector Supplement**

<http://www.globalreporting.org/ReportingFramework/SectorSupplements/MiningAndMetals>

### **ICOMOS Australie**

<http://australia.icomos.org>

### **Lignes directrices Akwé: Kon**

<http://www.cbd.int/doc/publications/akwe-brochure-fr.pdf>

### **Normes sur la durabilité de la SFI**

<http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/Content/EnvSocStandards>

### **Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies**

<http://www.un.org/fr/millenniumgoals>

### **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)**

<http://www.unesco.org/new/fr/culture>

### **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**

<http://www2.ohchr.org/french/law/cescr.htm>

### **Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale**

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/EXTTOPICSFRENCH/EXTCSOFRENCH/0,,contentMDK:20631129~menuPK:1615887~pagePK:220503~piPK:220476~theSitePK:1153825,00.html>

### **Principes de l'Équateur**

[http://www.equator-principles.com/resources/equator\\_principles\\_french.pdf](http://www.equator-principles.com/resources/equator_principles_french.pdf)

### **Registre du patrimoine culturel de Palabora Mining Company**

[http://www.palabora.co.za/pmc\\_cultural\\_heritage/index.htm](http://www.palabora.co.za/pmc_cultural_heritage/index.htm)

### **Sustainable Preservation Initiative**

<http://www.sustainablepreservation.org>

### **World Monuments Fund**

<http://www.wmf.org>

## Références

- Agnoletti, M.** (2006) Framing the issue – a transdisciplinary reflection on cultural landscapes. In M. Agnoletti (éd.), *The conservation of cultural landscapes*. Oxfordshire, CAB International: xi-xix.
- Aplin, G.** (2007) World heritage cultural landscapes. *International Journal of Heritage Studies*, 13(6): 427-446.
- Australia ICOMOS** (1999) The Burra Charter: *The Australia ICOMOS Charter for places of cultural significance 1999*.
- Ayton-Shenker, D.** (1995) The Challenge of Human Rights and Cultural Diversity, *United Nations Background Note*.
- Bainton, N., Ballard, C., et al.** (2011) Stepping Stones Across the Lihir Islands: Developing Cultural Heritage Management Strategies in the Context of Large-Scale Mining, *International Journal of Cultural Property*, 18:81-110.
- Banque mondiale** (2001) *Cultural Heritage and Development: A Framework for Action in the Middle East and North Africa*. Banque internationale pour la reconstruction et le développement.
- Banque mondiale** (2009) *Physical Cultural Resource Country Profile Document*. [www.worldbank.org]
- Banque mondiale** (2009) *Physical Cultural Resources Safeguard Policy Guidebook*. [www.worldbank.org]
- Barillet, C., Joffroy, T. et Longuet, I.** (2006) *Cultural heritage and local development: A guide for African local governments*. Produit pour PDM, l'UNESCO et le Sénat français. CRATerre-ENSAG/Convention France UNESCO. Paris: 108.
- Burton, J.** (2007) The Anthropology of Personal Identity: Intellectual Property Rights Issues in Papua New Guinea, West Papua and Australia, *The Australian Journal of Anthropology* 18(1): 40-55.
- Byrne, D., Brayshaw, H. et al.** (2001) *Social significance: a discussion paper*, Cultural Heritage Division, NSW National Parks and Wildlife Service.
- Commonwealth of Australia** (2003) *Australian Heritage Council Act 2003*. Canberra, AGPS.
- Department of Industry Tourism and Resources** (2006) Community Engagement and Development. *Leading Practice Sustainable Development Program for the Mining Industry*. Commonwealth of Australia. Canberra: 48.
- Department of Industry Tourism and Resources** (2006) Mine Rehabilitation. *Leading Practice Sustainable Development Program for the Mining Industry*. Commonwealth of Australia. Canberra: 67.
- Department of Industry Tourism and Resources** (2007) Working With Indigenous Communities. *Leading Practice Sustainable Development Program for the Mining Industry*. Commonwealth of Australia. Canberra: 78.
- Groupe des Nations Unies pour le développement** (2010) *MDG good practices*. [http://www.undg-policynet.org]
- Guilfoyle, D., Bennell, B. et al.** (2009) Integrating Natural Resource Management and Indigenous Cultural Heritage. *Heritage Management* 2(2): 149-176.
- Harrison, R.** (2010) Heritage as Social Action. In S. West (éd.), *Understanding Heritage in Practice*. Manchester et New York, Manchester University press: 240-276.
- Harrison, R.** (2010) The politics of heritage. In R. Harrison (éd.), *Understanding the Politics of heritage*. Manchester et New York, Manchester University Press: 154-196.
- Harrison, R.** (2010) What is heritage? In R. Harrison (éd.), *Understanding the Politics of heritage*. Manchester et New York, Manchester University Press: 5-42.
- Higueras, A.** (2008) Cultural Heritage Management in Peru: Current and Future Challenges. N H. Silverman et W. Isbell (éd.), *Handbook of South American Archaeology*. New York, Springer: 1073-1088.
- InterGroup Consultants** (2008) *Aboriginal Engagement in Resource Development: Industry Leading Practices*. Commandé par Rio Tinto: 114.
- Kemp, D. and Keenan, J.** (2009) Why gender matters: a resource guide for integrating gender considerations into Communities work at Rio Tinto. The Centre for Social Responsibility in Mining and Rio Tinto: 104. [http://www.riotinto.com/documents/ReportsPublications/Rio\_Tinto\_gender\_guide.pdf]
- Lawler, A.** (2010) Copper mine threatens ancient monastery in Afghanistan, *Science*. 329(5991):496-497.
- Muir, R.** (2001) *Landscape detective: discovering a countryside*. Cheshire et Londres, Windgather Press.
- Ndoro, W.** (2003) Traditional and customary heritage systems: nostalgia or reality? The implications of managing heritage sites in Africa. In E. de Merode, R. Smeets et C. Westrik (éd.) *Linking Universal and Local Values: Managing a Sustainable Future for World Heritage*. Paris, UNESCO: pp. 81-84.



- O'Faircheallaigh, C. (2008) Negotiating Cultural Heritage? Aboriginal-Mining Company Agreements in Australia, *Development and Change*. 39(1): 25-51.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (2010) Concept note: Culture for development, 2010 MDG Summit high-level round-table on culture for development. Septembre 2010, Nations Unies, New York.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (n.d) *The power of culture for development*. 16 p. Centre pour le patrimoine mondial, UNESCO.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (2009) *Kit of the Convention for Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage*. Centre pour le patrimoine mondial, UNESCO.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (2009). *List of Intangible Cultural Heritage in Need of Urgent Safeguarding*. Centre pour le patrimoine mondial, UNESCO.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (2008) *Operational guidelines for the implementation of the World Heritage Convention*. Centre pour le patrimoine mondial, UNESCO.
- Pearson, M. et Sullivan, S. (1995) *Looking after heritage places: The basics of heritage planning for managers, landowners and administrators*. Carlton, Melbourne University Press.
- Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (2004) *Akwé: Kon Lignes directrices facultatives pour la conduite d'études sur les impacts culturels, environnementaux et sociaux des projets d'aménagement ou des aménagements susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales, Lignes directrices de la CBD*. Montréal: 25.
- Segobye, A. K. (2006) Divided Commons: The Political Economy of Southern Africa's Cultural Heritage Landscapes- Observations of the Central Kalahari Game Reserve, Botswana, *Archaeologies* 52. 2(1): 52-72.
- Smith, H. D. (2008) Using Traditional Ecological Knowledge to Develop Closure Criteria in Tropical Australia. In A. B. Fourie, M. Tibbett, I. M. Weiersbye et P. J. Dye (réd.) *Mine Closure 2008 – Proceedings of the Third International Seminar on Mine Closure*. Australia Centre for Geomechanics, Perth.
- Smith, L. (2006) *Uses of Heritage*. Oxon, Routledge.
- Smith, L. et Akagawa, N. (réd.) (2009) *Intangible Heritage*. Londres et New York, Routledge.
- West, S. et Ansell, J. (2010) A history of heritage. In S. West (réd.), *Understanding heritage in practice*. Manchester et New York, Manchester University Press: 7-46.
- Ziegler, K. (2007) Cultural Heritage and Human Rights, *University of Oxford Faculty of Law Studies Research Paper Series*. Document de travail no 26/2007: 23.



# Établissements et projets majeurs



Pour obtenir de plus amples renseignements  
ou pour nous transmettre des commentaires,  
communiquez avec :  
Elizabeth Bradshaw  
Conseillère principale  
Relations avec les communautés et patrimoine  
culturel  
Rio Tinto  
Courriel : [elizabeth.bradshaw@riotinto.com](mailto:elizabeth.bradshaw@riotinto.com)

Conçu par Studio Round  
Imprimé sur du papier non couché Revive Laser.  
Ce papier est fabriqué en Australie et est  
recyclé à 100 %. Imprimé par Bluestar Print

© Rio Tinto plc et Rio Tinto Limited 2011

**Rio Tinto Limited**  
120 Collins Street  
Melbourne  
Victoria 3000  
Australie

+61 (0) 3 9283 3333

[www.riotinto.com](http://www.riotinto.com)

**Rio Tinto plc**  
2 Eastbourne Terrace  
Londres  
W2 6LG  
Royaume-Uni

+44 (0) 20 7781 2000

